

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2023

Société Tunisienne de Banque

Société Anonyme au capital de 776.875.000 Dinars

Siège Social : Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS - **RCB** 182331996

Tél : 70.140.000 - **Adresse télégraphique** : SOTUBANK

Code : Peterson 4th Edition Acmé

Télex : N° 14135 – 14815 – 15376 – 15377

Adresse SWIFT : STBK TN TT

Sites Web :

- Commercial : www.stb.com.tn
- Commerce électronique : ecom.stb.com.tn
- Banque en ligne : stbnet.stb.com.tn
- Facebook : STB BANK-page autorisée



Amphithéâtre El Jem

SOMMAIRE

ORGANES DE GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES COMITÉS
DIRECTION GÉNÉRALE
CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ TUNISINNE DE BANQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE 2023

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL
ÉCONOMIE TUNISIENNE
SITUATION FINANCIÈRE EXERCICE 2023
CHIFFRES CLÉS

BILAN

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ÉTAT DE RÉSULTAT

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

RESSOURCES

EMPLOIS

CAPITAUX PROPRES

QUALITÉ DE L'ACTIF

SOLVABILITÉ

LIQUIDITÉS

RÉSULTAT

CONTRÔLE INTERNE

GESTION DES RISQUES

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION

CAPITAL HUMAIN

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE -RSE-

L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL -IFRS

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA STB

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE STB

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

PERSPECTIVES DU GROUPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE 2023

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE 2022

INDICATEURS CONSOLIDÉS 2023

INDICATEURS CONSOLIDÉS 2022

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GROUPE STB EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ORGANES DE GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration



Mr Atef MAJDOUB

Président du Conseil
Représentant l'Etat



Mme. Moufida ALOUI

Membre représentant l'Etat



M. Mohamed MRAIDHA

Membre représentant l'Etat



M. Hatem SALAH

Membre représentant l'Etat



Mr. Ezzeddine CHERIF*

Membre représentant l'Etat



Mme Raoudha BEJAOU**

Membre représentant l'Etat



Mme Rym OUESLATI

Membre indépendante



Mr. Mohamed Jilani EL BEJI

Membre indépendant



Mr. Hassene FEKI

Représentant la Société Tunisienne
d'Assurance et de Réassurance



M. Lassaad ZARROUK

Représentant Mutuelle
Assurance
de l'Éducation (MAE)



M. Moez BEN ZID

Membre représentant les
actionnaires minoritaires



M. Ilyes CHERIF***

Contrôleur d'Etat

(*) Nomination de Mr Ezzeddine CHERIF le 29/09/2023 en remplacement de Mr Tarek BEN LARBI

(**) Nomination de Mme Raoudha BEJAOU le 29/09/2023

(***) Mr Mohamed SOUSSI a été nommé en remplacement de Mr Ilyes CHERIF suite à la lettre du
«Le Corps du Contrôle d'Etat» datée du 31/10/2023 et le CA tenu le 21/12/2023

Les Comités

Le Comité d'Audit

La mission fondamentale du Comité est de Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne, d'assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne.

Le Comité des Risques

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la Banque.

Le Comité Stratégique

Il a pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans le suivi de la mise en place de la stratégie et du Business Plan de la Banque.

Comité Supérieur de Résolution

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions en matière de radiation et de cession ainsi qu'en matière de règlement transactionnel.

Commission des marchés

Elle a pour mission d'examiner la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence des procédures de passation des marchés et de s'assurer du caractère acceptable des conditions administratives, financières et Techniques.

Commission de Recours pour les marchés du seuil de compétence de la Commission des marchés

Elle a pour mission de statuer sur les requêtes, les différends ainsi que les plaintes dans les différentes phases du processus d'achat (lancement, attribution et exécution).

Le Comité de Gouvernance et de Restructuration des Filiales

La mission fondamentale de ce Comité est de suivre la performance des filiales et participations et l'évaluation des systèmes de gouvernance au sein du groupe STB en se basant sur les meilleures pratiques en la matière..



Direction Générale

Directeur Général par intérim



M. Lassaad ZNATI JOUINI (*)

Secrétaire Général



M. Nabil FRINI

(*) : Assure conjointement la fonction de Directeur Général Adjoint

Co-Commissaires aux Comptes ^(*)



GROUPEMENT DES CABINETS D'EXPERTISE COMPTABLE
«EXACOM AUDIT» & BUREAU MOHAMED AMINE CHARFEDDINE «AMC CONSULTING»

Représenté par M. ABDERRAZEK SOUEI

- Cabinet «EXACOM» représenté par M. ABDERRAZEK SOUEI
- Cabinet «AMC CONSULTING» représenté par M. MOHAMED AMINE CHARFEDDINE



GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT «GEM»

Représenté par M. ABDERRAZEK GABSI

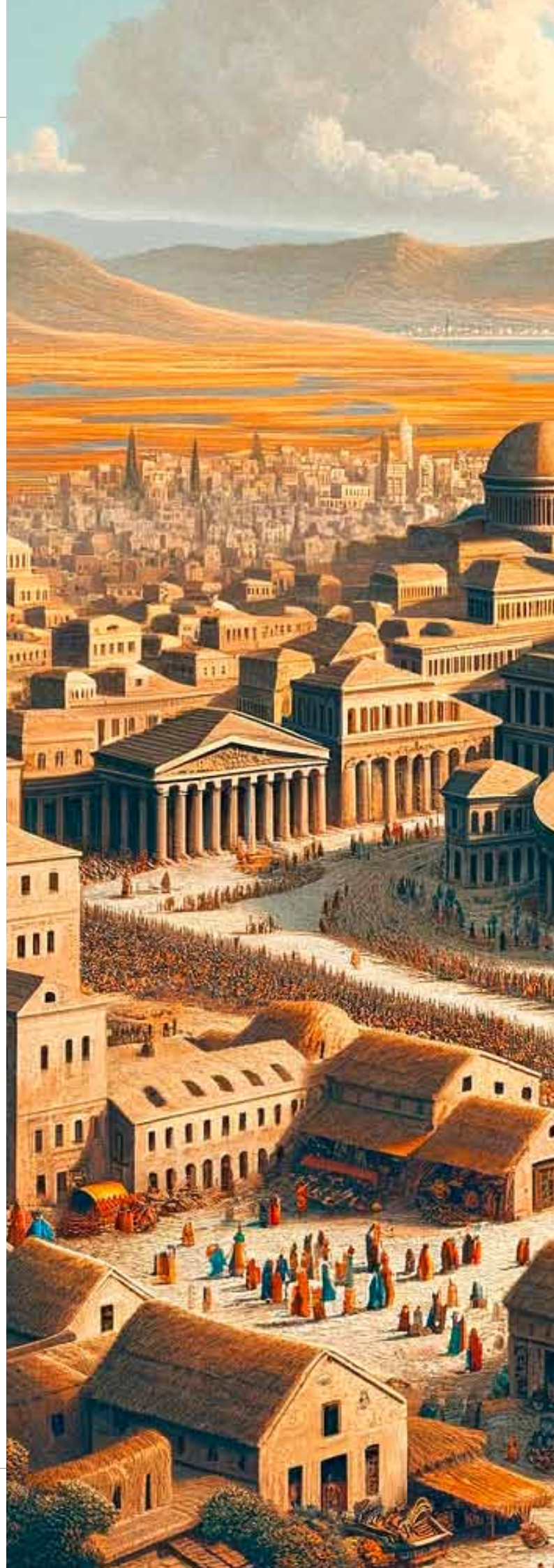
- Cabinet «GEM» représenté par M. ABDERRAZEK GABSI

Missions

Les Co-Commissaires Aux Comptes (CAC) ont pour mission principale de certifier les comptes annuels de la banque en réalisant un audit légal selon les normes internationales applicables en Tunisie. Ils sont indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie

L'objectif de cette mission est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant l'opinion des Co-Commissaires Aux Comptes (CAC)

(*) Les Co-commissaires aux comptes sont nommés lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04 juillet 2023 et ce conformément à la douzième résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2023 portant sur le report de la désignation des commissaires aux comptes pour la période 2023-2025.



Site archéologique de Carthage



MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



L'année 2023 marque une nouvelle étape dans la concrétisation des ambitions de croissance de la banque, alliant performance, consolidation des assises financières et assainissement du portefeuille.

Après avoir rétabli ses équilibres financiers fin 2022, la banque a démontré sa résilience face à un contexte économique difficile, grâce à une gestion rigoureuse des risques et des ratios de solvabilité largement supérieurs aux exigences réglementaires, ce qui lui confère un potentiel de croissance étendu.

En tant qu'acteur principal du financement de l'économie, la STB a intensifié ses efforts pour soutenir l'ensemble des secteurs économiques, en apportant des financements adaptés, notamment aux entreprises publiques. Elle a également engagé un soutien significatif au financement de la dette publique à travers l'achat de titres souverains et d'emprunts obligataires de l'État.

L'engagement et la collaboration du conseil d'administration et de la direction, ainsi que leur synergie ont permis d'assurer la pérennité de la transformation stratégique déjà entamée, notamment grâce à une gouvernance dédiée à

l'implémentation de la stratégie Horizon 2026. Cela se traduit par une assistance continue du conseil d'administration, un encadrement et un appui garantissant une mise en œuvre optimale de la stratégie, qui inclut le renforcement du recouvrement, du contrôle interne et de la gestion des risques, ainsi que le développement commercial, la modernisation des systèmes d'information et le respect des réglementations en vigueur, notamment en matière de conformité et de lutte contre la corruption, afin d'améliorer la performance de la banque.

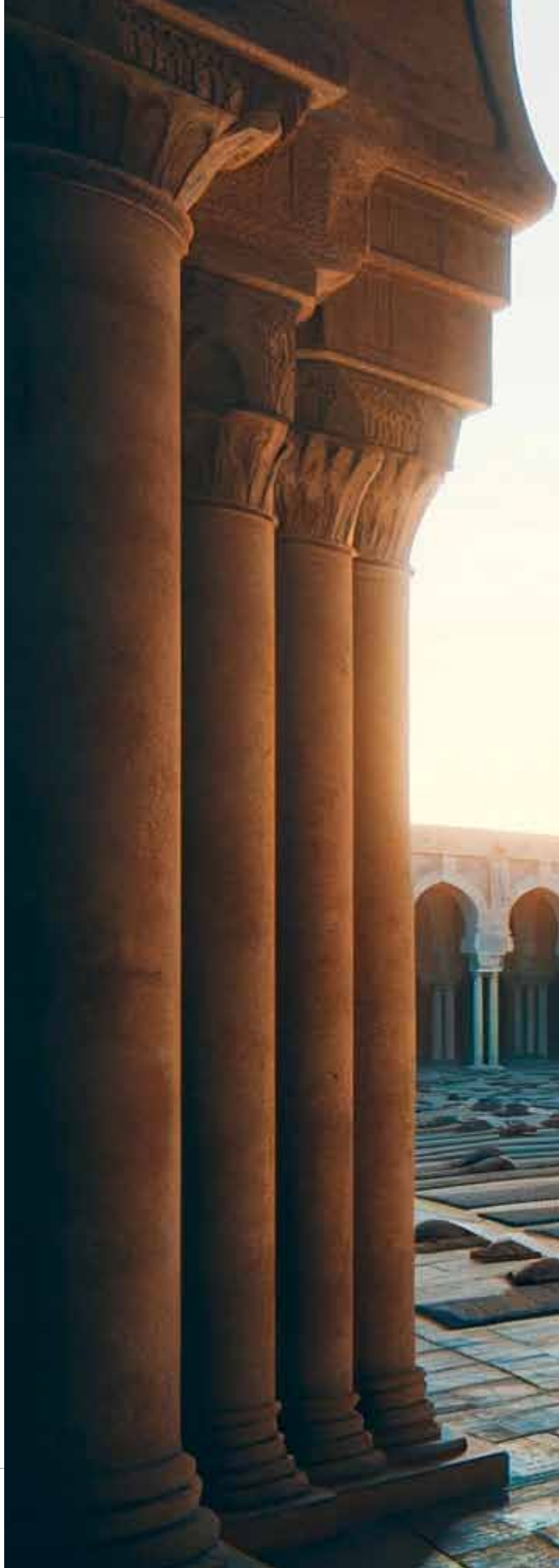
Fort de ces facteurs clés de réussite, la STB continuera d'affronter les défis environnementaux et sociaux en intégrant les principes de responsabilité sociétale, alignant ses actions sur les droits de l'homme et les normes internationales du travail. La RSE constituera un levier stratégique pour garantir un développement économique inclusif et durable.

En tant que banque citoyenne et responsable, la STB a pour mission d'accompagner et soutenir ses clients et partenaires dans la réalisation de leurs objectifs, tout en contribuant à la durabilité de l'économie nationale.





Mosquée Al Zitouna





PROFIL DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

Née au lendemain de l'indépendance, la Société Tunisienne de Banque (STB), première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958. Elle s'est affirmée, durant des décennies d'existence, dans son rôle d'instrument privilégié de la politique financière du pays et de précurseur dans la mobilisation de l'épargne nationale. Elle a réussi à préserver sa position de Leader sur le marché de Corporate parallèlement à l'amélioration de ses parts de marché sur le segment des PME et des particuliers.

Pleinement ancrée dans le processus du développement du pays, la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement.

Les actions menées lui ont permis de raffermir sa position au niveau national mais également à l'international en nouant des relations solides avec un large réseau de correspondants étrangers de premier ordre couvrant tous les continents. Ceci s'est suivi par un développement appréciable et continu de ses principaux indicateurs de croissance.

La STB, banque universelle, offre une gamme complète de produits et services à tout type de clientèle Particuliers, Tunisiens Résidents à

l'Étranger, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Groupes et Grandes Entreprises.

Par ailleurs, la STB s'est dotée au fil des années d'un groupe présentant une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales opérant dans tous les secteurs de l'économie.

Toujours orientée vers l'innovation et en réponse aux nouvelles données du marché et des technologies, la STB s'est orientée vers la mise en œuvre d'une panoplie de produits digitaux en adéquation avec les besoins des clients.

Aussi, force est de préciser que la Banque a, depuis ses débuts, opté pour une démarche privilégiant une meilleure proximité avec la clientèle et une présence dans l'ensemble du territoire tunisien. Avec un réseau dense (près de 150 agences et succursales), la STB met son expertise au profit de sa clientèle de plus en plus exigeante.

En matière de développement durable, la STB cherche à se positionner parmi les leaders, en formalisant une stratégie RSE et des politiques ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance) afin de réaliser ses ambitions en tant qu'acteur responsable.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023

I- ORGANE D'ADMINISTRATION



Mode de Gouvernance

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 Juin 2015, la STB a supprimé le poste de Président Directeur Général et a opté pour la séparation de la fonction de Président du Conseil d'Administration et la fonction du Directeur Général. Actuellement, elle est gérée par un Directeur Général par intérim Monsieur Lassâad ZNATI JOUINI et la Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Atef MAJDOUB.

Par conséquent, il est interdit au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint d'être membres au Conseil d'Administration.

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres dont le Président. Ce nombre est adapté à la nature, à la complexité, à la diversité, au volume de son activité ainsi qu'aux risques auxquels la banque est exposée et est réparti comme suit :

- Six administrateurs représentant l'État et les entreprises publiques.
- Deux membres indépendants présidant respectivement le Comité d'Audit et le Comité des Risques.
- Trois administrateurs représentant le secteur privé, choisis par référence au registre des actionnaires, et selon son profil et sa disponibilité.
- Un administrateur représentant les actionnaires minoritaires et est élu à la suite d'un appel à candidatures.

Qualification & parcours professionnel des membres du Conseil d'Administration

Mr Atef MAJDOUB Président du Conseil d'Administration	• Directeur Général au sein de la Présidence du Gouvernement • Directeur Commission supérieure des marchés publics au sein du Premier Ministère • Administrateur auprès de : - o La Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), - o La Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes (RNTA) • Membre du conseil d'établissement - Cité Nationale Sportive • Membre de l'association mondiale des unités et des professionnels des PPP - WAPPP (World Association of PPPs) • Membre de l'autorité spécialisée chargée de l'examen des problématiques relatives aux projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables - Ministère de l'Energie
Mr Mohamed MRAIDHA	• Directeur Central à la BNA • Directeur Général SICAR INVEST • Directeur Général SIP SICAR • Administrateur ESSOUKNA • Administrateur SMVDA • Président Conseil d'Administration SODAL
Mme Moufida ALOUI	• Directeur des affaires administratives et financières - Ministère des technologies de communication • Contrôleur général des services publics - Premier ministère • Administrateur auprès de : - o La poste Tunisienne - o La SOTUGAT - o L'ONAS
Mme Raoudha BEJAUI	• Maître Assistante en Banque & Finance à l'ISCAE • Administrateur représentant les actionnaires minoritaires à la BNA Bank - Présidente du Comité d'orientation stratégique - Membre du Comité des Risques & du Comité de recouvrement transactionnel • Conseiller en accès au financement aux PME (Frankfurt School of Finance & Management) • Experte en développement des compétences (Internationale Projekt Consult GmbH) • Experte chaîne de valeur (Réseau Entreprendre Tunisie) • Experte technique en entrepreneuriat (banque Africaine de Développement)
Mr Hatem SALAH	• Professeur des universités en Économie Financière & Bancaire à l'ESC • Directeur du laboratoire de recherche THÉMA (Théorie Économique, Modélisation, et Application), ESC Tunis. • Consultant indépendant auprès de bailleurs de fonds multilatéraux. • Membre du Conseil d'Analyse Économique, Présidence du Gouvernement. • Membre indépendant du comité d'investissement, SICAR Régionale SODESIB • Membre du bureau exécutif de l'association des économistes tunisiens (ASECTU) Tunis

Mr Ezzeddine CHERIF	• Consultant dans les projets de système d'information • Directeur Général de la société Tunisie Informatique Services • Administrateur auprès de la BNA et certaines de ses filiales • Administrateur représentant la BNA auprès de la société gérante du complexe commercial - TUNIS CENTRE • Administrateur représentant la BNA auprès de la société de distribution des produits agro-alimentaire «MAGASIN GENERAL»
Mr Hassene FEKI	• Directeur Général de la STAR
Mr Moez BEN ZID	• Conseiller de plusieurs clients en Afrique du Nord • Membre du CA de Marina Bizerte • Membre du CA – CAPSA • Managing Director à Deutsche Bank (Londres, New York, Singapore) • Managing Director en charge des équipes de ventes en crédits structures • Département Fixed Income & Gestion Alternative - Banque JPMorgan Chase • Membre de l'équipe chargée du développement des dérivés de crédit – Société Générale Paris • Membre de l'équipe des produits dérivés de taux chargé du développement des systèmes de gestion – crédit Commercial de France
Mr Lassâad ZARROUK	• Directeur Général de la MAE Assurances • Président de l'Union Générale Arabe d'Assurance – GAIF • Président Directeur Général de la STAR - Assurances • Président de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances (FTUSA)
Mme Rym OUESLATI	• Diplômée d'expertise comptable de l'État français • Docteur en Sciences de gestion • Enseignante (l'Université Tunis Dauphine/ ISG de Tunis/ ESSEC Tunis) • Responsable pédagogique des formations au profit des professionnels dans les domaines de la banque, l'assurance, la gouvernance, etc. (ACCA, IFRS, IFRS-Assurance, formation des administrateurs, etc.) • Responsable de missions d'audit et de reporting IFRS (UBCI, BTK, Attijari Bank, etc.)
Mr. Mohamed Jilani BEJI	• Adjoint au Directeur Général - Direction Générale Stabilité Financière et Prévention des Risques au sein de la Banque Centrale de Tunisie • Administrateur au Conseil d'Administration de l'Office National de l'Huile ONH et le Registre National des Entreprises RNE

Désignation des membres du Conseil d'Administration

La sélection des administrateurs représentant les participants publics et les mandataires spéciaux est assurée par le Ministère de tutelle sur la base de critères combinés tenant compte à la fois de leurs compétences académiques et professionnelles et de leur expérience réussie en rapport avec les aptitudes et la complémentarité requises.

La sélection des membres représentant les privés se fait généralement sur la base du registre des actionnaires, selon leurs profils et leurs disponibilités.

La sélection des membres indépendants et du membre représentant les petits actionnaires se fait, quant à elle suivant un appel à candidatures et ce, sur la base des termes de référence comportant divers critères y compris les connaissances en matière d'activité bancaire, de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques et ayant trait notamment à la qualification et à l'honorabilité.

Renouvellement des mandats

Les administrateurs représentant les participants publics auprès du Conseil d'Administration, sont désignés pour une période de trois ans renouvelable une seule fois et ne peuvent être nommés membres de Conseil d'Administration d'une autre entité à participation publique.

Le renouvellement du mandat des membres indépendants et du membre représentant les petits actionnaires ne peut être effectué qu'une seule fois.

Formation des membres du Conseil d'Administration

La Banque veille à assurer aux membres du Conseil d'Administration des formations spécifiques ayant trait notamment, aux opérations bancaires et financières.

Évaluation du Conseil et des membres du Conseil d'Administration

Un questionnaire d'auto-évaluation a été élaboré et communiqué aux membres du Conseil d'Administration pour renseignement.

La banque vise, ainsi la réalisation d'évaluations régulières du Conseil dans son ensemble et de chacun de ses membres.

Cas d'interdiction / Conflits d'intérêts

Aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration n'est frappé par les interdictions prévues par l'article 60 de la loi 2016-48, sur la base des déclarations sur l'honneur.

II- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principales attributions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration :

- Veille à la mise en place d'un dispositif de gouvernance efficace de la banque, qui garantit l'efficacité des opérations, la protection des actifs et la maîtrise des risques dans le cadre de la conformité aux lois et législations organisant leurs activités ;
- Évalue le dispositif de gouvernance de la banque d'une façon périodique quant à son adaptation aux changements importants intervenus à la banque notamment, en termes de taille de l'activité, de complexité des opérations, d'évolution des marchés et des exigences organisationnelles ;
- Approuve les lois cadre, les organigrammes, les conditions et modalités de recrutement et les conditions de nomination et le retrait des emplois fonctionnels ;
- Approuve les politiques d'arbitrage et les clauses arbitrales et les conventions de réconciliation dont les montants sont fixés par les conseils d'administration visant le règlement des litiges conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
- Assure le suivi de tous les changements importants affectant l'activité de la banque de manière à préserver les intérêts des déposants, des actionnaires, de toutes les parties prenantes et de façon générale, les intérêts à long terme de la banque ;
- S'assure que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables ;
- Fixe les orientations stratégiques globales et approuve les contrats programmes et les business plan et définit d'une manière explicite des objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la banque ;
- Approuve les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement ainsi que leurs modes de financement avant la fin de l'année précédant leur exécution ;

- Définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de la banque notamment en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;
- Analyse en profondeur les questions techniques qui relèvent des attributions des comités ;
- Assure le suivi de l'exécution de la stratégie de la banque ;
- S'assure que les moyens humains, financiers et logistiques sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques d'intervention arrêtées ;
- Approuve et suit la mise en place des modèles de mesure de l'adéquation des fonds propres par rapport au volume et à la nature des risques, aux politiques de gestion de la liquidité, aux exigences de conformité aux lois et aux textes organisant l'activité et au dispositif de contrôle interne ;
- Arrête les états financiers ;
- Élabore le rapport annuel de la banque.

Et d'une manière générale veille à ce que la banque jouit en permanence d'une bonne réputation la permettant de préserver la confiance auprès du public.

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins six fois par an et en cas de nécessité, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour présenté dix jours au moins avant la tenue des réunions à tous les membres du Conseil d'Administration et au Ministère des Finances.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil s'est réuni 13 fois :

Le 25 janvier 2023	Le 13 juin 2023
Le 16 février 2023	Le 04 juillet 2023
Le 10 mars 2023	Le 11 juillet 2023
Le 04 avril 2023	Le 29 septembre 2023
Le 28 avril 2023	Le 31 octobre 2023
Le 24 mai 2023	Le 21 décembre 2023
Le 06 juin 2023	

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Les ordres du jour du Conseil d'Administration couvrent toutes les questions importantes et comportent des points qui sont discutés d'une manière permanente. Il s'agit de :

- Rapport sur la situation financière de la Banque : Le Conseil d'Administration est informé régulièrement de la situation de la banque touchant les points suivants : L'analyse de la situation financière de la banque, son positionnement, l'analyse des réalisations par rapport aux objectifs... ;
- Rapport Comité d'Audit : Le Conseil d'Administration inclut obligatoirement dans son ordre du jour via le rapport du Comité d'Audit, les résolutions prises pour remédier aux insuffisances citées dans les rapports des commissaires aux comptes et des structures de contrôle externes. En effet, les résolutions prises dans ce sens sont suivies par la Direction de l'Audit Interne et soumises périodiquement au Comité d'Audit. Le procès-verbal du Comité d'Audit retraçant le suivi de ces points est soumis au Conseil d'Administration ;
- Rapport comité des risques : Le Conseil d'Administration examine les rapports de comité des risques portant principalement sur la conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques ainsi que l'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- Rapports des autres comités : Comité de nomination et rémunération, Comité stratégique, Comité supérieur de résolution, Comité de gouvernance et de restructuration des filiales et Commissions des marchés ;
- Arrêté des indicateurs d'activité et des états financiers individuels trimestriellement ;
- Arrêté des états financiers consolidés annuellement ;
- Suivi des réserves des Commissaires aux Comptes et de la lettre de contrôle interne ;
- Suivi des passations des marchés ;
- Suivi des décisions du CA.

Par ailleurs, outre les aspects permanents à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a examiné certains autres points se rapportant notamment :

- Au suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre la stratégie de la Banque pour la période 2022-2026 ;
- Au suivi des travaux du dossier de restructuration de la «TF Bank» ;
- Au règlement de la dotation de l'État (117 Millions de Dinars) ;

- À l'approbation d'un ensemble de politiques ;
- L'approbation du manuel de recrutement ;
- L'Approbation de la liste des représentants de la Banque aux conseils d'administration des filiales et des participations ;
- L'étude du processus de résorption des pertes reportées de la Société Tunisienne de Banque ;
- L'examen de la proposition d'optimisation fiscale ;
- L'examen d'une procédure relative à l'exclusion des opérateurs économiques «Blacklist» de la participation des appels d'offres de la Banque.

Secrétariat du Conseil d'Administration

Le secrétariat du Conseil d'Administration est assuré par un cadre de la banque, désigné par le Président du Conseil, qui assure la rédaction des procès-verbaux des réunions dans un délai moyen de sept jours de la date de la tenue de la réunion.

Les procès-verbaux sont signés par le Président du Conseil d'Administration, deux autres membres ainsi que par le secrétaire du Conseil d'Administration.

Les procès-verbaux dûment signés sont consignés dans un registre spécial gardé au Secrétariat du Conseil d'Administration au siège social de la Banque.

III- COMITÉS ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit

(créé lors du CA du 12 décembre 2006)

La mission fondamentale du Comité d'Audit, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), est de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne, d'assurer le suivi et la supervision de ses activités et de veiller à collaborer étroitement avec le comité des Risques afin de garantir une meilleure complémentarité en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Aussi, le Comité d'Audit assure le suivi de l'activité de l'Organe de l'Audit Interne et si nécessaire les travaux des autres structures de la Banque chargées des missions de contrôle.

Le comité s'est réuni 06 fois courant l'année 2023.

Le secrétariat du comité d'audit est assuré par l'Organe de l'Audit Interne.

Comité des Risques

(Créé lors du CA du 11 décembre 2012)

Le comité des risques, composé de 5 membres dont un président (membre indépendant), a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance



Site archéologique Thuburbo Majus

des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le comité s'est réuni 08 fois courant l'année 2023.

Le secrétariat est assuré par la Direction Centrale des Risques Opérationnels et des Marchés et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale Surveillance Risque de Crédit.

Comité de Nomination et de Rémunération (Créé lors du CA du 15 novembre 2011)

Ce comité, composé de 4 membres a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à arrêter une politique de rémunération en adéquation avec les performances à moyen et longs termes de la Banque.

Il s'est réuni 06 fois courant l'année 2023.

Le secrétariat est assuré par le directeur central du capital humain.

Comité Stratégique (Créé lors du CA du 11 septembre 2015)

Le comité stratégique, composé de 4 membres du Conseil dont un indépendant, est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

Il a pour rôle de participer à la conception de la stratégie de la Banque, d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et d'examiner dès lors l'implémentation des projets Stratégiques.

Ce comité s'est réuni 04 fois courant l'année 2023.

Le secrétariat est assuré par la Direction Stratégie et Pilotage.

Comité Supérieur de Résolution (Créé lors du CA du 21 novembre 2018)

Ce comité comporte 5 membres du Conseil d'Administration dont un indépendant, le Directeur Général et/ou le Directeur Général Adjoint, le Chef du Pôle Risques Crédit et Résolution, le Chef du Pôle Commercial et Réseau, le Directeur Central de Résolution, le Directeur Central Surveillance Risque Crédit et tout Responsable dont la présence peut être jugée utile.

Il a pour mission d'assurer le suivi de l'exécution du plan d'action issu de la stratégie de la Banque en matière de recouvrement, d'examiner les propositions de règlement transactionnel dans le cadre de la loi 2018-36 du 6 juin 2018 à soumettre au Conseil d'Administration pour décision et d'examiner et statuer sur les propositions de radiation et de cession à la STRC des créances remplissant les conditions réglementaires à soumettre au Conseil d'Administration pour approbation.

Le comité dont le secrétariat est assuré par le Pôle Risques Crédit et Résolution s'est réuni 04 fois courant l'année 2023.

Comité de Gouvernance et de Restructuration des Filiales (Créé lors du CA du 02 octobre 2018)

Ce comité, composé de 4 membres et de tout membre désirant être présent, a pour mission d'émettre son avis et de proposer des recommandations sur la gouvernance et la restructuration des filiales et participations de la Banque.

Il émet, également, des avis et des recommandations concernant les schémas de restructuration proposés et leur mise en œuvre, la rémunération, le détachement et la nomination des dirigeants ou des membres du CA des filiales et des sociétés dont la STB détient une participation et la mise en place par les filiales d'un système de reporting trimestriel portant sur les principaux indicateurs d'activité.

Le comité dont le secrétariat est assuré par la Direction Centrale des Filiales et des Participations s'est réuni 03 fois courant l'année 2023.

Commission des Marchés

Cette commission, composée de 4 membres en plus du Contrôleur d'État a pour mission d'examiner la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assure également du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques.

Elle s'est réunie 06 fois courant l'année 2023.

Le secrétariat est assuré par le Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés.

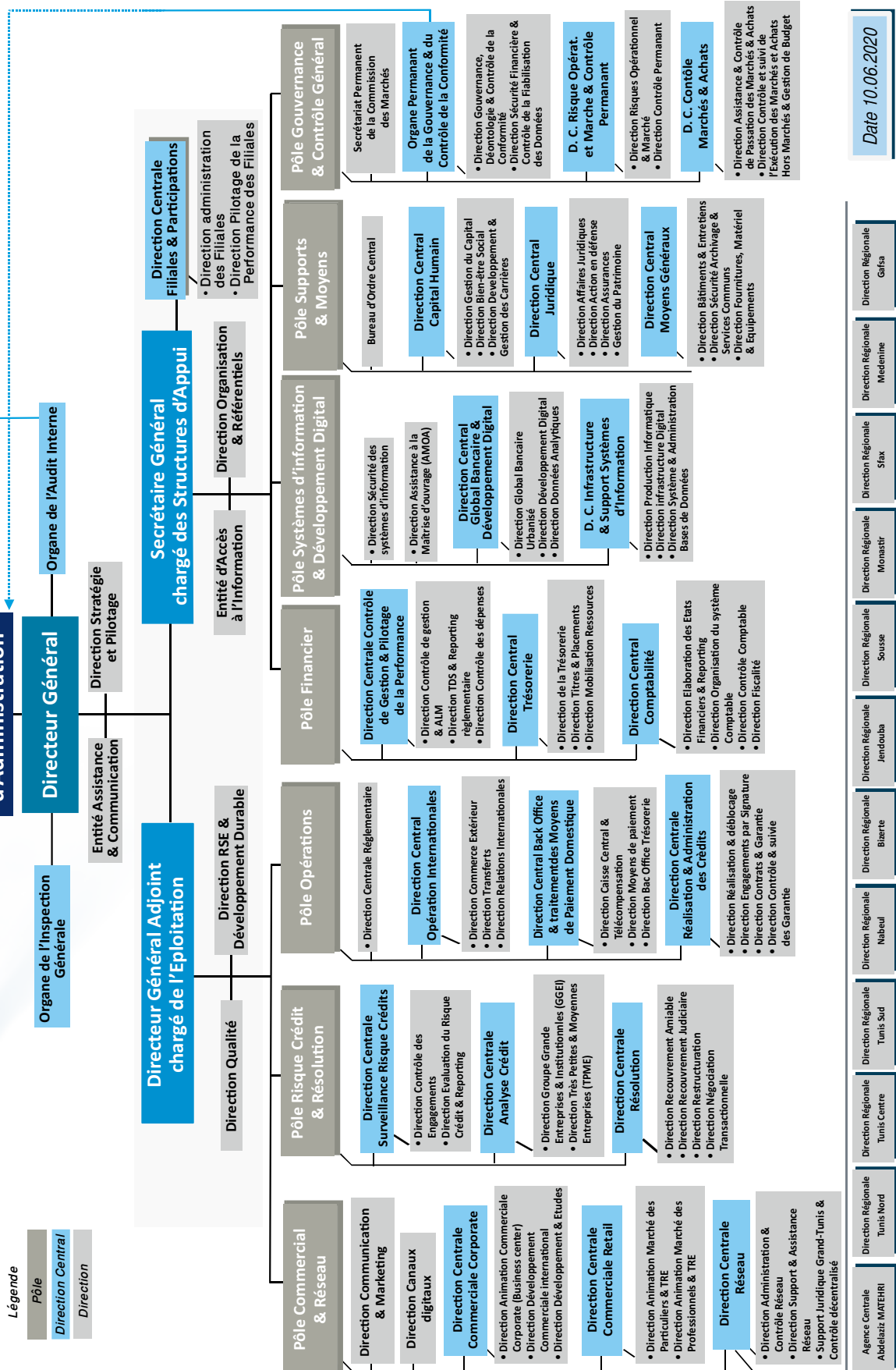
Commission de Recours pour les marchés du seuil de compétence de la Commission des marchés

Cette commission, composé de 02 membres, a pour mission de statuer sur les requêtes, les différends ainsi que les plaintes dans les différentes phases du processus d'achat (lancement, attribution et exécution).

Cette commission, dont le secrétariat est assuré par la Direction Suivi de l'Exécution des Achats & Gestion du Budget, s'est réunie une seule fois courant l'année 2023.



V- ORGANISATION DE LA BANQUE



Date 10.06.2020

Direction Régionale
Gafsa

Direction Régionale
Medenine

Direction Régionale
Sfax

Direction Régionale
Monastir

Direction Régionale
Sousse

Direction Régionale
Jendouba

Direction Régionale
Biarre

Direction Régionale
Nabeul

Direction Régionale
Tunis Sud

Direction Régionale
Tunis Centre

Direction Régionale
Tunis Nord

Agence Centrale
Abdelaziz MATEHRI

IV- OBLIGATIONS, ENGAGEMENTS ET MISSIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Confidentialité

Les membres du Conseil sont tenus de préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et de ne pas les utiliser à des fins non professionnelles.

Contribution aux travaux du Conseil

Les membres contribuent d'une manière active aux travaux du Conseil d'Administration en questionnant de manière constructive le Directeur Général et demandant des éclaircissements sur les différents points à l'ordre du jour.

Communication des informations

Le Président du Conseil s'assure que l'organe de direction fournisse toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil d'Administration.

Présence aux réunions du Conseil

Les membres participent d'une manière assidue aux réunions du Conseil d'Administration. Le taux de présence est de 87%.

Lignes de métiers

La STB est une banque universelle qui traite l'ensemble des opérations bancaires dont notamment :

- La réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- L'octroi de crédits sous toutes ses formes ;
- La mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement ;
- Les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises ;
- L'activité à l'international ;



Ancienne ville carthagène

TND en milliers

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	153 886 925	769 435	99,04%
Personnes Morales	141 865 646	709 328	91,31%
Personnes Morales Publiques	129 597 778	647 989	83,41%
Personnes Morales Privées	12 267 868	61 339	7,90%
Personnes Physiques	12 021 279	60 106	7,74%
Actionnaires Etrangers	1 488 075	7 440	0,96%
Personnes Morales	1 382 570	6 913	0,89%
Personnes Physiques	105 505	528	0,07%
Total	155 375 000	776 875	100%

- Les activités de marché.

Filiales du Groupe STB

Filiales du Groupe STB

Le groupe STB est formé par la société mère et ses 12 filiales qui opèrent dans les secteurs financier, touristique, immobilier et des services et ce détaillent comme suit :

Secteur Financier

- STB Finance
- Société Tunisienne de Recouvrement des Créances
- STB INVEST
- STB SICAR
- STB MANAGER

Secteur Touristique

- ED-DKHILA
- ACTIVHOTELS

Secteur Immobilier (Bâtiment)

- IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Secteur des Services

- LA GENERALE VENTE
- STB MOYENS GENERAUX
- STB SECURITE & GARDIENNAGE
- SOCIETE MAGASINS GENERAUX & ENTREPOT REEL DE TUNISIE

Structure de l'actionnariat (arrêté au 31 décembre 2023)

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins, libérées des versements exigibles, peuvent assister à l'Assemblée Générale ou se faire représenter par

un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligation de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion à la Société STB FINANCE, Filiale de la Banque, sise rue Hédi Karray – 1004 Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

VI. CODES, POLITIQUES, CHARTES ET MANUELS

L'année 2023 a été marquée par le renforcement du dispositif de gouvernance et de contrôle interne au niveau de la STB, à travers l'élaboration et la mise à jour des politiques, des chartes, des codes, et des manuels de procédures internes qui régissent l'activité de la banque conformément à la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 ayant pour objet le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

Code de gouvernance :

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code de gouvernance approuvé par le Conseil d'Administration et dûment signé par l'ensemble de ses membres.

Ce code vise à définir, en conformité avec le statut de la banque et la législation en vigueur ce qui suit :

- Le mode de gouvernance ;
- Les principes ;
- Les politiques et les pratiques de gouvernance ;
- Les organes de gouvernance, leurs attributions, leurs compositions et les règles de leur fonctionnement ;
- Les dispositifs destinés à assurer l'indépendance des fonctions de contrôle ;
- Les rapports de l'organe d'administration avec

l'organe de direction et les structures opérationnelles de l'établissement.

Code déontologique

La Société Tunisienne de Banque dispose d'un code déontologique qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle.

Ce code vise à :

- Déterminer les comportements et pratiques attendus des collaborateurs de la banque, ainsi que les comportements et pratiques incompatibles avec les valeurs de la Banque ;
- Établir des normes éthiques, des règles de base et des principes d'étiquette professionnelle.

Chaque employé travaillant dans la Société Tunisienne de Banque est tenu, notamment d'appliquer ce code et d'adhérer également à ce qui y est énoncé. Il s'engage aussi à mettre en œuvre toutes les modifications qui lui seront apportées.

La Direction des Ressources Humaines s'engage à fournir ce code à signer par tous les collaborateurs de la banque et un engagement à le respecter. Elle conserve également la copie signée dans le dossier de l'employé.

Politique de prévention et de lutte contre la corruption

La Société Tunisienne de Banque conduit ses activités avec éthique et en conformité avec les lois applicables, incluant la lutte contre la corruption.

Elle s'engage par conséquent à lutter contre ce fléau dans ses opérations, de manière à réduire les incitations à cet égard, les gains à en retirer, et les risques qui y sont associés.

La présente politique a pour objet de :

- Fournir une définition pratique et un cadre conceptuel pour la compréhension des diverses formes et types de corruption ;
- Préciser dans quelles conditions et comment la corruption peut se produire dans les opérations de la Banque, et les modalités de leur prévention ;
- Définir les principes de base de la politique de la banque en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Politique de gestion des Conflits d'intérêts

La banque a défini une politique de gestion des conflits d'intérêts qui fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle. Cette dernière

a été approuvée par le Conseil d'Administration de banque.

Cette politique repose sur :

- L'identification des situations qui donnent lieu ou qui sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts pouvant porter préjudice aux intérêts de la banque ou des parties prenantes ;
- La mise en place de procédures et de mesures en vue de prévenir et de gérer ces conflits d'intérêts ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle et de sanctions efficace ;
- La tenue et la mise à jour d'un registre consignait les services et activités pour lesquels un conflit d'intérêts s'est produit.

Elle inclut, également ce qui suit :

- L'engagement des membres de l'organe d'administration de ne pas prendre part aux débats portant sur des questions qui peuvent engendrer une situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de l'établissement et de s'abstenir de voter sur lesdites questions ;
- Les procédures qui régissent de façon adéquate les transactions avec des parties liées au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 ;
- Les modalités selon lesquelles l'organe d'administration traite les cas de non-respect de cette politique.

Politique de Conformité

La banque a élaboré une politique de Conformité qui fixe les principes de base que l'établissement doit respecter dans l'exercice de ses activités.

A travers cette politique, la Société Tunisienne de Banque s'engage à promouvoir une culture de conformité au sein de la banque et à s'inscrire dans une démarche de loyauté et de transparence en conformité aux standards nationaux et internationaux. À cet effet, la politique vise notamment à :

- Prévenir et gérer les risques de non-conformité ;
- Veiller au respect de la réglementation nationale et internationale et des règles de bonne conduite et de déontologie professionnelle ;

- Prévenir et lutter contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ;
- Respecter les règles d'embargos et de sanctions internationales ;
- Prévenir et lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Prévenir les situations de conflits d'intérêts et de délits d'initié ;
- Veiller au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel de son personnel, de ses clients et de ses partenaires, ainsi que toutes les parties prenantes avec lesquelles la banque est engagée.



Les ruines de Sbeitla

Politique de Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

La Société Tunisienne de Banque dispose d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme approuvée par le Conseil d'Administration.

La présente politique établit les principes et les règles de prévention et de contrôle des risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme et ce, au niveau de la Société Tunisienne de Banque et au niveau de ses filiales assujetties afin de se conformer aux obligations légales et réglementaires en la matière et préserver au mieux l'intégrité et la transparence des opérations financières enregistrées.

Cette politique vise également à établir une relation avec les clients et les correspondants bancaires sur la base de pratiques bancaires saines et transparentes conformément aux lois, réglementations et normes en vigueur.

Politique de Lancement d'Alerte

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique de lancement d'alerte qui traduit la détermination de la banque à promouvoir une culture de bonne gestion et de transparence dans l'exécution des opérations.

Cette politique a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle constitue, en effet un élément principal de protection de l'intégrité de la banque et vise à améliorer sa transparence et à renforcer son système de lutte contre des pratiques nuisibles à sa réputation.

Elle doit être lue, en outre collectivement avec le code de gouvernance, le code de déontologie professionnelle ainsi que la politique de prévention et de lutte contre la corruption et ne peut être considérée comme un substitut, mais plutôt un complément aux lois et règlements en vigueur.

La Société Tunisienne de Banque est tenue, ainsi d'examiner, modifier et développer cette conduite afin de suivre le rythme des changements réglementaires et juridiques en vigueur.

La Politique de lancement d'alerte n'a pas vocation à se substituer à l'information de la hiérarchie ou aux procédures internes de remontée d'informations.

Politique d'Appétence pour le Risque

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique d'appétence pour le risque qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

La présente politique définit :

- Le niveau global et individuel par type de risque que la banque est prête à assumer pour réaliser son plan d'activité ;
- La politique des fonds propres et de liquidité en adéquation avec le volume et la nature du risque et ce, en conformité avec les exigences légales et réglementaires en vigueur.

La politique d'appétence pour le risque doit faire l'objet d'une diffusion auprès de tous les services concernés et faire partie de la culture du risque de l'établissement.

L'organe d'administration s'assure de sa mise en œuvre effective et de son respect.

Politique Genre et Diversité

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique Genre et Diversité qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle reconnaît, ainsi que l'égalité genre et l'autonomisation des femmes ne sont pas uniquement des questions de droits humains, mais aussi une condition préalable à la réalisation d'objectifs de développement plus ambitieux et équitables et à une paix sociale durable.

Cette politique a pour objectifs de favoriser la prise en compte des questions de genre et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers l'appui des actions entreprises par les parties prenantes de la banque (clients, partenaires, fournisseurs...) pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette politique confirme, aussi l'engagement de la STB à promouvoir la prise en compte des questions de genre, en interne vis-à-vis des collaborateurs et en externe dans toutes ses relations avec les différentes parties prenantes. Elle vise principalement la contribution de la banque dans la réalisation du 5ème objectif de développement durable portant sur l'égalité hommes-femmes en amorçant le processus d'institutionnalisation qui a été initié par la signature globale du pacte mondial et par la signature des Women's Empowerment principles WEPs.

Elle se veut, également un outil d'intégration de l'égalité des genres au sein des structures de la banque, de ses programmes et de ses projets et ce de manière transversale.

A travers cette politique, la banque formalise son intention d'appuyer la participation des femmes dans la prise de décision, au niveau de ses structures et au niveau des projets et programmes qu'elle initie, traduisant sa volonté de participer à l'instauration de la justice économique et sociale.

Politique Environnementale, Sociale et Gouvernance (ESG)

La Société Tunisienne de Banque a défini une Politique Environnementale et Sociale (ESG), en déclinaison de la politique globale RSE de la banque, qui a été approuvée par le Conseil d'Administration.

Cette politique décrit les principes à suivre pendant la préparation et la mise en œuvre des mesures menées par la Société Tunisienne de Banque pour évaluer les impacts Environnementaux et Sociétaux dans ses activités de financement.

Par la présente politique, la banque réaffirme sa volonté de s'engager dans les enjeux environnementaux et sociaux liés à son activité mais aussi d'œuvrer pour la transparence sur toutes ses activités afin de renforcer ainsi la confiance du public et des parties prenantes dans sa démarche responsable pour contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable.

Il s'agit d'un engagement formel de la STB à intégrer la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans ses activités commerciales et ses relations avec les parties prenantes.

Politique RSE

La Société Tunisienne de Banque a défini une politique RSE et présente ses axes principaux dans l'optique d'une démarche structurée qui implique l'ensemble de ses entités et qui anime et guide les décisions à tous les niveaux en parfaite synergie avec les piliers de la stratégie.

A partir de 2021, la démarche RSE selon la norme internationale ISO26000 a été initiée dans le cadre d'un programme national pilote.

Elle a fait ressortir 6 enjeux RSE adossés aux 4 axes stratégiques : économique, environnemental, social & sociétal et gouvernance, déclinés en un plan stratégique 2022-2026 en cohérence avec la stratégie globale de la Banque :

- Financement responsable
- Support durable au client

- Gouvernance et les pratiques de l'éthique
- Employeur de marque
- Éco-responsabilité
- Digitalisation, protection des données et cybercriminalité

De cette politique RSE découle entre autres, une politique environnementale et sociale conforme aux normes SFI (Banque Mondiale), un préalable au lancement du système de gestion des risques Environnementaux et Sociaux.

La Société Tunisienne de Banque a accordé, en ce sens une attention particulière aux informations extra-financières et s'engage désormais à publier annuellement un rapport extra-financier qui révèle l'évolution et les résultats de sa démarche ainsi que son implication et sa performance sur les volets social, sociétal, environnemental et de gouvernance et ce à travers des indicateurs de performance conformes à des normes de référence.

Charte de l'administrateur

Chaque administrateur s'engage à adhérer aux règles directrices de la charte :

- Défense de l'intérêt social ;
- Protection de la réputation de la Banque ;
- Respect des lois et des statuts ;
- Indépendance ;
- Professionnalisme et implication ;
- Évitement des conflits d'intérêt ;
- Intégrité et loyauté.

Charte des Comités

Tous les comités disposent d'une charte prévoyant essentiellement les principes de la confidentialité et l'évitement des conflits d'intérêt

Chaque charte fait l'objet d'une revue et d'une évaluation de sa pertinence au moins une fois par an.

Le texte dûment modifié est soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Manuel de procédures des achats

La Société Tunisienne de Banque a procédé à la mise à jour du manuel des procédures des achats et son approbation par le Conseil d'Administration.

L'objet de ce manuel est de définir un cadre assurant l'intérêt économique de la STB notamment pour

la satisfaction de ses besoins marqués par des évolutions technologiques et commerciales dans un environnement concurrentiel.

Il Fixe les conditions de la préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement et la clôture des différents marchés et achats.

Ce manuel est également un cadre juridique interne qui définit les procédures régissant les commandes de travaux, d'études, de fourniture de biens et services à la STB, en sa qualité d'acheteur, dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande, l'égalité de traitement des candidats, la concurrence et la transparence des procédures afin d'assurer leur performance et leur bonne gouvernance.

La préparation, la conclusion, l'exécution, le paiement, la clôture et le contrôle de ces achats se fait conformément aux modalités et règles définies dans le présent guide qui vise, en effet à assouplir les procédures de passation des commandes en les adaptant aux contraintes internes et externes, tout en préservant un contrôle efficace au niveau de toutes les phases du processus d'achat.

Le manuel d'opération de gestion des risques sociaux & environnementaux

Suite au partenariat signé entre le ministère des finances, la banque centrale de Tunisie et la KfW au nom du Gouvernement allemand avec des banques et des sociétés de leasing tunisiennes pour promouvoir l'accès au financement pour les TPME. La Société Tunisienne de Banque a élaboré un manuel d'opération ayant pour objectif de définir un cadre de gestion pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets financés.

Ce manuel vise principalement à fournir une norme minimale de diligence raisonnable pour soutenir une prise de décision éclairée et responsable en matière de risques.

En application de sa politique de développement durable, la STB a mis en place un système de gestion du risque social et environnemental dont les objectifs principaux sont les suivants :

- Gérer les risques sociaux et environnementaux dans le cycle global du financement du projet ;
- Donner l'exemple d'une bonne pratique sociale et environnementale ;
- S'efforcer de conserver les ressources naturelles, de protéger l'environnement et de prendre en

considération le niveau de vie des personnes affectées par ses opérations ;

- Inspirer et encourager les pratiques durables parmi toutes les parties prenantes, y compris les partenaires et les Co-investisseurs et filiales financière du groupe STB afin d'améliorer le développement, la mise en œuvre, le suivi et la conclusion des projets.

VII. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

La Société Tunisienne de Banque accorde une grande importance à la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement des activités terroristes, ainsi qu'au respect des obligations réglementaires nationales et des standards internationaux (notamment les recommandations du GAFI).

L'organe Permanent de Gouvernance et de Contrôle de la Conformité est chargé de mettre en place et de superviser l'ensemble du dispositif de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme en étroite collaboration avec les départements concernés de la banque.

Depuis, 2016, les notes de procédure, d'organisation et manuels de procédures LAB/FT sont examinés par le comité d'audit et approuvés par le Conseil d'Administration.

VIII- COMMUNICATION DE L'INFORMATION

La Banque assure une communication en temps opportun d'informations fiables et pertinentes sur les aspects significatifs de son activité afin d'offrir une image complète, objective, actualisée sur l'établissement.

Au public

Publication annuelle d'un rapport détaillé, destiné au public, sur les activités du Conseil, prévoyant le :

- Le code de gouvernance et les détails de sa mise en œuvre, le code de déontologie interne et les chartes des comités de l'établissement ;
- La composition nominative du conseil, les règles de son fonctionnement, le parcours professionnel de ses membres, leurs qualités de représentation et leurs mandats et une synthèse des travaux des comités ;
- L'organisation de l'établissement, ses lignes de métier et la structure de ses filiales ;
- La fréquence des réunions du conseil et des comités, incluant le nombre des membres ayant participé à chaque réunion ;
- Un exposé du conseil sur l'adéquation du dispositif de contrôle interne et de ses moyens ;
- Une description de la structure, du fonctionnement et des activités de la gestion des risques. ;
- Le profil de risques de l'établissement, la composition des fonds propres et leur adéquation par rapport au profil de risques ;



Port punique de Carthage

- La composition des fonds propres et leur adéquation par rapport au profil de risques ;
- La politique de provisionnement pour la couverture des risques ;
- La structure de l'actionnariat notamment les principaux actionnaires, leur représentation au conseil, les droits de vote ;
- Des informations détaillées sur la rémunération des membres du conseil, de l'organe de direction et de l'encadrement supérieur ;
- Les transactions significatives effectuées avec les parties liées en incluant les noms des parties liées, la nature des transactions, leur montant et une confirmation que ces opérations ont été effectuées.

A la Banque Centrale de la Tunisie

Les principaux documents adressés à la banque centrale se présentent comme suit :

- Le rapport spécial du commissaire aux comptes contenant une partie réservée aux conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle ;
- Toute nomination ou tout changement survenu au niveau des premiers responsables chargés de l'audit, de la gestion des risques et du contrôle de la conformité ;
- Toute désignation du Président, d'un membre du Conseil d'Administration, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, est notifiée dans un délai ne dépassant pas sept jours ;
- Un Curriculum Vitae détaillé de la personne nommée (Président, membre du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint) accompagné d'une lettre de motivation ;
- L'identité et le curriculum vitae du responsable d'audit interne chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des missions de contrôle périodique ;
- Une copie des rapports annuels détaillés sur les activités du comité d'audit et du comité des risques sont communiqués 15 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ;
- Un rapport portant sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré ainsi qu'un rapport portant sur la mesure et la surveillance des risques auxquels la banque et le groupe sont exposés au plus tard, 4 mois à compter de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Au Ministère des Finances

Les documents communiqués au ministère des finances se détaillent comme suit :

- Les contrats programmes ;
- Les procès-verbaux des organes de gestion et de délibération ;
- Les rapports et les procès-verbaux des réunions des comités d'audit et de risques et des organes de contrôle de conformité émanant du Conseil d'Administration ;
- L'état d'avancement de l'exécution des contrats programmes ;
- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ainsi que les rapports de suivi de leurs exécutions ;
- Les états financiers, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports émanant des différentes structures de contrôle ;
- Les rapports de la Banque Centrale de Tunisie et ses recommandations ;
- Les rapports annuels d'activités ;
- Les indicateurs prévus par les normes prudentielles établis conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les situations annuelles relatives à l'effectif des employés et de la masse salariale.

Les documents précités sont transmis au ministère des Finances pour le suivi, dans un délai ne dépassant pas dix jours à partir de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

A la Présidence du Gouvernement

Les documents communiqués à la Présidence du Gouvernement se détaillent comme suit :

- Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement et leurs modes de financement ;
- Les rapports d'activité annuels ;
- Les états financiers ;
- Les rapports des commissaires aux comptes.

Les documents précités sont transmis à la Présidence du Gouvernement dans un délai de dix jours de la date de leur établissement ou de leur approbation par le Conseil d'Administration ou de leur réception, et ce, selon le cas.

Au Ministère de l'Economie et de la Planification

Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement sont transmis au Ministère du Développement et de la Planification, dans un délai de dix jours de leur approbation par le Conseil d'Administration.

Par ailleurs, des séances d'information sont parfois organisées au niveau de la BVMT par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Directeur Général et le Chef de Pôle Financier et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

IX-CONTRÔLE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale fait l'objet d'une surveillance effective par le Conseil d'Administration et ce, en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de l'établissement ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

Cette surveillance s'étend au suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du respect des politiques approuvées.

X- RÉMUNÉRATION ET NOMINATION

La nomination du Directeur Général se fait par le Conseil d'Administration sur proposition du ministère des Finances.

La nomination des membres de l'organe de direction (Le Directeur Général Adjoint et le Secrétaire Général) et les responsables de l'encadrement supérieur et leur rémunération se fait par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par le Comité de Nomination et de Rémunération.

La nomination des membres du Conseil et des comités se fait par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Rémunération des membres du Conseil

La rémunération des membres du Conseil se présente comme suit par référence à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Un montant net de 4.000 Dinars par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- Un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- Un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques ;
- Un montant net de 1.000 Dinars par séance à allouer à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques et à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

Rémunération de l'organe de Direction

Le Directeur Général

Conformément aux dispositions du décret 2015-968 du 15 août 2015, les éléments de rémunération du directeur général se composent :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long terme de la banque en matière de rentabilité et de risque ;
- Et d'un autre élément variable qui ne dépasse pas 50 % du montant de l'élément fixe.

Le Comité des Nominations et de Rémunération rattaché au Conseil d'Administration est chargé de fixer les critères de la rémunération variable et ce sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Le Directeur Général Adjoint & Le Secrétaire Général

Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration de la Banque se composent d'un élément fixe et d'un autre élément variable qui ne dépasse pas 25 % du montant de l'élément fixe annuel.

Le Comité des Nominations et de Rémunération rattaché au Conseil d'Administration est chargé de fixer la méthodologie de la rémunération variable et ce sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs

XI- OBLIGATIONS D'ÉVITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La politique de gestion des conflits d'intérêts telle que mise à jour par la Direction Gouvernance, Déontologie et Contrôle de la Conformité a détaillé les obligations suivantes :

- L'adoption d'une politique de gestion efficace des conflits d'intérêt ;
- Le devoir de tout membre du conseil d'éviter les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts ;
- L'interdiction à l'intéressé de participer au vote concernant l'approbation des conventions conclues avec la banque et les personnes ayant des liens avec elle. Les actions de l'intéressé ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité ;
- Respect par le président du conseil d'administration de l'obligation de soumettre les conventions conclues entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle à l'Assemblée Générale des actionnaires pour approbation sur la base d'un rapport spécial établi par le ou les commissaires aux comptes ;
- L'engagement de s'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque l'objectivité de l'administrateur ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers la banque peut s'en trouver altérée. La politique de conflit d'intérêts et le projet de la charte de l'administrateur comporte cet engagement ;
- L'engagement de ne pas utiliser des actifs de la banque pour un usage personnel ;
- L'engagement de faire part au Conseil d'Administration de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt. La politique de conflit d'intérêts et le projet de la charte de l'administrateur comporte cet engagement ;
- L'engagement de l'intéressé d'exercer son rôle en toute honnêteté en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres ;
- L'engagement de l'intéressé de ne pas être à la fois membre du conseil d'une autre banque ;
- La notification à la Banque Centrale de Tunisie de toute convention conclue entre la banque et les personnes ayant des liens avec elle au sens de l'article 43 (relatif à la gestion des conflits d'intérêts) de la loi n°2016-48 ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peut exercer la fonction de dirigeant d'une entreprise économique ;
- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint ne peuvent exercer aucune de ces fonctions dans une autre banque, établissement financier, société d'assurance, entreprise d'intermédiation en bourse, société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières ou société d'investissement ;
- Le respect du secret professionnel par les membres du Conseil d'Administration et ce pour les informations dont ils ont pris connaissance du fait de l'exercice de leurs missions et ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions, qui leurs sont confiées, même après la perte de leurs qualités, et ce, sous peine des sanctions prévues par l'article 254 du code pénal relatif à l'infraction de révélation du secret professionnel. La politique de conflit d'intérêts et le projet de la charte de l'administrateur comporte cet engagement.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, le Fonds Monétaire International (FMI) a observé une légère décélération de la croissance économique mondiale et ce, pour passer à 3,0 % en 2023 contre 3,5% réalisée en 2022.

Le FMI a constaté, par ailleurs, un repli de l'inflation mondiale pour l'ensemble de l'année 2023 en s'établissant autour de 6,8% (moyenne annuelle) contre 8,7% enregistré en 2022.

Dans ce nouveau contexte, **les économies avancées** ont enregistré un ralentissement de leur croissance en revenant de 2,6% en 2022 à 1,6% en 2023 et ce, sous l'effet notamment de l'impact du resserrement rigoureux des politiques monétaires.

S'agissant **des pays émergents et en développement**, le PIB a reculé légèrement à 4,0% en 2023 contre 4,1% l'année dernière. Toutefois, cette moyenne cache des divergences entre les différents pays et régions.

La croissance économique au Japon s'est, accélérée ainsi légèrement pour atteindre 1,9 % en 2023 contre 1,0% en 2022 et ce, en relation avec la reprise de la demande post endémique, la relance des exportations automobiles et l'amélioration de l'activité du tourisme.

Le taux d'inflation au Japon a atteint 3,3% en 2023 contre un taux de 2,5% en 2022.

Malgré une inflation supérieure aux objectifs, la banque du Japon a poursuivi une politique monétaire accommodante en assouplissant progressivement sa politique de contrôle de la courbe des taux.

Le taux de chômage s'est replié, quant à lui pour revenir 2,6% (en moyenne).

En ce qui concerne la **Zone Euro**, l'activité économique a ralenti au cours de l'année 2023 en revenant à un taux de croissance de 0,5% contre un taux de 3,3% réalisé en 2022 et un rebond de 5,2% en 2021. Ce ralentissement a concerné, essentiellement, le secteur manufacturier et est imputable, principalement à la flambée des prix de l'énergie qui a pesé, considérablement sur les dépenses des ménages et l'activité des entreprises, aux perturbations persistantes au niveau des chaînes d'approvisionnement et au durcissement des politiques monétaires.

Les pressions inflationnistes ont poursuivi, en outre, leur atténuation ramenant le taux d'inflation moyen annuel à 3,2% soit à son niveau le plus bas depuis deux ans. Cela étant, la Banque Centrale Européenne (BCE), a décidé, lors de sa réunion du 26 octobre 2023, de maintenir inchangés ses principaux taux directeurs. S'agissant de la situation de l'emploi, le taux de chômage de la zone Euro est resté relativement stable pour se situer autour de 6,5% contre 6,4% en décembre 2022 et 7% en 2021.

Pour les **Etats-Unis d'Amérique**, la croissance du PIB s'est établie à environ 2,5% en 2023 contre 2,1% en 2022 et ce, en corollaire d'un dynamisme plus fort que prévu de l'activité économique.

Cette évolution a été tirée, notamment par l'affermissement des investissements des entreprises, une relance de l'activité appuyée par l'impulsion expansionniste de la politique fiscale et l'accroissement de la consommation. La consommation est, en effet, restée solide et soutenue par l'épargne accumulée et l'augmentation des revenus disponibles grâce à des ajustements fiscaux ponctuels.

Dans ce nouveau contexte, le taux d'inflation aux États Unis s'est stabilisé autour de 3,8% en septembre 2023 contre 6,5% sur l'ensemble de l'année 2022.

La Réserve Fédérale Américaine a décidé, en ce sens, lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2023, de maintenir ses taux d'intérêt directeurs dans une fourchette de 5,25% et 5,5%, tout en surveillant de près l'impact du resserrement monétaire adopté et ce, afin d'assurer au plus tôt le retour de l'inflation au niveau de sa valeur cible de 2% à moyen terme.

S'agissant de l'emploi, le taux de chômage aux États Unis s'est établi à 3,8% en septembre 2023 contre 3,5% en 2022.

La Chine a observé, par ailleurs un rebond de son PIB de 5,2% en 2023 contre 3,0% réalisé en 2022 et ce, sous l'effet, notamment de la réouverture complète et de l'impulsion donnée à la consommation par la levée des restrictions liées à la pandémie.

Cette évolution a été, toutefois amoindrie par le ralentissement au niveau du secteur de l'immobilier et ce, par des nouvelles diminutions au niveau des ventes et des prix.

Le taux de chômage de l'ensemble des zones urbaines est resté, quant à lui, stable à 5% en octobre 2023 soit légèrement en dessous de son niveau avant COVID.

Le taux d'inflation annuel de la Chine mesuré par les prix à la consommation demeure, de sa part, faible mais une déflation durable est improbable.

Par ailleurs, la politique monétaire y est restée expansionniste assortie de nouvelles baisses de taux d'intérêt et du coefficient des réserves obligatoires.

L'économie de Inde, considérée comme une nouvelle puissance aux perspectives prometteuses, a affiché, de sa part, une croissance de son PIB de 6,7% contre 7,2% en 2022 et 8,7% une année auparavant.

Une forte croissance tirée par l'investissement public et la consommation privée et ce, en dépit des répercussions de la guerre en Ukraine, le ralentissement de la demande mondiale et le resserrement de la politique monétaire pour gérer les tensions inflationnistes.

L'inflation globale des prix à la consommation dans ce pays est restée, de sa part dans la fourchette cible des autorités monétaires soit de 2% à 6% pendant la majeure partie de l'année 2023.

Moteur de sa croissance économique, la démographie importante de l'Inde a posé un certain nombre de défis à ce pays, en particulier au niveau de l'emploi.

Le taux de chômage, y est revenu, en effet, de son pic de 11,9% en mai 2021 pour s'établir à un taux de 8,3% en décembre 2023.

Au Moyen Orient et aux pays de Nord de l'Afrique, la croissance du PIB s'est située selon, les dernières perspectives économiques, aux alentours de 2,2 % en 2023 contre 5,7% en 2022.

S'agissant de **l'Afrique Sub-Saharienne**, la croissance économique a affiché une certaine modération pour s'établir à 3,3 % en 2023 contre 4,0% en 2022 et 4,7% en 2021.

En particulier, la croissance dans les 3 plus importantes économies de la région à savoir le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Angola a ralenti pour s'établir à une moyenne de 1,8% en 2023.

En **Amérique Latine et aux Caraïbes**, la croissance a ralenti en 2023 pour revenir à 2,5%.

Une inflation élevée, le resserrement des conditions financières et la faiblesse des échanges commerciaux ayant freiné, en effet la croissance de l'investissement et de la production dans de nombreux pays de la région.



Site archéologique de Bulla Regia

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ÉCONOMIE TUNISIENNE

La croissance de l'économie Tunisienne, pour l'ensemble de l'année 2023, a été révisée à la baisse pour se situer autour de 0,4% selon les estimations initiales de l'INS. Hors agriculture, ce taux aurait été de 1,6%.

Ce ralentissement est imputable, essentiellement à la régression de la production agricole affectée considérablement par des conditions météorologiques défavorables et une pluviométrie diminuée, la poursuite de la contraction de la production extractive et la diminution de la demande émanant de la Zone Euro ayant touché, particulièrement les industries manufacturières exportatrices.

Le secteur d'agriculture et de pêche a accusé, en effet un repli de sa valeur ajoutée de 11,2 % en termes de glissement annuel au quatrième trimestre de l'année 2023 et ce, sous l'effet de la poursuite de la sécheresse. Dans ces nouvelles conditions, la production des céréales s'est repliée, pour s'élever à 5,4 millions de quintaux contre 17,9 millions au cours de la campagne 2022-2023.

Les industries non manufacturières ont affiché, également une décélération de 2,3% de leur valeur ajoutée en comparaison avec la même période de l'année précédente et ce, en conséquence de la contraction de la production du pétrole et du gaz naturel de 4,8% d'une part et de la diminution de l'activité du secteur des mines de 7,5% en termes de glissement annuel d'autre part.

Contrairement à cette tendance et en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne et des problèmes au niveau des chaînes d'approvisionnement, les industries manufacturières bénéficiant de la résilience des économies européennes, ont observé une amélioration de leur activité.

Cette amélioration a profité davantage aux industries mécaniques et électriques et aux industries du textile, habillement et cuirs en raison, notamment de la reprise du commerce mondial et de l'amélioration de l'activité industrielle chez les principaux partenaires de la zone Euro.

L'activité des services, moteur principal de la croissance économique en Tunisie au cours des derniers mois de l'année 2023, a enregistré une

hausse de sa contribution au PIB national et une progression de sa valeur ajoutée de 1,4% en termes de glissement annuel.

L'activité économique en Tunisie a profité, en effet, au cours du quatrième trimestre 2023, de la dynamique observée au niveau des secteurs du tourisme et de la restauration qui ont conservé un taux de croissance relativement élevé de 8,6%, du secteur de l'informatique et de la communication et des services non marchands.

S'agissant de l'activité touristique, les différents indicateurs ont poursuivi, courant l'année 2023, leur tendance haussière. Le flux de touristes étrangers ayant atteint, près de 8,1 millions de visiteurs contre 5,2 millions de visiteurs en 2022 ce qui correspond à une augmentation notoire de 57,4%.

Cette amélioration a touché, principalement les entrées de touristes européens et plus particulièrement les entrées de touristes Français et Allemands. A son tour, le nombre de touristes maghrébins a augmenté pour s'élever à environ 5,4 millions contre 3,2 millions un an plus tôt.

Aussi, les nuitées touristiques, ont affiché une ample progression de 27%, à fin décembre 2023 pour atteindre près de 24,6 millions de nuitées contre 19,4 millions en 2022.

En référence à ce qui précède, les recettes touristiques en devises se sont accrues, simultanément, de 28,1% pour s'établir à 6.943,5 MDT. Sans l'effet change, cette hausse serait de l'ordre de 25,5%.

Concernant l'activité du transport aérien, Le nombre de passagers a affiché une hausse remarquable de 26,5 % pour atteindre près de 11 millions de visiteurs.

Par aéroport, le transport de passagers s'est amélioré, particulièrement, au niveau des aéroports Enfidha-Hammamet, Monastir, Djerba-Zarzis et Tunis-Carthage.

Le Commerce extérieur en Tunisie a été marqué, par ailleurs, par une hausse notable des exportations dépassant celle des importations. Cette performance témoigne, notamment de la compétitivité de certains secteurs exportateurs tunisiens sur les marchés internationaux.

Les exportations tunisiennes ont affiché, en fait une progression notable de 7,9% à un rythme plus soutenu que celui constaté au niveau importations (4,4%).

Eu égard à ce qui précède, le déficit commercial est ressorti à fin décembre 2023 à près de 17 milliards de dinars contre 25 milliards de dinars affichés une année auparavant.

S'agissant de la situation de l'emploi, le taux de chômage s'est situé à 16,4% à fin 2023 contre 15,2% une année auparavant.

Le taux d'inflation s'est amélioré, quant à lui en termes de glissement annuel à la suite de la baisse des prix mondiaux des produits de base pour revenir à 8,1% contre 10,1% au terme de l'année 2022. Cette amélioration a concerné, principalement les prix des

produits manufacturés, les produits alimentaires et à moindre degré, les frais des services.

L'inflation moyenne s'est établie, de sa part, à 9,3% pour l'ensemble des prix et ce, en dépit de la poursuite de la politique de resserrement monétaire, du maintien de la politique des subventions et le blocage des prix de consommation courante.

Dans ce contexte, la Banque centrale de Tunisie a conduit une politique monétaire accommodante en maintenant inchangé son taux directeur à 8% depuis la fin de l'année 2022.

En termes de perspectives, la Tunisie prévoit, selon son plan développement pour l'année 2024, une progression de son PIB annuel de 2,1%.



Village de Matmata et ses maisons troglodyte

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2023

CHIFFRES CLÉS

ETATS FINANCIERS

RESSOURCES

EMPLOIS

CAPITAUX PROPRES

QUALITE DE L'ACTIF

SOLVABILITE

LIQUIDITE

RESULTAT

CHIFFRES CLES

Poursuite de la tendance haussière des indicateurs conférant à la Banque le statut d'acteur économique de choix dans le développement économique du pays.

Indicateurs d'activité

TND en millions		déc 2019	déc 2020	déc 2021	déc 2022	déc 2023	CAGR (2019-2023)
Activité	Total du bilan	11 301,9	12 249,4	13 487,2	14 562,4	14 596,6	6,6%
	Dépôts clientèle	7 370,0	8 442,1	9 047,6	9 881,4	10 177,5	8,4%
	Ressources d'emprunts	313,0	363,1	495,8	631,4	670,9	21,0%
	Total des ressources collectées	7 683,0	8 805,3	9 543,4	10 512,9	10 848,3	9,0%
	Encours des crédits Bruts à la clientèle	9 803,0	10 747,8	11 350,1	12 622,7	12 185,1	5,6%
	Encours des crédits nets à la clientèle	7 978,2	9 080,4	9 731,1	11 021,0	10 514,7	7,1%
	Concours nets à l'économie	9 490,6	10 796,2	12 795,5	13 453,0	13 351,4	8,9%
Résultats	Marge d'intermédiation	363,0	367,9	362,5	374,1	309,4	(3,9%)
	Commissions nettes	101,2	113,2	125,8	127,3	127,3	5,9%
	Revenus Portefeuilles titres	137,0	144,5	157,7	195,1	248,4	16,0%
	Produit net bancaire	601,1	625,7	646,1	696,5	685,1	3,3%
	Charges opératoires	234,2	247,8	282,2	308,3	335,0	9,4%
	Résultat brut d'exploitation	374,5	386,1	374,0	389,4	351,7	(1,6%)
	Résultat net avant modifications comptables	157,3	72,2	112,7	92,0	50,6	(24,7%)
	Résultat net après modifications comptables	157,3	72,2	104,0	73,1	42,1	(28,1%)
Total Chiffres d'affaires		1 048,0	1 089,9	1 119,4	1 290,3	1 448,0	8,4%
Capitaux Propres	Capital	776,9	776,9	776,9	776,9	776,9	0,0%
	Dotation de l'Etat	117,0	117,0	117,0	117,0	0,0	(100,0%)
	Réserves	485,0	483,8	483,1	482,1	312,7	(10,4%)
	Résultat reporté	(508,3)	(349,7)	(285,8)	(180,0)	80,4	
	Résultat Net	157,3	72,2	112,7	92,0	50,6	(24,7%)
	Total Capitaux propres	1 027,9	1 100,1	1 203,8	1 287,9	1 220,6	4,4%
CHIFFRES CLES							
Ratios		déc 2019	déc 2020	déc 2021	déc 2022	déc 2023	
Risque	Ratio de solvabilité	12,6%	12,6%	13,3%	13,8%	13,6%	
	Tier 1	9,2%	9,0%	9,3%	9,3%	10,2%	
	LCR	142,8%	102,5%	107,6%	121,1%	216,7%	
	LTD	137,4%	117,0%	118,5%	120,3%	109,8%	
	Taux des créances classées	18,3%	14,9%	13,5%	13,5%	18,1%	
	Taux de couverture des créances classées [nettes des agios réservés]	75,4%	75,3%	75,0%	62,9%	46,4%	
Rentabilité	Rentabilité des fonds propres (ROE)	18,1%	7,0%	10,3%	7,7%	4,3%	
	Rentabilité des actifs (ROA)	1,4%	0,6%	0,9%	0,7%	0,3%	
	Résultats Nets / PNB	26,2%	11,5%	17,4%	13,2%	7,4%	
	Commissions nettes /P.N.B	16,8%	18,1%	19,5%	18,3%	18,6%	
	Marge d'intermédiation / PNB	60,4%	58,8%	56,1%	53,7%	45,2%	
	Commissions nettes /masse salariale	67,2%	72,1%	70,0%	64,9%	58,5%	
Productivité	Dépôts / effectif (en milliers de Dinars)	3 822,6	4 457,3	4 602,0	5 176,2	5 522,2	
	Crédits / effectif (en milliers de Dinars)	4 138,1	4 794,3	4 949,7	5 773,2	5 705,2	
	PNB/ effectif (en milliers de Dinars)	311,8	330,3	328,6	364,8	371,7	
	Coefficient d'exploitation	39,0%	39,6%	43,7%	44,3%	48,9%	
Autres indicateurs	Effectif	1 928	1 894	1 966	1 909	1 843	
	Nombre des agences	149	149	149	149	150	
	Nombre de GAB	202	188	191	194	195	
	Nombre de TPE	1 082	1 386	1 600	1 597	1 637	
Tableau de bord «Actionnaire»	Nombre des actions (en milliers)	155 375	155 375	155 375	155 375	155 375	
	Cours de clôture (en TND)	4,7	3,4	3,0	3,8	3,7	
	Capitalisation boursière (en Millions)	727,2	520,5	463,0	590,4	581,1	
	Bénéfice par action (en TND)	1,0	0,5	0,7	0,6	0,3	

BILAN

EXERCICE 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	179 804	180 378	(574)	(0,3%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	546 853	445 503	101 350	22,7%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	10 514 697	11 021 037	(506 340)	(4,6%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	438 685	909 507	(470 822)	(51,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	2 339 511	1 457 008	882 503	60,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	154 119	136 218	17 901	13,1%
AC7 - Autres actifs	5.7	422 948	412 707	10 241	2,5%
Total des actifs		14 596 617	14 562 358	34 259	0,2%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	581 591	535 323	46 268	8,6%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	10 177 463	9 881 433	296 030	3,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	670 851	631 433	39 418	6,2%
PA5 - Autres passifs*	5.12	868 869	708 329	160 540	22,7%
Total des passifs		13 376 008	13 274 452	101 556	0,8%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	5.13	-	117 000	(117 000)	(100,0%)
CP3 - Réserves	5.13	296 845	465 712	(168 867)	(36,3%)
CP4 - Actions propres	5.13	(5 536)	(5 509)	(27)	(0,5%)
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	21 392	21 853	(461)	(2,1%)
CP6 - Résultats reportés(*)	5.13	80 432	(180 003)	260 435	144,7%
CP7 - Résultat de l'exercice(*)	5.13	50 601	91 978	(41 377)	(45,0%)
Total des Capitaux propres		1 220 609	1 287 906	(67 297)	(5,2%)
Total des capitaux propres et passifs		14 596 617	14 562 358	34 259	0,2%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
HB2 - Crédits documentaires		599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
HB3 - Actifs donnés en garantie		-	-	-	-
Total des passifs éventuels		2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	115 199	157 323	(42 124)	(26,8%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés		115 225	157 349	(42 124)	(26,8%)
Engagements reçus					
HB6 - Garanties reçues	6.3	2 856 800	2 980 012	(123 212)	(4,1%)
Total des engagements reçus		2 856 800	2 980 012	(123 212)	(4,1%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.



Site archéologique Puppunt (Hammamet)

ÉTAT DE RESULTAT

EXERCICE 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés(*)	7.1	1 060 179	957 442	102 737	10,7%
PR2 - Commissions (en produits)(*)	7.2	139 416	137 778	1 638	1,2%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	90 450	113 937	(23 487)	(20,6%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	157 930	81 176	76 754	94,6%
Total produits d'exploitation bancaire		1 447 975	1 290 333	157 642	12,2%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées(*)	7.5	(750 829)	(583 336)	(167 493)	(28,7%)
CH2 - Commissions encourues(*)		(12 067)	(10 518)	(1 549)	(14,7%)
Total charges d'exploitation bancaire		(762 896)	(593 854)	(169 042)	(28,5%)
Produit Net Bancaire(*)	7.6	685 079	696 479	(11 400)	(1,6%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(234 242)	(216 474)	(17 768)	(8,2%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(11 762)	(459)	(11 303)	(2462,5%)
PR7 - Autres produits d'exploitation(*)	7.9	1 579	1 194	385	32,2%
CH6 - Frais de personnel(*)	7.10	(217 875)	(196 073)	(21 802)	(11,1%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(102 814)	(98 907)	(3 907)	(4,0%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 295)	(13 279)	(1 016)	(7,7%)
Résultat d'exploitation		105 670	172 481	(66 811)	(38,7%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	7 347	19 959	(12 612)	(63,2%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(51 963)	(92 531)	40 568	43,8%
Résultat des activités ordinaires(*)		61 054	99 909	(38 855)	(38,9%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.14	(10 453)	(7 931)	(2 522)	(31,8%)
Résultat net de l'exercice		50 601	91 978	(41 377)	(45,0%)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(8 457)	(18 859)	10 402	55,2%
Résultat après modification comptable(*)		42 144	73 119	(30 975)	(42,4%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 228 144	1 183 776	44 368	3,7%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(765 844)	(555 064)	(210 780)	(38,0%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(858)	33 629	(34 487)	(102,6%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		363 466	(1 314 299)	1 677 765	127,7%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		311 409	811 323	(499 914)	(61,6%)
Titres de placement		(203 357)	(60 764)	(142 593)	(234,7%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(96 503)	(150 030)	53 527	35,7%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(151 393)	(62 953)	(88 440)	(140,5%)
Impôt sur les bénéfices		(151 506)	(106 961)	(44 545)	(41,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	533 558	(221 343)	754 901	341,1%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		158 678	70 884	87 794	123,9%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(160 964)	(187 393)	26 429	14,1%
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(30 633)	(24 485)	(6 148)	(25,1%)
Autres flux d'investissement		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(32 919)	(140 994)	108 075	76,7%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(28)	-	(28)	-
Emission d'actions		-	-	-	-
Emission d'emprunts		-	99 330	(99 330)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(43 723)	(49 828)	6 105	12,3%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		70 016	66 134	3 882	5,9%
Remboursement dotation de l'Etat		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	26 265	115 636	(89 371)	(77,3%)
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		526 904	(246 701)	773 605	313,6%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 224 929)	(978 228)	(246 701)	(25,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(698 025)	(1 224 929)	526 904	43,0%

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Ressources

La STB poursuit ses efforts visant à consolider davantage ses ressources.

La Société Tunisienne de Banque a clôturé l'exercice 2023 avec une progression des ressources élargies

de 270 MD ou 2.5% pour porter leur encours à 11.084 MD (vs 10.813 MD une année auparavant).

La hausse relevée a caractérisé en premier lieu les dépôts collectés auprès de la clientèle et à un degré moindre les ressources d'emprunt. Quant aux placements en instruments monétaires et financiers, ils ont accusé une baisse de 65 MD ou 21,6%.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Dépôts de la clientèle	9 881	10 177	296	3,0%
Intermédiation financière	300	235	(65)	(21,6%)
Ressources d'emprunts	631	671	39	6,2%
Total Ressources Élargies	10 813	11 084	270	2,5%

1. Dépôts de la clientèle

L'effort de mobilisation de dépôts a permis de drainer une enveloppe additionnelle globale de 296 MD. Cette croissance (+3%) a touché principalement les dépôts d'épargne qui ont affiché une hausse de 375 MD ou 9.7%.

Quant aux dépôts à vue, ils ont marqué une hausse moins importante (+106 MD ou 2,9%) ayant profité essentiellement aux dépôts en dinars.

Par référence à ces évolutions, la structure des dépôts de la clientèle demeure caractérisée par la prédominance des dépôts représentant des coûts relativement moins élevés (dépôts à vue et des dépôts d'épargne) avec une part culminant à 79 %.

TND en millions	déc-22	Part	déc-23	Part	Variation	%
Dépôts à vue	3 699	37,4%	3 806	37,4%	106	2,9%
dont dépôts à vue en devises	1 046	10,6%	1 067	10,5%	21	2,0%
Dépôts à terme	1 894	19,2%	1 861	18,3%	(33)	(1,7%)
Dépôts d'épargne	3 871	39,2%	4 246	41,7%	375	9,7%
Autres sommes dues à la clientèle	418	4,2%	265	2,6%	(153)	(36,6%)
Total Dépôts de la Clientèle	9 881	100,0%	10 177	100,0%	296	3,0%

2. Intermédiation financière

Les placements de la clientèle en instruments monétaires et financiers ont affiché une baisse de 65 MD ou 21,6% pour se situer à 235 MD à fin 2023 et ce, sous l'effet de la régression des placements de la clientèle en Bons de Trésor de 58 MD ou 24,7%.

ou 6.2% par rapport à son niveau enregistré à fin décembre 2022 se détaillant comme suit :

- **Ressources spéciales : +65 MD ou 24,3%**, un accroissement provenant principalement de l'emargement sur certaines lignes de crédits extérieures dont notamment celle de KFW (+42,7 MD), la ligne PRASOC (+21,1 MD) et la ligne FADES (+10,8MD).

3. Ressources d'emprunt

Au terme de l'exercice 2023, l'encours des ressources d'emprunt s'est situé à 671 MD, en hausse de 39 MD

- **Emprunts obligataires** : - 26 MD ou -7,2%, résultant du règlement des échéances dues sur certains emprunts émis.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Emprunts obligataires et privés	362	336	(26)	(7,2%)
Ressources spéciales	269	335	65	24,3%
Total Ressources d'emprunt	631	671	39	6,2%

Emplois

La STB a vu son activité de distribution des crédits sous toutes ses formes, impactée par le ralentissement économique. L'objectif tracé par la banque en la matière consiste en effet, à assainir son portefeuille crédits, adopter une politique

beaucoup plus sélective favorisant les crédits à bon dénouement et éviter la concentration

1. Concours à l'économie

Les concours bruts à l'économie ont affiché une baisse de 21 MD ou 0,1% et se sont établis à 15.241 MD à fin 2023 contre 15.262 MD au terme de l'exercice 2022.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Concours bruts à l'économie	15 262	15 241	(21)	(0,1%)
Créances brutes sur la clientèle	12 623	12 185	(438)	(3,5%)
Portefeuille titres brut	2 574	2 997	424	16%
Billets de Trésorerie	65	59	(7)	(10,6%)
Provisions et agios réservés	1 809	1 889	81	4,5%
Provisions/créances	1 149	1 166	16	1,4%
Provisions/titres	207	219	12	5,7%
Agios réservés	453	505	52	11,6%
Concours nets à l'économie	13 453	13 351	(102)	(0,8%)

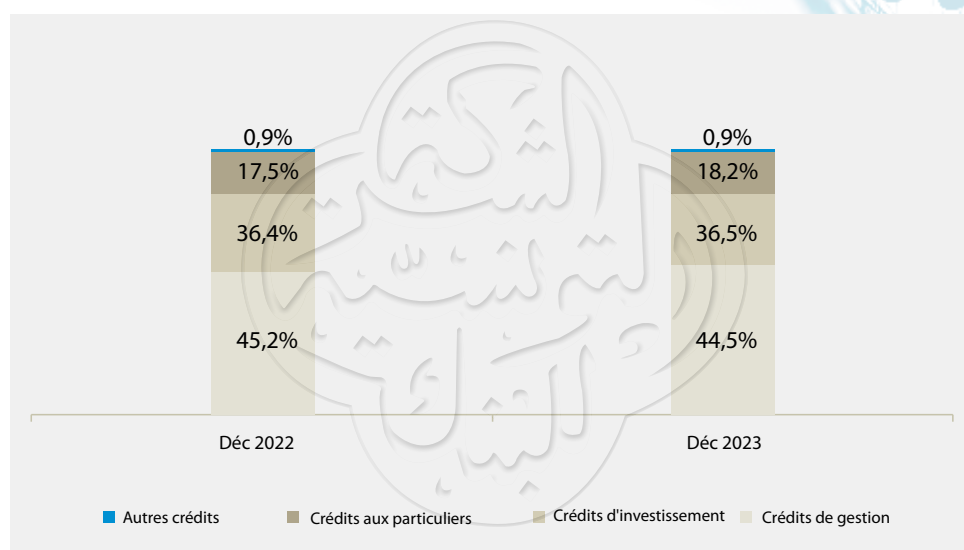
2. Créances nettes sur la clientèle

Au terme de l'exercice 2023, l'encours brut des créances sur la clientèle s'est établi à 12.185 MD contre 12.623 MD une année auparavant, marquant ainsi une baisse de 438 MD ou 3,5%. Un constat qui traduit en réalité le choix délibéré de la banque en matière de distribution de crédit axé sur une sélection plus rigoureuse des dossiers à financer, d'exigence de garanties appropriées et plus généralement de maîtriser son exposition tout en assurant son soutien à certains segments jugés prioritaires dont les entreprises publiques.

Parallèlement, la banque a continué ses efforts en matière de provisionnement de ses créances en souffrance en allouant les sommes requises à la couverture de leurs dépréciations.

Outre les dotations aux provisions classiques et additionnelles, elle a constitué des provisions collectives supplémentaires et ce en application de la circulaire de la BCT N° 2024-01 du 19 janvier 2024 visant à converger progressivement vers les normes IFRS.

Structure des créances brutes



TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Créances brutes sur la clientèle	12 623	12 185	(438)	(3,5%)
Crédits de gestion	5 707	5 418	(288)	(5,1%)
Crédits d'investissement	4 589	4 444	(145)	(3,2%)
Crédits aux particuliers	2 214	2 214	0	0,0%
Autres crédits	113	108	(5)	(4,3%)
Provisions et agios réservés	(1 602)	(1 670)	(69)	4,3%
Provisions	(1 149)	(1 166)	(16)	1,4%
Agios réservés	(453)	(505)	(52)	11,6%
Créances nettes sur la clientèle	11 021	10 515	(506)	(4,6%)

3. Portefeuille Titres

A fin 2023, la STB a procédé au reclassement d'une partie de son portefeuille BTA placement en BTA investissement conformément à sa politique de gestion de son portefeuille de négociation.

L'encours global du portefeuille titres a affiché une augmentation en termes bruts de 424 MD ou 16,5% pour s'établir à 2.997 MD à fin 2023 contre 2.574 MD une année auparavant. En termes nets, il a augmenté de 412 MD ou 17,4% pour passer durant la même période de 2.367 MD à 2.778 MD.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Portefeuille titres commercial	910	439	(471)	(51,8%)
Portefeuille titres d'investissement brut	1 664	2 559	894	53,7%
Portefeuille titres brut	2 574	2 997	424	16,5%
Provisions	(207)	(219)	(12)	5,7%
Portefeuille titres net	2 367	2 778	412	17,4%

• Portefeuille titres commercial : - 471 MD ou 52%.

L'encours du portefeuille titres commercial a remarquablement régressé (-471 MD ou 52%) à 439 MD à fin 2023 suite à l'opération de reclassement d'une partie de son portefeuille BTA placement en BTA investissement.

• Portefeuille titres d'investissement net : +882.5 MD ou 60.6%

L'encours brut des titres, d'investissement a progressé de 894 MD ou 53.7%, en passant de 1.664 MD à fin 2022 à 2.559 MD, sous l'effet de l'accroissement de l'encours des BTA (+605 MD) et la souscription à l'emprunt national pour un montant de 274 MD.

Compte tenu de l'augmentation des provisions affectées à la couverture de la dépréciation des titres de participation (+12 MD ou 5.7%), l'encours net global du portefeuille titres d'investissement s'est situé à 2.340 MD.

Engagements hors bilan

Les postes des engagements hors bilan ont évolué comme suit :

- Au niveau des passifs éventuels, l'encours a baissé de 27 MD ou 1.3% pour totaliser 2.080 MD à fin 2023. Cette situation résulte de la régression observée au niveau des ouvertures de crédits documentaires (-14 MD ou -2,3%) et des émissions des aval & cautions (-13 MD ou -0.9%).
- Les engagements de financement donnés se sont inscrits vers la baisse en passant de 157 MD à fin 2022 à 115 MD à fin 2023, accusant ainsi une régression de 42 MD ou 27%.
- Parallèlement, les engagements reçus ont à leur tour baissé de 123 MD ou 4,1% pour totaliser 2.857 MD à fin 2023 contre 2.980 MD une année auparavant.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
PASSIFS EVENTUELS	2 108	2 080	(27)	(1,3%)
Cautions, aval et autres garanties données	1 494	1 481	(13)	(0,9%)
Crédits documentaires	614	600	(14)	(2,3%)
ENGAGEMENTS DONNES	157	115	(42)	(26,8%)
Engagements de financements donnés	157	115	(42)	(26,8%)
Engagements sur titres	0,0	0,0	-	0,0%
ENGAGEMENTS REÇUS	2 980	2 857	(123)	(4,1%)
Garanties reçues	2 980	2 857	(123)	(4,1%)

Capitaux Propres

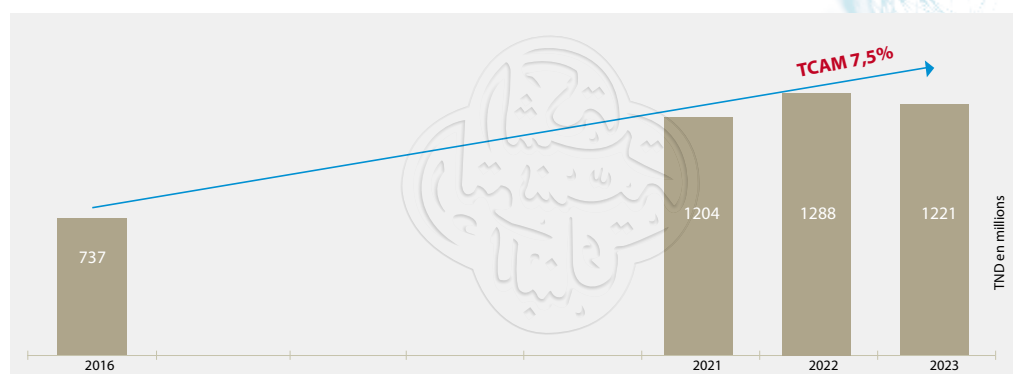
Le total des capitaux propres s'est établi à 1.221 MD en baisse de 5,2% par rapport à son niveau atteint à fin 2022, une situation à mettre en lien avec le reclassement de la dotation de l'Etat devenue exigible pour 117 MD à la suite du retour de la banque à une situation de bonne fortune et la résorption

de la totalité des résultats déficitaires reportés. A noter à cet égard que la banque a déjà procédé au remboursement d'une partie de cette dotation à hauteur de 40 MD courant 2023 (après la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022).

Par ailleurs, il convient de souligner que les capitaux propres ont été augmenté par le résultat bénéficiaire constaté au titre l'exercice 2023 (soit 51 MD).

TND en millions	déc-22	déc-22	Variation	%
Capital	777	777	-	0,0%
Dotation de l'Etat	117	-	(117)	(100,0%)
Réserves	466	297	(169)	(36,3%)
Actions Propres	(6)	(6)	(0)	0,5%
Autres capitaux propres	22	21	(0)	(2,1%)
Résultats reportés	(180)	80	260	(144,7%)
Résultat de l'exercice	92	51	(41)	(45,0%)
Total Capitaux propres	1 288	1 221	(67)	(5,2%)

Évolution des Capitaux Propres



Qualité de l'Actif

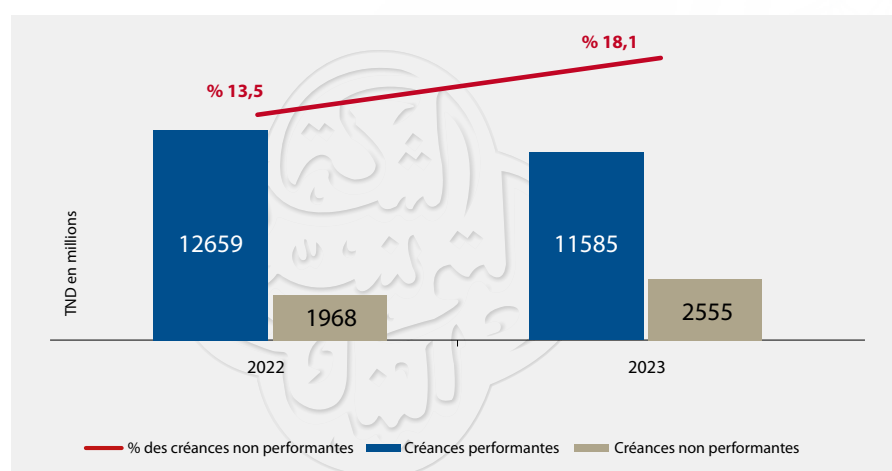
1. Évolution des engagements :

Les créances performantes ont régressé de

1.074 MD ou 8,5% contrairement aux créances non performantes qui ont évolué de 587 MD ou 29,8% ce qui explique l'aggravation du taux de créances non performantes à hauteur de 4.6pp passant de 13.5% à 18,1%.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Créances brutes	14 626	14 139	(487)	(3,3%)
Créances performantes	12 659	11 585	(1 074)	(8,5%)
En % des créances brutes	86,5%	81,9%		
Créances non performantes	1 968	2 555	587	29,8%
En % des créances brutes	13,5%	18,1%		

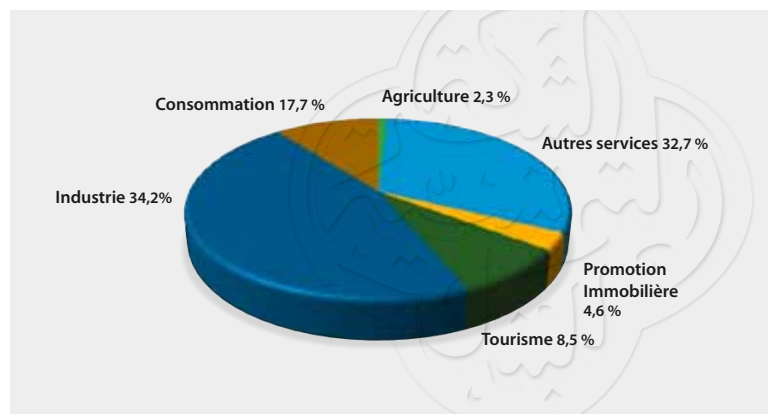
Évolution du taux des créances accrochées



La structure des créances non performantes par secteur d'activités dénote une concentration relativement importante au niveau des secteurs de l'industrie et de service qui reflète les difficultés

rencontrées par les promoteurs engendrées notamment depuis 2020 date de déclenchement de la crise sanitaire liée au covid-19.

Engagements par secteur



2. Couverture des Créances non performantes

Conformément à la politique prudente adoptée en matière de couverture des créances non performantes, la Banque a continué ses efforts de provisionnement par le prélèvement sur ses bénéfices des sommes nécessaires lui permettant

ainsi d'afficher un taux de couverture de 46,4% à fin 2023.

Comparé à la situation observée à fin 2022, ce niveau de couverture s'est replié, un constat à mettre en lien, en partie, avec l'impact des opérations de radiations et cessions de certaines créances compromises.

TND en millions	déc-22	déc-223	Variation	%
Créances non performantes	1 968	2 555	587	29,8%
Agios réservés	(404)	(445)	(41)	10,0%
Créances non performantes nettes d'agios	1 563	2 110	546	35,0%
Provisions	(983)	(980)	3	(0,3%)
% de couverture des créances accrochées	62,9%	46,4%	(16,4) pp	

Solvabilité

Des ratios de solvabilité supérieurs aux seuils réglementaires avec des excédents en fonds propres assez confortables, témoignant d'une bonne résilience de la banque face aux risques majeurs et une meilleure solidité financière.

1. Ratio de solvabilité Tier-1

Une amélioration du ratio Tier-1 de 94 pb pour se situer à 10,22% à fin 2023 (vs 9,29% à fin 2022).

Cette situation trouve son origine dans :

- La consolidation des fonds propres nets de base (FPNB) de 1.101 MD à 1.150 MD, grâce à l'affectation de la totalité du bénéfice enregistré à fin 2023
- La baisse des risques encourus de 602 MD ou 5% touchant quasi-exclusivement les risques de crédits (-568 MD ou -6%).

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Risques Encourus	11 851	11 249	(602)	(5,1%)
Actifs pondérés - Risques de crédits	10 145	9 576	(568)	(5,6%)
Actifs pondérés - Risques opérationnels	1 226	1 267	42	3,4%
Actifs pondérés - Risques de marché	480	405	(75)	(15,6%)
Fonds propres nets de base	1 101	1 150	49	4,5%
Ratio de solvabilité (tier one)	9,29%	10,22%	94 pb	

2. Ratio de couverture des risques (solvabilité globale)

A fin 2023, le ratio de solvabilité global a affiché une légère baisse de 12 pb revenant de 13.76% à 13.64%, sous l'effet principalement de la régression des fonds

propres complémentaires de 146 MD, conséquence directe du reclassement de la dotation de l'Etat devenus exigible et le remboursement de certaines échéances relatives aux créances subordonnées émises par la STB..

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Risques Encourus	11 851	11 249	(602)	(5,1%)
Actifs pondérés - Risques de crédits	10 145	9 576	(568)	(5,6%)
Actifs pondérés - Risques opérationnels	1 226	1 267	42	3,4%
Actifs pondérés - Risques de marché	480	405	(75)	(15,6%)
Fonds propres nets	1 631	1 534	(96)	(5,9%)
Fonds propres nets de base	1 101	1 150	49	4,5%
Fonds propres complémentaires	530	384	(146)	(27,5%)
Ratio de solvabilité	13,76%	13,64%	(12) pb	

Au vu de ces réalisations, l'excédent en fonds propres nets de base (Tier-1) s'est établi à 363 MD alors que le surplus enregistré au niveau du total des fonds

propres nets s'est établi à 410 MD, ce qui est de nature à conférer à la banque une capacité assez importante pour le développement futur de son activité.

Liquidités

La banque est parvenue quasiment tout au long de l'année 2023 à se conformer aux seuils réglementaires exigés, et ce grâce au renforcement des outils exploités dans le cadre de la gestion proactive des ratios de liquidité et partant à optimiser davantage sa trésorerie.

1. Liquidity Coverage Ratio (LCR)

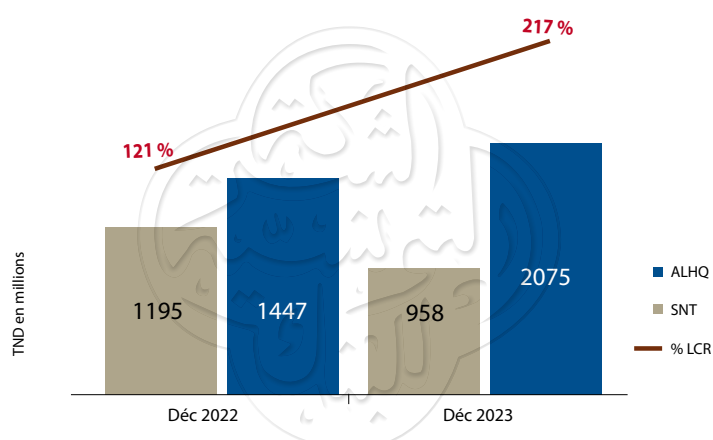
Courant l'exercice 2023, la banque a été à même d'afficher des niveaux de LCR supérieurs à la norme exigée sur toute l'année et ce, par le biais principalement de la consolidation de ses actifs de haute qualité de manière à assurer la couverture des sorties nettes de trésorerie.

Il convient par ailleurs de souligner que le ratio de liquidité à court terme s'est établi à 216,7% au terme

de l'exercice 2023 (vs 121,1% une année auparavant) pour un niveau réglementaire exigé de 100%.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Sorties nettes de trésorerie	1 195	958	(237)	(19,9%)
Actifs liquides haute qualité	1 447	2 075	628	43,4%
% LCR	121,1%	216,7%		
Niveau réglementaire	100%	100%		

Évolution du ratio de liquidité LCR



Le LCR moyen, calculé sur 12 observations mensuelles, s'est en effet établi à 153.5%, correspondant à une moyenne des actifs liquides de haute qualité de 1499.5 MD et une moyenne des sorties nettes de trésorerie de 1000.1 MD.

2. Loan To Deposit ratio (LTD)

Conséquence directe d'un accroissement plus rapide des dépôts par rapport aux créances brutes, le LTD s'est établi à 109,8% en amélioration de 10 pp par rapport à son niveau une année auparavant (seuil réglementaire de 120%).

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Créances sur la clientèle	10 551	10 122	(429)	-4,1%
Dépôts	8 770	9 218	448	5,1%
LTD	120,3%	109,8%		
Ratio LTD cible (exigence BCT)	123,3%	120,0%		

Résultats

1. Produit Net Bancaire

Dans un contexte économique assez difficile, la banque est parvenue à afficher un PNB de 685 MD. Ce constat est expliqué par :

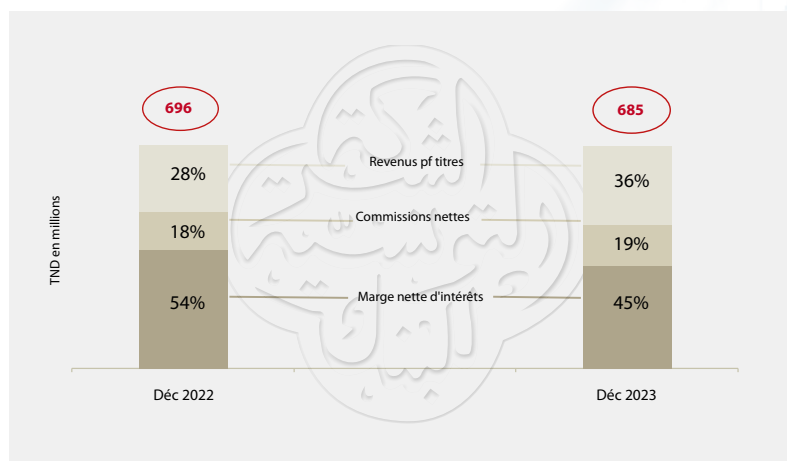
- ✓ La régression de la marge nette d'intérêts de 65 MD ou 17,3% pour passer de 374 MD à fin 2022 à 309 MD au terme de l'exercice 2023 ;
- ✓ La hausse des revenus du portefeuille de 53 MD pour atteindre un volume de 248 MD ;
- ✓ La stagnation du volume des commissions nettes à hauteur de 127 MD.

TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Marge nette d'intérêts	374	309	(65)	(17,3%)
Commissions nettes	127	127	0	0,1%
Revenus sur portefeuille titres et opérations financières	195	248	53	27,3%
Produit net bancaire	696	685	(11)	(1,6%)
Produits d'exploitation	1 290,3	1 448,0	157,6	12,2%
Charges d'exploitation	(593,9)	(762,9)	(169,0)	28,5%

Conséquemment, la structure du PNB a été relativement modifiée mais demeure caractérisée par la prédominance de la MNI avec une part de 45%

(vs 54% en 2022) et dénote également la montée de la part des revenus des opérations de marché de 28% à 36%.

Structure du PNB



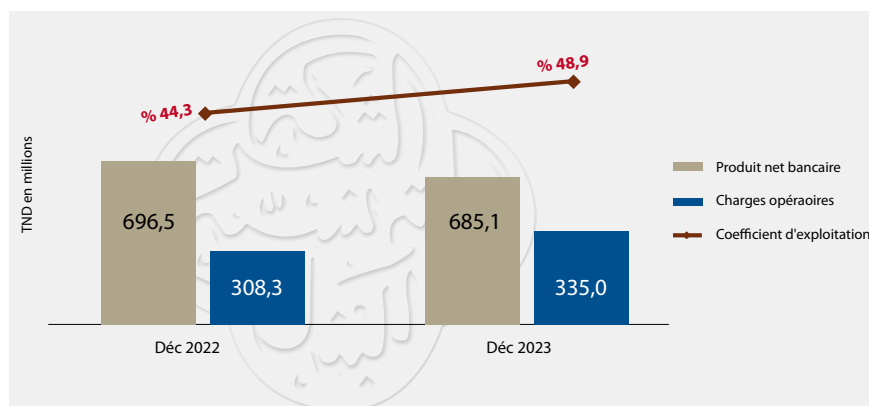
2. Résultat d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation a baissé de 38 MD ou 9,7% pour se situer à 351,7 MD au terme de l'exercice 2023. Cette baisse s'explique principalement par les variations enregistrées au niveau des rubriques suivantes :

- PNB : - 11,4 MD ou 1,6%

- Charges opératoires : + 26.7 MD ou 8,7%, touchant notamment les frais du personnel sous l'effet des augmentations légales sectorielles qui continuent à accaparer près des 2/3 du volume de ces frais. Quant aux charges générales, d'exploitation, elles ont faiblement évolué de 4% qui dénote des efforts consentis par la Banque en matière de maîtrise des charges opératoires.

Evolution du coefficient d'exploitation



Il s'ensuit alors que le coefficient d'exploitation s'est situé à un niveau supérieur à celui enregistré à fin 2022 (48,9%)

Quant au résultat d'exploitation, il s'est inscrit vers la baisse en revenant durant la période d'analyse de 172,5 MD à 105,7 MD.

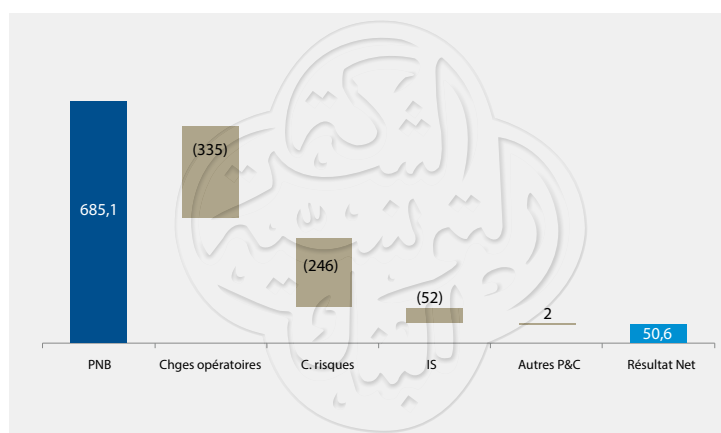
TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Produit net bancaire	696,5	685,1	(11,4)	(1,6%)
Autres produits d'exploitation	1,2	1,6	0,4	32,2%
Frais de Personnel	(196,1)	(217,9)	(21,8)	11,1%
Charges générales d'exploitation	(98,9)	(102,8)	(3,9)	4,0%
Dotations aux amortissements	(13,3)	(14,3)	(1,0)	7,7%
Résultat brut d'exploitation	389,4	351,7	(37,7)	(9,7%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, h.bilan et passif	(216,5)	(234,2)	(17,8)	8,2%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(0,5)	(11,8)	(11,3)	2464,1%
Résultat d'exploitation	172,5	105,7	(66,8)	(38,7%)

3. Résultat Net

Au vu de ce qui précède et compte tenu d'un taux d'imposition effectif de 43% (35% au titre de l'IS et

8% au titre de la contribution sociale de solidarité), le résultat net s'est établi à 50.6 MD.

Formation du Résultat Net



TND en millions	déc-22	déc-23	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	957,4	1 060,2	102,7	10,7%
Intérêts courus et charges assimilées	(583,3)	(750,8)	(167,5)	28,7%
Marge nette d'intérêts	374,1	309,4	(64,8)	(17,3%)
Commissions reçues	137,8	139,4	1,6	1,2%
Commissions payées	(10,5)	(12,1)	(1,5)	14,7%
Commissions nettes	127,3	127,3	0,1	0,1%
Gains sur portefeuille titres commercial et op. financières	113,9	90,4	(23,5)	(20,6%)
Revenus du portefeuille titres d'investissement	81,2	157,9	76,8	94,6%
Revenus du portefeuille titres	195,1	248,4	53,3	27,3%
Produit net bancaire	696,5	685,1	(11,4)	(1,6%)
Autres produits d'exploitation	1,2	1,6	0,4	32,2%
Frais de Personnel	(196,1)	(217,9)	(21,8)	11,1%
Charges générales d'exploitation	(98,9)	(102,8)	(3,9)	4,0%
Dotations aux amortissements	(13,3)	(14,3)	(1,0)	7,7%
Résultat brut d'exploitation	389,4	351,7	(37,7)	(9,7%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, h.bilan et passif	(216,5)	(234,2)	(17,8)	8,2%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(0,5)	(11,8)	(11,3)	2464,1%
Résultat d'exploitation	172,5	105,7	(66,8)	(38,7%)
Solde en gain/perte autres éléments ordinaires	20,0	7,3	(12,6)	(63,2%)
Impôts sur les sociétés	(92,5)	(52,0)	40,6	(43,8%)
Résultat des activités ordinaires	99,9	61,1	(38,9)	(38,9%)
Solde en gain/perte des éléments extraordinaires	(7,9)	(10,5)	(2,5)	31,8%
Résultat net avant modifications comptables	92,0	50,6	(41,4)	(45,0%)
Modifications comptables	(18,9)	(8,5)	10,4	(55,2%)
Résultat net après modifications comptables	73,1	42,1	(31,0)	(42,4%)



Ribat de Monastir

Positionnement

La STB a pu confirmer son positionnement parmi les leaders de marché en préservant son 3^{ème} rang en matière de mobilisation des dépôts, des crédits et du portefeuille titres.

**CONTROLE INTERNE
GESTION DES RISQUES
DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION**

CONTRÔLE INTERNE

Présentation du dispositif de contrôle interne

Le système de contrôle interne désigne l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Selon la circulaire BCT 2006-19 du 28 novembre 2006, Ce système comprend notamment :

- Un système de contrôle des opérations et des procédures ;
- Une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- Des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de documentation et d'information.

Le dispositif de contrôle interne est organisé autour des instances de gouvernance prévues par la réglementation bancaire tunisienne, notamment le comité d'audit et le comité des risques, de trois lignes de défenses, qui incorporent, un contrôle opérationnel et hiérarchique, un contrôle de 2^{ème} niveau et un contrôle de 3^{ème} niveau, et vise l'atteinte des objectifs suivants :

- La performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la banque ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- La connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- La conformité aux lois et règlements et aux normes internes et externes ;
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'obtention d'une information financière fiable.

Ce dispositif se base à cet effet, sur un ensemble de notes définissant les procédures et les délégations de pouvoir et sur un système d'information permettant

d'assurer la collecte, le traitement, l'analyse des données et la diffusion des résultats.

Outre les organes de l'audit interne et de l'inspection générale et les structures rattachées au pôle «gouvernance et contrôle général», le dispositif de contrôle interne englobe également un ensemble de structures réparties par pôle et dédiées au domaine de contrôle.

Afin d'optimiser l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de la gestion des risques et d'assurer une meilleure coordination entre les activités de contrôle de la 2^{ème} et la 3^{ème} ligne de défense, il a été institué un comité de coordination de contrôle interne (CCCI) rattaché à la Direction générale.

Par ailleurs, une charte de contrôle interne a été, également élaborée ayant pour objectif de fixer les principes, le cadre organisationnel ainsi que les dispositions minimales nécessaires au bon fonctionnement du système de contrôle interne et la coordination entre ses différentes composantes.

Organisation des différents niveaux du système de contrôle interne

■ Dispositif du contrôle permanent

Le contrôle permanent est effectué à deux niveaux : un contrôle de 1^{er} niveau qui est assuré par les opérationnels et complété par un contrôle hiérarchique et un contrôle de 2^{ème} niveau à la charge des structures dédiées au niveau des métiers ainsi que celles rattachées au pôle Gouvernance et Contrôle de la Conformité.

• La 1^{ère} ligne de défense

Cette ligne de défense est assurée par 3 niveaux de :

- Contrôle système ;
- Contrôle opérationnel ;
- Contrôle hiérarchie ou fonctionnel.

• La 2^{ème} ligne de défense

La 2^{ème} ligne de défense est composée d'un ensemble de contrôles a posteriori opérés par :

- **Des fonctions de contrôle transverses et indépendantes des métiers** : Gouvernance et de Contrôle de la Conformité, Risques Opérationnels et Marché et Contrôle Permanent, Risque Crédit. Ces fonctions contribuent à la protection de la banque et de ses dirigeants en prévenant les risques de non-conformité et de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ainsi que les risques opérationnels et de crédit.
- **Et des fonctions de contrôle dédiées à un périmètre donné et non indépendantes des pôles opérationnels** : Support Juridique, Contrôle et Suivi des Garanties, Contrôle Réglementaire, Contrôle des Dépenses, Sécurité des systèmes d'Informations, Administration et Contrôle Réseau, Contrôle des Moyens de Paiement, Contrôle des Achats, Back Office Trésorerie, Contrôle Comptable et des Entités de Contrôle au niveau des directions régionales rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale Risques Opérationnel et Marché et Contrôle Permanent.

Outre ses opérations de contrôle habituelles et dans le cadre de sa mission de pilotage de ce dispositif, la fonction de contrôle Permanent assure également des relations fonctionnelles avec les différents acteurs de contrôle de 1^{er} et de 2^{ème} niveau et à travers une coordination entre eux.

■ Structures du contrôle périodique :

Le contrôle périodique défini comme la 3^{ème} ligne de défense, est assuré par les organes de l'audit interne et de l'inspection générale et sont rattachés hiérarchiquement au Directeur Général.

Conformément à la réglementation en vigueur et pour garantir son indépendance l'Organe de l'Audit Interne est rattaché fonctionnellement au Comité d'Audit.

Ces structures émettent des recommandations pour améliorer l'efficacité du système de contrôle interne.

Faits marquants de l'exercice 2023

Afin d'optimiser le système de contrôle interne, la banque a engagé, en 2023, certaines actions dont notamment :

► Actions réalisées en matière de contrôle permanent :

- Lancement du projet d'optimisation du dispositif du contrôle permanent ;
- Actualisation du dispositif de contrôle permanent couvrant plusieurs métiers de la banque accompagnée d'une action de formation et de sensibilisation au profit du personnel du réseau afin de renforcer la 1^{ère} ligne de défense.

► Actions réalisées en matière de LAB/FT et de contrôle de la conformité :

- Fiabilisation et enrichissement continu des données clients ;
- Déclenchement d'une mission d'évaluation du dispositif de LAB/FT qui a été confiée à un cabinet externe spécialisée en vue de l'obtention d'une certification AML 30000 en la matière ;
- Élaboration du cadre de gouvernance ;
- Lancement du Projet stratégique de la mise en place d'un système de management anticorruption (SMAC) conforme à la norme Internationale ISO 37001.

► Renforcement de la sécurité du système d'information

- Assurer la haute disponibilité des ressources de l'infrastructure du Data Center (Site Principal et Site de Secours) ;
- Refondre les politiques de cybersécurité et des procédures y afférentes ;
- Lancer un projet stratégique de renforcement de la sécurité SI ;
- Mettre en place un système de veille sur les incidents ;
- Conclure une convention avec le CBF portant sur la mise en place d'un centre d'opérations de sécurité (SOC).

► Projets en matière d'organisation du système comptable de la banque

- Implémentation d'une comptabilité multidevises qui est à sa dernière phase d'exécution ;
- Adoption et implémentation des normes IFRS ;
- Ce projet a été lancé officiellement en janvier 2022. Le kick-off a été effectué en présence des premiers responsables de la banque et une première série d'ateliers ont été menés pour le cadrage, la définition de la méthodologie de diagnostic comptable et la présentation des divergences entre les NCT et les IFRS. Actuellement, le projet est en

cours de finalisation. Conformément aux exigences réglementaires, la banque est tenue d'établir un bilan consolidé IFRS au titre de l'exercice 2023 avec comme année de première adoption l'exercice 2021.

- Continuation des travaux d'apurement des suspens et traitement des origines

► **Le contrôle des filiales :**

- Suivi de l'activité des filiales et le pilotage de leurs activités opérationnelles ainsi que l'évaluation de leurs performances.

Aussi, dans le cadre de l'étendu du périmètre de contrôle interne à tout le groupe STB, la Direction Risque Opérationnel et Marché et l'OPGCC ont intégré dans le périmètre de leurs activités de contrôle et de gestion des risques, les filiales de la banque.

D'un autre côté, et dans un objectif de renforcer ce contrôle et conformément à la charte d'audit, l'Organe de l'Audit Interne assure, dans le cadre de son plan d'action annuel des missions d'audit des filiales.

Gestion des risques

Le cadre global de gestion des risques au sein de la STB est établi conformément aux textes législatifs et réglementaires de la Banque Centrale de Tunisie, et aux normes internationales de bonne gestion telles que contenues dans les recommandations du Comité de Bâle. Sur le plan organisationnel, plusieurs structures concourent à la gestion des différents risques auxquels la banque est exposée, dont particulièrement :

- Direction Centrale Surveillance Risque ;
- Direction Centrale Risques opérationnels & marché et contrôle permanent ;
- Direction Contrôle de Gestion et ALM.

• **En matière de surveillance du risque de Crédit**

Conformément à son plan stratégique, la Banque s'est attelée à optimiser sa politique de Risque Crédit à travers notamment :

- Le développement d'un modèle de Notation pour les particuliers, permettant au Système de Notation de la Banque de couvrir l'ensemble du portefeuille de la Banque ;
- La refonte de la politique de risque de crédit dans le but d'intégrer les nouveaux travaux d'encadrement

de la prise de décision d'octroi de crédit notamment ceux ayant trait à :

- La stratégie de financement en fonction du profil de risque de contrepartie ;
- Le système de notation interne de la Banque ;
- Les principales limites d'appétence au risque ;
- La politique de provisionnement et la politique de couverture.
- La revue du dispositif de fixation des limites d'appétence au risque et son implémentation dans le système d'information de la Banque et ce dans le cadre de la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce.

• **En matière de gestion des risques Opérationnels**

La STB a continué ses travaux de renforcement et d'optimisation de son dispositif de gestion des Risques Opérationnels, lui permettant de disposer d'un bon niveau de maîtrise de risque aligné avec ses orientations stratégiques.

Poursuivant ses travaux de couverture des macros-processus de la Banque par la cartographie des risques, la banque a été à même de concrétiser les objectifs se rapportant à :

- La mise en place d'une démarche d'évaluation des risques plus quantitative permettant de se concentrer sur les plans d'action couvrant les risques les plus critiques ;
- L'orientation des efforts vers la conception et la mise en place des points de contrôle permanent pour une meilleure maîtrise de l'exposition aux risques opérationnels de la Banque.

Sur un autre plan, courant l'exercice 2023, la banque a défini, dans le cadre de son plan de Continuité d'activité, la politique de management de la continuité d'activité de la STB, constituant un cadre de référence en interne et vis-à-vis des autorités.

• **En matière de gestion des risques de Marché**

S'agissant des risques de marché, la Banque œuvre pour une approche exhaustive et proactive, qui repose sur un ensemble de normes et procédures couvrant l'ensemble des activités de marché. Dans un objectif d'optimisation du dispositif de gestion des risques de marché, la banque a entrepris durant l'année 2023 plusieurs missions, dont :

- La définition du cadre d'appétence au risque de marché de la STB (Risk Appetite Framework RAF)

en fixant la gouvernance, les processus et les systèmes par lesquels cette appétence est établie, communiquée et surveillée ;

- La définition des orientations qualitatives ainsi que des mesures quantitatives d'appétit aux risques de marché (Risk Appetite Statement RAS), encadrées par des limites permettant de définir et contrôler l'exposition de la Banque au risque de marché ;
- Le calcul du Capital économique Risque de marché pour chaque facteur de risque tout en se basant sur les modèles définis par Bâle ;
- Le renforcement du suivi et de surveillance des risques de marché à travers la mise en place des limites internes pour les banques étrangères contreparties et pour les opérations sur le marché monétaire en devises ;
- La revue et la mise à jour des limites réglementaires relatives aux positions de change over-night, et déclinaison par niveaux d'habilitation.

• En matière de gestion des risques de Liquidité

La gestion des risques de liquidité porte sur la couverture des risques suivants :

- Le risque de liquidité de financement : C'est le risque que la banque ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie et en sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, à un coût raisonnable, sans nuire à ses opérations journalières ou à ses situations financières.
- Le risque de liquidité de marché : C'est le risque que la banque ne puisse pas facilement compenser ou liquider une position au prix de marché en raison de la profondeur insuffisante du marché ou de perturbations sur le marché.

Dans ce cadre, et visant à renforcer la résilience au risque de liquidité, la banque a achevé en 2023, l'élaboration d'un plan de financement d'urgence, ayant pour objet de définir la gouvernance, les rôles et responsabilités, les procédures ainsi que les plans d'action à mettre en place et à suivre en cas de tensions de liquidité spécifiques à la banque (crise idiosyncratique) ou généralisées (crise systémique) ou crise combinée, sur tout le marché et qui perturbent la capacité de la STB à honorer une partie ou l'intégralité de ses engagements.

Ledit plan de financement d'urgence permet à la banque de :

- Mesurer son profil du risque de liquidité et surveiller les indicateurs qui identifient les

différentes phases pré-PFU et qui déclenchent la mise en œuvre du PFU ;

- Définir clairement la chaîne de responsabilité et la gouvernance en charge d'activation du PFU en précisant les rôles et les responsabilités de chaque intervenant ;
- Indiquer les sources de financement d'urgence disponibles avec une estimation du montant des fonds pouvant être obtenus auprès de chaque source, ainsi que les délais de mise en œuvre nécessaires pour solliciter ces fonds.

Par ailleurs la STB continue dans le cadre de l'activité ALM qui couvre, entre autres, le pilotage de la liquidité, à assurer les travaux récurrents de production d'indicateurs ALM et leur suivi rapproché via des tableaux de bord, des rapports périodiques et des cas d'alertes.

• En matière de gestion du risque global de taux d'intérêt

En plus du management de la liquidité, le dispositif ALM de la STB, vise l'optimisation de la rentabilité des fonds propres et la préservation d'un niveau acceptable de ses risques financiers. A ce titre, l'activité ALM gère le Risque global de taux d'intérêt qui se définit comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché.

Le dispositif ALM sus-indiqué est renforcé par le Comité de Gestion Actif-Passif (ALCO) créé en 2021, et regroupant les fonctions de finance, trésorerie, gestion des risques, commerciales et financement. Les principales missions de ce comité se résument en :

- Coordonner de manière régulière les opérations de gestion des actifs et des passifs conformément aux politiques (Gestion des risques, crédits, recouvrement...).
- Recommander une composition optimale de l'actif et du passif compte tenu des seuils et des limites de risque, et émettre les décisions aux structures opérationnelles, nécessaires pour asseoir une structure efficiente du Bilan.
- Garantir un niveau de rentabilité suffisante à travers une gestion saine des risques de liquidités et de taux, de manière à conforter dans la durée les fonds propres.

- Surveiller et assurer le respect de l'activité ALM au regard des limites et des contraintes préalablement établies et approuver en cas de dérive les solutions et les plans d'ajustement nécessaires ;
- Produire des rapports trimestriels au Conseil d'Administration se rapportant à l'activité ALM.

En perspective et afin de renforcer et optimiser le dispositif ALM, la STB s'engage au niveau de deux projets dans le cadre de la nouvelle stratégie horizon 2026 à savoir :

- Renforcement du dispositif ALM ;
- Mise en place d'un dispositif ILAAP et optimisation du management des risques marchés.

Développement et Modernisation

Développement commercial

En 2023, la Société Tunisienne de Banque a délibérément orienté sa stratégie commerciale vers une approche centrée sur le client, mettant l'accent sur la conception et la mise en œuvre de solutions digitales novatrices pour répondre aux besoins de sa clientèle afin d'améliorer son expérience. Le tout dans l'objectif de fidélisation de la clientèle existante et de la captation de nouveaux prospects.

Le point clé de cette stratégie réside en l'analyse approfondie des besoins explicites et implicites des clients par la collecte des données et l'analyse comportementale des différents segments de clients afin de bien cerner leurs attentes en matière de produits et services bancaires.

Ce qui permettrait à la Banque de recommander des offres adaptées aux besoins individuels de chaque client ainsi que des conseils financiers personnalisés dispensés par des conseillers dédiés, que ce soit dans les agences bancaires, les centres d'affaires ou au siège de la banque.

Par ailleurs, la meilleure connaissance de la clientèle et de ses attentes a permis à la STB en 2023 le développement de solutions digitales innovantes, en s'appuyant sur les insights obtenus telles que :

- DIGICORP et EASY TRANSACTION pour les entreprises ;
- STB EVERYWHERE pour les particuliers,
- TUNICASH pour les Tunisiens résidents à l'étranger (TRE) ;

- Des plateformes sécurisées de négociation de devises pour les bureaux de change,
- L'intégration automatisée des frais d'inscription pour les étudiants ;
- Le projet de DECASHING en faveur des agriculteurs, projet innovant à l'échelle nationale, ayant connu un énorme succès durant la campagne 2023.

En combinant une approche centrée sur le client à l'innovation digitale, la STB a réussi à se positionner.

En tant que leader dans le secteur bancaire, offrant des solutions modernes et personnalisées répondant aux attentes évolutives de sa clientèle. Ce faisant, elle contribue à sa croissance et à sa compétitivité sur le marché.

Communication et sponsoring

La STB a déployé une stratégie globale reposant sur une approche marketing omnicanale, mettant en lumière plusieurs piliers stratégiques fondamentaux tels que l'amélioration de l'expérience client, la fidélisation et la promotion efficace de ses produits.

Dans le cadre de sa politique de communication, la STB a initié un processus de modernisation de ses espaces de vente afin de soutenir les activités promotionnelles et d'accroître les ventes en agence. À cette fin, elle a conçu une stratégie visant à promouvoir ses produits à travers divers canaux, y compris les points de vente, les réseaux sociaux et son site web institutionnel, tout en renforçant la communication avec sa clientèle via des initiatives de sponsoring et des campagnes publicitaires ciblées.

Par ailleurs, La participation constante de la STB à des événements culturels, intellectuels et sportifs, tant nationaux qu'internationaux, l'a fermement positionnée en tant que sponsor de premier plan dans ces différents domaines

En 2023, la STB a participé activement à divers événements culturels, tels que les Journées Musicales de Carthage et le Festival Gabes Cinéma Fen. Parallèlement, la banque a intensifié ses efforts en matière de responsabilité sociale en fournissant des fournitures scolaires pour la rentrée 2023-2024 et en soutenant l'entrepreneuriat féminin à travers des programmes tels que le coworkup et l'incubateur 1KUB. De même, elle a consolidé son rôle dans la sphère économique en sponsorisant des événements tels que la matinale de l'export et le Forum Tunisia Franchise Show. Dans le domaine sportif, la STB a sponsorisé diverses équipes et événements sportifs,

y compris des équipes de football de la première ligue professionnelle et des équipes nationales d'handball et de basketball.

En parallèle, la STB a lancé avec succès une nouvelle plateforme de transfert d'argent, Tunicash, développée en interne et exclusive à la banque.

Elle a également déployé des campagnes de communication digitales innovantes pour promouvoir ses produits, notamment les produits Pack #student et Epargne University.

Système d'information

En 2023, la STB a intensifié ses efforts pour renforcer son système d'information et poursuivre sa stratégie d'urbanisation SI. Elle a également consolidé ses avancées en matière de gestion des données (DATA) et de digitalisation, tout en modernisant son infrastructure IT et en renforçant ses politiques de sécurité informatique.

S'agissant du volet urbanisation SI, la STB a poursuivi sa feuille de route stratégique visant la modernisation et optimisation des infrastructures informatiques de la banque. Et ce dans le but, d'une part, de répondre aux exigences réglementaires en vigueur, de renforcer les contrôles de conformité et de gestion des risques et d'autre part renforcer l'engagement continu de la STB envers l'innovation et l'efficacité opérationnelle. Les principales réalisations de 2023 s'articulent autour :

- Du déploiement de nouveaux applicatifs métiers et l'amélioration des systèmes existants
- De l'intégration des interfaces de communication entre les différentes applications métiers ainsi que des API associées aux nouveaux produits digitaux.

Dans le cadre de sa transformation digitale, la STB a poursuivi ses efforts de développement de l'analyse de données et ce, notamment, à travers les travaux de modélisation, la mise en place d'outils d'analyse et de modèles prédictifs, l'accompagnement des métiers dans la transformation de leur business.

De même, la Banque a œuvré à instaurer des plateformes digitales sécurisées, caractérisées par la continuité du développement de nouveaux produits et de solutions digitales innovantes, ainsi que la collaboration avec plusieurs Fintechs, notamment par :

- La mise en place de la plateforme TuniCash, plateforme de transfert instantané d'argent dans le cadre de la synergie STB-TFBank ;

- La mise en place de la plateforme de signature électronique en collaboration avec l'ANCE et une fintech ;
- L'intégration et la mise en production de solutions innovantes dans le cadre de la stratégie de decashing et de l'inclusion financière à l'instar du projet de paiement Xpress pour les agriculteurs ;
- La mise en place de mesures de sécurité en adéquation avec les missions d'audit réglementaire
- La refonte et la mise en production de la nouvelle génération des solutions pour les espaces de libre-service ;
- L'optimisation de la plateforme digitale «STB Every Where», visant à fournir une expérience client de plus en plus fluide et entièrement numérique.

Du côté son Infrastructure IT, la Banque a misé, sur l'alignement aux besoins requis et ce, compte tenu des risques, de l'évolution des priorités et des nouvelles exigences techniques et technologiques. En ce sens, L'année 2023 a été marquée principalement par ce qui suit :

- L'acquisition et la mise en place des solutions d'Audit & Scan de vulnérabilités, de sécurité «Privilege Access Management (PAM)» et de sécurité réseau & Data Center ;
- L'extension et l'optimisation des performances permettant la haute disponibilité des ressources de l'infrastructure du Data Center et des applications métiers (site Principal et site de Secours)
- L'assistance et formation des équipes métiers et développement dans le cadre du projet Migration ISO 20022
- La mise en place d'une solution de gestion du parc des serveurs et des postes de travail
- L'implémentation des mécanismes de supervision, tuning et optimisation des performances des Bases de Données ORACLE.

Œuvrant toujours et depuis sa création à offrir les meilleurs services à sa clientèle, surtout en termes de sécurité, La Société Tunisienne de Banque (STB), a signé jeudi 03 Aout 2023, un protocole d'accord avec Le Conseil Bancaire et Financier (CBF) pour son adhésion aux services du CERT bancaire proposés par ce dernier.

Cette nouvelle étape importante vient pour couronner un travail de longue haleine mené par les différentes équipes de la STB. Ce protocole d'accord vise à aider la STB dans sa gestion de la sécurité de son système

d'information, via le SOC Sectoriel Mutualisé Cogéré, Traitement d'incidents, Threat Intelligence, Monitoring DNS, Anti-Phishing, Veille sur les réseaux sociaux.

Ce partenariat avec le CBF reflète parfaitement le nouveau positionnement de la STB Bank, dans le cadre de sa vision prospective de la banque de demain fédérant la transformation digitale et la maximisation de la sécurité.

Capital Humain

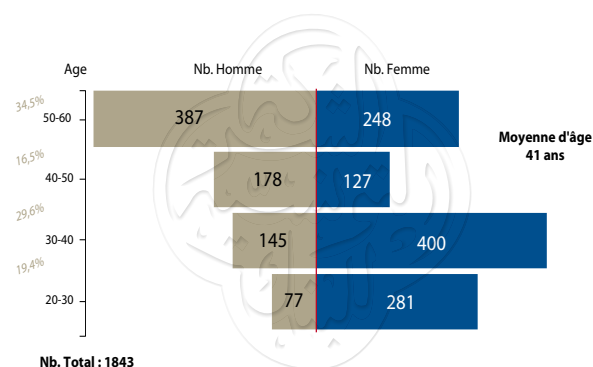
«Une démarche pour passer du statut de générateur de performance à celui de moteur de performance»

Au terme de l'exercice 2023, l'effectif de la Société Tunisienne de Banque a atteint 1843 collaborateurs dont près de 60% affectés au réseau des agences et directions régionales, une répartition en cohésion avec les objectifs stratégiques de la banque visant à renforcer davantage les équipes dédiées au développement commercial et à la promotion des métiers de vente.

Doté d'une dimension centrale dans l'exécution de la stratégie, le capital humain dispose désormais d'un statut de moteur de performance : tout en respectant la diversité et l'égalité, la banque a pu, via la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ajuster ses effectifs au besoin d'une croissance continue amorcée depuis les vagues de recrutement massives réalisées durant les premières années de sa restructuration.

A juste titre, la STB représente aujourd'hui l'une des meilleures performances du secteur bancaire en termes d'encadrement universitaire (où les effectifs de la banque sont composés près des 2/3 par des cadres titulaires de diplômes d'enseignement supérieur) mais aussi de point de vue performance extra-financière qui dénote de l'enracinement de la diversité et l'égalité femmes-hommes (où les femmes sont majoritaires avec une part de 57,3% des effectifs globaux de la banque).

Faut-il préciser également qu'à fin 2023, la moyenne d'âge s'est stabilisée à 41 ans avec une ancienneté moyenne de 15,5 ans et un taux de responsabilisation de 24%.



Côté social, et par référence aux objectifs se rapportant principalement à l'amélioration de la qualité de vie au travail, la garantie de la satisfaction des besoins du personnel actif et retraité et à la motivation et l'épanouissement des collaborateurs, la Société Tunisienne de banque a accompli en 2023 plusieurs actions sociales dont, notamment :

- Le relèvement des conditions de couverture de l'assurance maladie et l'amélioration de sa gestion et ce, à la faveur d'un suivi plus efficace des réclamations et une meilleure mobilité de l'information via un portail Digital ;
- La finalisation des procédures de signature d'une charte avec l'association EMEL TOUNES et la transmission du premier lot des bouchons d'amour en vue de financer l'achat des fauteuils roulants au profit des personnes à besoins spécifiques ;
- L'obtention d'un trophée de reconnaissance de la banque du sang comme une appréciation des contributions précieuses du personnel de la banque en faveur de la santé publique à travers les journées de dons du sang organisées par la STB ;
- L'organisation d'une journée portes ouvertes pour la sensibilisation et le dépistage du cancer du sein : «Journée Octobre Rose» et ce dans le cadre de la médecine préventive.

En matière de formation et en application de la politique de la banque visant la poursuite des efforts de développement des compétences professionnelles des collaborateurs, leur permettre d'évoluer et de se développer au niveau individuel et organisationnel, l'année 2023 a observé la concrétisation de plusieurs actions dont, essentiellement :

- L'organisation de cycles de formation en intra et en inter-entreprises au profit de collaborateurs dont, notamment :
 - Des formations en interne au profit de 1201 collaborateurs ;

- Des formations diplômantes et des cycles et formations avec certification au profit de 101 inscrits ;
- Des actions de formation en inter-entreprises pour 229 collaborateurs ;
- L'organisation d'actions de formation en management des projets selon le référentiel PMI (PMP) pour les chefs de projet et l'équipe de pilotage stratégique ;
- L'organisation de cycles de formation pour les exploitants du réseau des agences.

RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE – RSE -

La STB se distingue par son engagement citoyen et sa forte implication envers sa communauté ainsi que ses parties prenantes. Cette démarche est formellement exprimée par son adhésion au Pacte mondial des Nations unies (UN Global Compact), témoignant de sa volonté affirmée de contribuer activement à la réalisation des objectifs de développement durable fixés par les Nations unies.

Dans cette perspective, la STB adopte une approche socialement responsable, en veillant à aligner ses actions sur les principes essentiels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à la préservation de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En effet, la STB a élaboré une politique RSE complète, abordant plusieurs enjeux de responsabilité sociétale tels que le financement responsable, le soutien durable au client, la gouvernance éthique, l'emploi de qualité, l'éco-responsabilité, et la sécurité numérique.

Cette politique se décline en quatre axes stratégiques, qui sont intégrés dans son plan stratégique 2022-2026, en cohérence avec sa vision globale et ses objectifs à long terme.

1. Axe Gouvernance

La STB Bank place la gouvernance au cœur de ses préoccupations stratégiques, incarnant ainsi un engagement fort envers la transparence, la responsabilité et l'éthique.

En effet, le top management et les hauts responsables de la Banque sont sensibilisés à la prévention et à la lutte contre la corruption témoignant d'un engagement en faveur de la transparence et de la

bonne gouvernance. Et ce à travers le partenariat avec un cabinet de la place, pour la mise en place d'un Système de Management Anti-Corruption (SMAC) conformément à la norme ISO 37001.

2. Axe Social et Sociétal

Sur le plan social, la banque s'engage dans le développement professionnel de ses collaborateurs à travers des programmes de formation et un suivi d'intégration rigoureux. Elle garantit des conditions de travail sécurisées et confortables, tout en offrant divers avantages sociaux.

En favorisant la diversité et l'égalité des chances, elle promeut une culture inclusive et assure une rémunération équitable entre les genres.

Parallèlement, la STB favorise la communication interne et mobilise les collaborateurs autour des initiatives RSE, développant ainsi une culture d'engagement et de responsabilité. La banque organise également des événements de sensibilisation et collabore avec des associations pour soutenir les populations vulnérables.

A la faveur de sa responsabilité sociétale et dans le cadre de ses efforts pour promouvoir l'éducation, La STB a doté différents établissements scolaires dans des zones défavorisées et associations SCOUT des équipements informatiques et du mobilier, tout en soutenant un programme de formation en informatique pour les écoliers et collégiens.

Cette démarche vise à renforcer l'accès à une éducation numérique de qualité, favorisant ainsi l'amélioration des conditions d'apprentissage et l'innovation pédagogique, la réintégration scolaire et la prévention de la délinquance juvénile.

Parallèlement, la STB a pris en charge le transport de 1500 écoliers sur 3 ans dans les régions de Nabeul, Tataouine, Sidi Bouzid, Kasserine et Bizerte et ce, afin de diminuer les absences et l'abandon scolaire.

De plus, la STB a contribué à la célébration de la Journée nationale du savoir en remettant des prix aux lauréats sous forme de packs d'épargne étudiante

En soutien à l'inclusion sociale, la STB a apporté son aide à l'association «Al Amal» en acquérant deux chaises roulantes électriques pour des jeunes sœurs en situation de handicap. Cette initiative démontre l'engagement de la STB en faveur de l'inclusion sociale et de l'amélioration de la qualité de vie des personnes les plus vulnérables de la société.

La STB a également accordé des dons à différentes associations humanitaires pour répondre aux besoins essentiels des personnes âgées, des familles vulnérables et des personnes en situation de handicap.

Sur le plan santé, la STB a apporté son soutien à des projets innovants et qui ont un impact important sur la santé publique tels que STAND-HTN et TUNCKDH, et ce pour améliorer la prise en charge médicale en Tunisie.

3. Axe Environnemental

La STB consolide son engagement environnemental à travers une série d'initiatives stratégiques et opérationnelles. En effet, à travers une action «Shitana Trail», approche holistique alliant activités sportives, sensibilisation environnementale et développement socio-économique, la STB renforce son soutien à la préservation de la biodiversité et à la promotion du tourisme durable dans les régions défavorisées.

De même, la Société Tunisienne de Banque (STB) démontre un engagement envers la gestion proactive des risques climatiques en utilisant des outils de Business Intelligence pour analyser et atténuer les risques environnementaux.

Cet engagement se traduit également par l'intégration progressive du Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) dans ses processus de financement, visant ainsi à réduire son empreinte écologique tout en favorisant la durabilité des projets financés.

En outre, la transition énergétique des locaux, avec la finalisation des travaux et la planification d'une installation photovoltaïque, marque une étape

significative dans la démarche de la STB vers une gestion énergétique responsable et une réduction des émissions de carbone.

En interne, la STB mobilise ses collaborateurs dans une démarche collective en faveur de la lutte contre le changement climatique.

4. Axe économique

La STB se distingue par son rôle central dans la promotion des projets nationaux, en invitant activement ses clients cibles à participer à des programmes de formation pertinents. Elle offre également un appui financier dans le cadre de ces initiatives, témoignant ainsi de son engagement en faveur du développement économique durable en Tunisie.

En outre, la participation de la STB à des programmes environnementaux tels que le programme ADAPT souligne son implication dans la promotion du développement durable, notamment dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie. Cette démarche illustre l'engagement de la banque à encourager les investissements privés dans des projets équitables et générateurs d'emplois, tout en préservant la souveraineté alimentaire et la sécurité environnementale du pays.

Par ailleurs, la banque affiche un engagement solide en faveur de la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Son adhésion au cluster Green Building, mis en place par la Société de Gestion de la Technopôle de Borj Cédria, reflète son ambition de contribuer à la promotion des pratiques durables dans le secteur de la construction ainsi que de développer un réseautage d'ordre environnemental.

L'IMPLEMENTATION DU NOUVEAU REFERENTIEL IFRS

En 2018, le Conseil national de la comptabilité avait décidé l'adoption des normes IFRS concernant les états financiers consolidés des établissements financiers et des sociétés cotées, au titre de l'exercice 2021. Cette date a été reportée suite à la décision de son assemblée générale du 31 décembre 2021 pour retenir l'exercice 2023 comme année d'adoption des normes IFRS pour les états financiers consolidés.

Dans ce cadre, la Banque a entamé son projet d'implémentation des normes IFRS du Groupe STB avec l'assistance d'un cabinet externe. Plusieurs actions ont été concrétisées à savoir :

1. La réalisation des travaux de diagnostic des politiques comptables des entités du groupe STB ayant une contribution significative à la performance financière sur base consolidée ;
2. L'identification et l'analyse des écarts entre les politiques comptables et prudentielles appliquées par le groupe STB et le référentiel IFRS ;
3. La revue des systèmes d'information et l'identification des adaptations nécessaires permettant la production des états financiers en normes IFRS ;
4. Le choix des options comptables et options IT: la sélection des options comptables prévues lors du premier passage aux normes IFRS, ainsi que des scénarios IT les plus adéquats pour répondre aux fonctionnalités exigées par lesdites normes, et la détermination des hypothèses de calcul des pertes de crédit attendues (ECL) en conformité à la norme IFRS 9 ;
5. L'étude d'impact sur les capitaux propres pour l'exercice 2021. L'impact sur l'exercice 2022 est en cours de finalisation ;
6. La réalisation des travaux d'étude d'impact de l'IFRS 9 sur l'exercice 2021 conformément aux lignes directrices édictées par la BCT ;
7. Elaboration des spécifications fonctionnelles et du plan d'implémentation.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La Société Tunisienne de Banque a dévoilé en mars 2023 son plan de transformation stratégique STB Horizon 2026 lequel a été élaboré en adoptant une approche combinée Top-Down et Bottom-Up dans une démarche collaborative, des focus groupes internes et impliquant, particulièrement les organes de gouvernance et de Direction, les commissions opérationnelles ainsi que les équipes de réflexions stratégiques.

A travers ce plan de transformation stratégique, la STB s'est fixée pour vision d'être proactive et responsable tout en véhiculant comme mission la réinvention de l'expérience client par le choix de relèvement de la qualité des services et l'engagement de ses équipes comme premiers vecteurs de croissance, le tout dans l'objectif ultime d'assurer une rentabilité saine et pérenne et un développement durable.

Il s'agit de renforcer sa position sur les segments à forte valeur ajoutée, de renforcer la gestion des risques, de diversifier les activités du Groupe STB en s'affirmant comme un acteur engagé et responsable au service du développement durable du pays.

La STB compte ainsi, multiplier ses efforts d'amélioration de la qualité de son portefeuille clients tant par le renforcement des processus de gestion des risques que par l'amélioration du dispositif d'ensemble de l'activité de recouvrement. Le nouveau plan stratégique devra répondre à l'impératif de consolidation de la productivité, de l'efficacité opérationnelle et la rentabilité de la Banque tenant compte de la pression de la conjoncture et des capacités réelles de la Banque. A ce titre, la transformation digitale, déjà entamée se présente comme un pilier d'envergure pour l'atteinte de ces objectifs.

Cela étant, la nouvelle stratégie de la banque telle que définie et communiquée à l'ensemble des collaborateurs, s'articule autour de cinq grandes orientations : le développement commercial, l'offre et la proximité, la gestion des risques et l'efficacité opérationnelle, la technologie et l'innovation, ainsi que le développement du more Business. Elle comporte douze initiatives de transformation stratégique.

Ces initiatives ont été déclinées en un portefeuille de 47 projets stratégiques structurés en huit programmes. La mise en œuvre efficace de ce

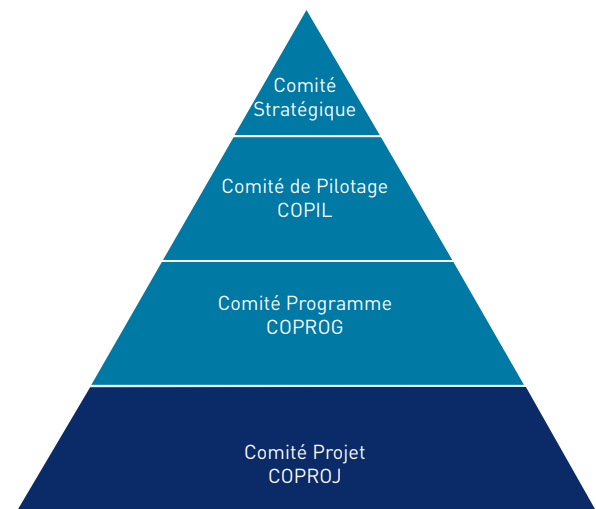
portefeuille permettra à la STB de réaliser les leviers et objectifs escomptés au niveau des orientations stratégiques.

Stratégie STB Horizon 2026



Il va sans dire qu'une des clés de la réussite de cette stratégie consiste à mettre en œuvre et à consolider la gouvernance du pilotage du programme de transformation stratégique par le biais d'un suivi optimal dans le cadre des différents niveaux de comités dédiés, à savoir des comités projets, des comités programmes, des comités de pilotage et des comités stratégiques. L'objectif principal étant de garantir un suivi rigoureux et rapproché de l'avancement des projets et programmes stratégiques.:

STB HORIZON 2026
(Comitologie stratégique mise en place)



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 DÉCEMBRE 2023

(MONTANTS EXPRIMÉS EN MILLE DINARS - mDT)

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte

permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 148 agences, 195 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 886 925	769 435	99,04%
L'État Tunisien	111 189 317	555 947	71,56%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	11 580 883	57 904	7,45%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 435	0,44%
Personnes Physiques	12 021 279	60 106	7,74%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	1 488 075	7 440	0,96%
Personnes Morales	1 382 570	6 913	0,89%
Personnes Physiques	105 505	528	0,07%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque «S.T.B.» arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la «S.T.B.» sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits

documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2023 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de

régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la «B.C.T» n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste «Créances sur la clientèle». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la «B.C.T» n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère «gel du compte» et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la «S.T.B» lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; Leurs montants s'élèvent au 31/12/2023 à 8 689 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique «Autres postes des passifs».

ii. Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents notamment la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites «Provisions Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatés soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôtelières ;
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers ;
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie

des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste «Revenus du portefeuille d'investissement».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;
- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4. Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances «Tunis – Ré».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué

à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte «Résultats reportés».

3.6. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan «38.391 : Écart de conversion».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

- Immeubles	2%
- Matériel de transport	20%
	10%
- Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
- Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
- Matériel informatique	33%*
- Logiciels informatiques	33%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Le droit au bail	5%
- Mob-bureau hors exploitation	10%
- Immeubles hors exploitation	2%
- Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1^{er} Janvier 2008.

La Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste «Autres capitaux propres».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors

de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière

d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.9 - Retraitements des données pour les besoins de comparabilité

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des retraitements ont été effectués au niveau de la STB pour l'exercice clos 2022. Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Impact modification comptable (3.9.1)	Impact reclassement (3.9.2)	Solde après retraitement au 31/12/2022
Bilan				
AC01- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	175 533	-	4 845	180 378
AC03 - Créance su la clientèle	10 860 414	-	160 623	11 021 037
AC04 - Portefeuille-titres commercial	906 582	2 925	-	909 507
AC05 - Portefeuille d'investissement	1 455 603	1 405	-	1 457 008
AC07 - Autres actifs	707 695	-	(294 987)	412 707
PA03 - Dépôts et avoirs de la clientèle	9 863 202	-	18 231	9 881 433
PA05 - Autres passifs	843 292	12 787	(147 751)	708 329
CP06 - Résultats reportés	(172 650)	(7 352)	-	(180 003)
CP07 - Résultat de l'exercice	93 083	(1 104)	-	91 978
Etat de résultat				
PR01 - Intérêts et revenus assimilés	951 865	-	5 577	957 442
PR02 - Commissions (en produits)	136 304	-	1 474	137 778
CH01 - Intérêts encourus et charges assimilées	(584 297)	-	961	(583 336)
CH02 - Commissions encourues	(9 557)	-	(961)	(10 518)
PR07 - Autres produits d'exploitation	8 245	-	(7 051)	1 194
CH06 - Frais de personnel	(194 968)	(1 104)	-	(196 073)

3.9.1- Modifications comptable

La STB a procédé à des redressements comptables, constatés par le biais du compte modifications comptables affectant les résultats reportés s'élèvent à 8 457 Mdt.

Ces redressements concernent les charges sur primes variables, les produits d'étalement sur les titres de placements et les titres d'investissements (BTA) et la reprise de provision sur Fonds Gérés.

3.9.2- Reclassement entre les rubriques des états financiers

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des

reclassements ont été effectués entre les rubriques, et qui concernent principalement des comptes de crédits au personnel (de AC07 à AC03), des comptes figés (de AC03 à AC07 et de PA05 à AC07) ainsi que le rattachement de certains encours de provisions initialement constatées en provisions pour risques et charges (PA05) aux rubriques correspondantes (AC01 et AC07).

3.9.3 -Reclassement BTA

A l'occasion de l'élaboration d'un nouveau business modèle, la banque a procédé à un reclassement des souches de bon de trésor du portefeuille négociation (BTA placement) au portefeuille bancaire (BTA investissement).

Le montant du reclassement est de 736,924 millions de dinars.

L'encours des BTA investissement au 31/12/2023 après reclassement est de 1 419,072 millions de dinars.

3.9.4 - Retraitement des garanties reçues au niveau de l'état des engagements hors bilan

Les travaux de migration vers le nouveau module SI ont engendré un retraitement au niveau de la rubrique «garanties reçues» de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31/12/2022 ; Ce retraitement se présente comme suit :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après retraitement au 31/12/2022	Montant retraitement au 31/12/2022 en DT
États des engagements hors bilan			
HB7-Garanties reçues	3 098 907	2 980 012	118 895

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La première audience est fixée par devant la cour de renvoi pour le 10/07/2023.

L'affaire est maintenue en état de plaidoirie et renvoyée à l'audience pour le 14/05/2024.

4.2 -Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB

a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2023.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 308 798 millions de dinars dont 71 161 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.3- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2023 est de 26 540 mdt.

5. NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 179.804 mDT au 31/12/2023 contre 180.378 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de -00.574 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
CAISSE	80 541	81 150	(609)	(0,8%)
Caisse en Dinars	72 498	66 769	5 729	8,6%
Caisse en devise *	12 028	18 366	(6 338)	(34,5%)
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT *	(3 985)	(3 985)		
BCT	98 202	98 167	35	0,0%
BCT en Dinars	(662)	(4 654)	3 992	85,8%
BCT en devise	98 864	102 821	(3 957)	(3,8%)
Facilité de dépôt	-	-	-	-
CCP	1 057	1 057	-	-
TGT	4	4	-	-
Total	179 804	180 378	(574)	(0,3%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2023 et l'année 2022. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2023	Seuil régl.	2022
Ratio de liquidité	100%	216,69%	100%	121,10%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass.	2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	5 055	-	662	-	4 393
Total	5 055	-	662	-	4 393

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 546.853 mDT au 31/12/2023 contre 445.503 mDT au 31/12/2022.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	50 802	75 122	(24 320)	(32,4%)
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non résidentes	50 754	75 119	(24 365)	(32,4%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	1	45	4500,0%
Prêts aux établissements financiers	423 762	299 032	124 730	41,7%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	-	71 849	(71 849)	(100,0%)
Prêts hors marché en Dinars	71 828	-	71 828	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	351 934	227 183	124 751	54,9%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	(1 849)	21	1,1%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	74 033	73 175	858	0
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	45 260	44 402	858	1,9%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	28 773	-	-
Créances rattachés	84	23	61	265,2%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	-	-	-	-
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	84	23	61	265,2%
Total	546 853	445 503	101 350	22,7%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Eligibles au refinancement de la BCT	5 000	7 000	(2 000)	(28,6%)
Non éligibles aux refinancements de la BCT	541 769	438 480	103 289	23,6%
Total	546 769	445 480	101 289	22,7%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	546 769	445 480	101 289	22,7%
Total	546 769	445 480	101 289	22,7%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	50 802	-	-	-	50 802
Comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
Comptes courants des banques non résidentes	50 754	-	-	-	50 754
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	-	-	-	46
Prêts aux établissements bancaires	423 762	-	-	-	423 762
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts hors marché monétaire en dinars	71 828	-	-	-	71 828
Prêts sur le marché monétaire en devises	351 934	-	-	-	351 934
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	-	-	-	(1 828)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	681	12 201	30 378	2 000	45 260
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	-	-	-	28 773
Total	502 190	12 201	30 378	2 000	546 769

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass	2023
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	32 052	-	8 805	-	23 247
Total	32 052	-	8 805	-	23 247

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2023 et 2022 se présente comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes courants débiteurs*	1 046 606	1 037 696	8 910	0,9%
Crédits sur ressources spéciales*	212 828	186 332	26 496	14,2%
Les créances prises en charge par l'État	9 440	9 440	-	0,0%
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	0,0%
Comptes courants associés	89 770	89 770	-	0,0%
Autres concours à la clientèle*	10 777 476	11 306 707	(529 231)	-4,7%
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	0,0%
Créances rattachées*	90 906	110 791	(19 885)	-17,9%
Total brut	12 235 554	12 749 264	(513 710)	-4,0%
Provisions	(1 165 538)	(1 149 164)	(16 374)	-1,4%
Provisions sur comptes courants	(149 429)	(144 889)	(4 540)	-3,1%
Provisions sur ressources spéciales	(42 127)	(36 576)	(5 551)	-15,2%
Provisions sur autres concours à la clientèle	(719 189)	(744 744)	25 555	3,4%
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	0,0%
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	0,0%
Provisions collectives	(208 786)	(176 948)	(31 838)	-18,0%
Agios réservés	(513 549)	(526 542)	12 993	2,5%
Agios réservés sur comptes courants	(42 844)	(39 828)	(3 016)	-7,6%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(413 343)	(434 916)	21 573	5,0%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	0,0%
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	0,0%
Agios réservés sur créances rattachées	(18 940)	(13 376)	(5 564)	-41,6%
Produits perçus d'avance	(41 770)	(52 521)	10 750	20,5%
Total Net en Mdt	10 514 697	11 021 037	(506 341)	-4,6%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2022 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 046 606	(120 336)	(29 092)	(42 844)	-	854 334
C/ Ressources spéciales	212 828	(38 972)	(3 155)	-	-	170 701
Comptes courants associés	89 770	(32 152)	(13 400)	(34 579)	-	9 639
Autres conc. à la clientèle	10 791 146	(548 963)	(170 226)	(413 343)	(41 770)	9 616 844
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)	-	-
Créances rattachées	90 906	-	-	(18 940)	-	71 966
Total	12 235 554	(740 878)	(215 873)	(513 549)	(41 770)	10 723 484
Provisions collectives	-	-	-	-	-	(208 786)
Encours net	-	-	-	-	-	10 514 698

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(42 844)	(39 828)	(3 016)	(7,6%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(1 219)	(3 721)	2 502	67,2%
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(188 738)	(130 042)	(58 696)	(45,1%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(213 539)	(225 980)	12 441	5,5%
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 158)	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(8 689)	(74 015)	65 326	88,3%
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(18 940)	(13 376)	(5 564)	(41,6%)
Sous Total	(513 549)	(526 542)	12 993	2,5%
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	-	-	-	-
Total	(513 549)	(526 542)	12 993	2,5%

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2023 à 8.689 mille dinars.

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass	2023
Provisions sur comptes courants	(144 889)	(38 866)	38 019	(3 693)	(149 429)
Provisions sur ressources spéciales	(36 576)	(19 261)	8 376	5 334	(42 127)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(744 744)	(183 390)	212 916	(3 971)	(719 189)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(176 948)	(31 838)	-	-	(208 786)
Total	(1 149 164)	(273 355)	259 311	(2 330)	(1 165 538)

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass	2023
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(648 076)	(198 495)	107 686	(1 994)	(740 879)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(324 140)	(43 022)	151 625	(336)	(215 873)
Provisions collectives	(176 948)	(31 838)	-	-	(208 786)
Total	(1 149 164)	(273 355)	259 311	(2 330)	(1 165 538)

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

Les créances (après décote) éligibles au refinancement de la banque centrale se présentent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	1 262 434	1 321 575	(59 141)	(4,5%)

5.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 108 267 mille dinars au titre de l'exercice 2023, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2023 à 215 873 mille dinars.

5.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites «Provisions

Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.4- Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 9 440 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 438.685 mDT au 31/12/2023 contre 909.507 mDT au 31/12/2022. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2023
I- Titres de placement	670 109	316 591	(91 931)	(734 307)	160 462
1.1 Titres émis par l'Etat et les organismes publics	670 109	316 591	(91 931)	(734 307)	160 462
Valeurs brutes	691 861	299 196	(95 839)	(736 924)	158 294
Créances et dettes rattachées ^(*)	22 916	17 395	-	(31 252)	9 059
Décote	(44 668)	-	3 908	33 869	(6 891)
II- Titres de transactions	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
Bons du trésor	244 814	285 855	(244 814)	-	285 855
Créances et dettes rattachées	(5 416)	(2 216)	-	-	(7 632)
Total net	909 507	600 230	(336 745)	(734 307)	438 685

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 2.339.511 mDT au 31/12/2023 contre 1.457.008 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
BTA d'investissement	1 419 072	798 100	620 972	77,8%
Décote/primes sur BTA d'investissement(*)	(58 252)	(12 829)	(45 423)	(354,1%)
Créances rattachées	54 655	25 527	29 128	114,1%
Total BTA d'investissement	1 415 475	810 798	604 677	74,6%
Emprunts obligataires	12 886	16 326	(3 440)	(21,1%)
Emprunt national	551 500	278 000	273 500	98,4%
Provisions Emprunts obligataires	(8 088)	(2 650)	(5 438)	(205,2%)
Créances rattachées	20 781	8 108	12 673	156,3%
Total autres titres d'investissement	577 079	299 784	277 295	92,5%
Fonds gérés SICAR	93 483	93 678	(195)	(0,2%)
Provisions Fonds gérés(*)	(55 554)	(55 805)	251	0,4%
Total Fonds gérés	37 929	37 873	56	0,1%
Parts dans les fonds commun de placement	49 148	49 146	2	0,0%
Provisions sur parts dans les FCP	(3 720)	-	(3 720)	-
Total FCP	45 428	49 146	(3 718)	(7,6%)
Parts dans les entreprises liées	223 210	216 009	7 201	3,3%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	50 831	50 831	-	-
Titres de participations	123 472	123 480	(8)	(0,0%)
Participations en rétrocession	18 056	18 056	-	-
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(151 667)	(148 667)	(3 000)	(2,0%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	263 600	259 407	4 193	1,6%
Total général	2 339 511	1 457 008	882 503	60,6%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2022	Souscription	Cession / remboursement / restitution	Résultats capitalisés	Reclassement	2023
BTA d'investissement	798 100	89 973	(205 925)	-	736 924	1 419 072
Emprunts obligataires	16 326	1 160	(4 600)	-	-	12 886
Emprunt national	278 000	273 500	-	-	-	551 500
Fonds gérés SICAR	93 678	-	(28)	(167)	-	93 483
Fonds commun de placement	49 146	2	-	-	-	49 148
Titres de participation	123 480	-	(8)	-	-	123 472
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	50 831	-	-	-	-	50 831
Parts dans les entreprises liées	216 009	7 201	-	-	-	223 210
Société en liquidation	30	-	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 056	-	-	-	-	18 056
Total en mDT	1 643 656	371 836	(210 561)	(167)	736 924	2 541 688

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2023 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Titres non cotés	1 080 801	805 902	274 899	34,1%
Titres cotés	40 510	38 349	2 161	5,6%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	1 122 616	845 556	277 060	32,8%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la «S.T.B»	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	93,77%	37 896	0	37 896
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TF Bank	49,99%	62 660	29 857	32 803
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	469	2 752
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,28%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	2 250	5 211
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	2 000
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	7 515	20 569

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société «STB SICAR» d'une valeur brute totale de 93 484 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 55 554 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Solde 2023
FG STB 1	8 000	-1 105	2 180	2 216	2 094	59	4 715
FG STB 2	8 000	1 387	4 331	-	299	176	5 056
FG STB 3	5 000	897	2 077	-	1 000	52	3 820
FG STB 4	6 500	1 217	2 008	5 892	-	1 121	5 709
FG STB 5	6 824	1 517	2 931	5 410	231	353	5 410
FG STB 6	2 707	117	2 172	-	80	65	652
FG STB 7	800	67	140	265	390	89	727
FG STB 8	6 752	3 169	4 110	5 370	382	1 378	5 811
FG STB 9	4 800	261	760	-	-	266	4 301
FG STB 10	8 748	165	247	8 523	-	166	8 666
FG STB 11	6 000	562	733	4 821	83	516	5 829
FG STB 12	9 898	1 351	406	-	1 526	2 883	10 843
FG ID 1	2 000	863	1 630	1 289	-	40	1 233
FG ID 2	2 000	219	957	1 639	-	54	1 262
FG ID 3	5 436	1 156	2 839	3 684	140	94	3 753
FG ID 4	360	33	28	335	-	45	365
FG ID 5	1 133	284	173	967	-	348	1 244
FG ID 6	4 000	444	1 023	2 546	-	960	3 421
FG STB 14	10 000	87	0	-	-	599	10 087
FG STB 15	10 000	580	0	-	-	1 693	10 580
Total	108 958	13 271	28 745	42 957	6 225	10 957	93 484

Au 31 Décembre 2023, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	2023	2022	Variation	%
Comptes courants des banques résidentes	108	658	(550)	(83,6%)
Actions (placement)	2 003	2 049	(46)	(2,2%)
Parts dans les OPCVM	10 958	11 573	(615)	(5,3%)
Autres titres de participation	4 559	4 293	266	6,2%
Participations en rétrocession	83 695	81 525	2 170	2,7%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Débiteurs divers	116	2 049	(1 933)	(94,3%)
Provisions sur participations en rétrocession	(58 030)	(60 013)	1 983	3,3%
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(267)	(15)	(252)	(1680,0%)
Créditeurs divers	(5 937)	(6 606)	669	10,1%
Total	37 928	36 236	1 692	4,7%

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 154.119 mDT au 31/12/2023. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisition/ Cession 2023	Reclassement	Valeur Brute 2023	Amort 2022	Dotation / Prov. 2023	Ajustement amortissements/ ex antérieurs	Amort 2023	Valeur Nette 2023
Immobilisations Incorporelles	38 708	2 540	-	41 248	(32 417)	(3 670)	(347)	(36 435)	4 813
Logiciel informatique	38 515	2 540	0	41 055	(32 319)	(3 630)	(371)	(36 321)	4 734
Frais Études et Développement	136	-	0	136	(98)	(40)	24	(114)	22
Droit au bail	57	-	0	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	308 056	28 111	-	336 167	(178 129)	(10 417)	1 684	(186 861)	149 306
Terrains	38 844	11 358	0	50 202	-	-	-	-	50 202
Constructions	73 027	-	0	73 027	(39 312)	(1 588)	1 117	(39 783)	33 244
Mobilier de bureaux	10 485	520	-8	10 997	(7 588)	(869)	146	(8 311)	2 686
Matériel de transport	3 151	457	0	3 608	(1 889)	(314)	0	(2 203)	1 405
Matériel informatique	53 995	4 089	0	58 084	(51 451)	(2 785)	2 351	(51 885)	6 199
Matériel de communication	2 063	10	0	2 073	(1 331)	(46)	(584)	(1 961)	112
Matériel de bureaux	18 561	1 604	0	20 165	(17 696)	(593)	423	(17 866)	2 299
Matériel de sécurité	7 527	2 952	8	10 487	(4 072)	(632)	(76)	(4 780)	5 707
Matériel de climatisation	6 095	-	0	6 095	(5 641)	(106)	(93)	(5 840)	255
Agencements, amén. et instal.	64 771	7 169	564	72 504	(41 754)	(3 918)	(1 607)	(47 277)	25 227
Mob- bureau hors expl	33	-	0	33	(31)	-	(1)	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	0	403	(371)	(10)	8	(373)	30
Immeubles hors exploit	28 044	-	0	28 044	(6 993)	444	-	(6 549)	21 495
Constructions en cours	-	-	445	445	-	-	-	-	445
Imm. En attente affectation	1 057	(48)	-1009	-	-	-	-	-	-
TOTAL	346 764	30 651	-	377 415	(210 546)	(14 087)	1 337	(223 296)	154 119

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2023, les autres postes d'actif totalisent 422.948 mDT contre 412.707 mDT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Prêts et avances au personnel *	12 376	10 727	1 649	15,4%
État, impôt et taxes *	29 553	259	29 294	11310,4%
Stocks divers *	2 957	4 770	(1 813)	(38,0%)
Différence de change à la charge de l'état	178	178	-	-
Siège, succursales et agences Actif *	24 277	10 933	13 344	122,1%
Comptes de régularisation actif *	129 840	114 253	15 587	13,6%
Valeurs présentées à la compensation *	(9 758)	77 406	(87 164)	(112,6%)
Charges payées d'avance *	1 000	867	133	15,3%
Produits à recevoir *	1 700	929	771	83,0%
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	18 374	18 084	290	1,6%
Autres comptes d'actif *	170 658	127 351	43 307	34,0%
Provisions sur autres actifs *	(49 502)	(40 595)	(8 907)	(21,9%)
Autres comptes figés *	91 295	87 545	3 750	4,3%
TOTAL	422 948	412 707	10 241	2,5%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 18 374 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatif aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2023	2022	Variation	%
Valeur à l'encaissement	135 709	129 242	6 467	5,0%
Valeurs exigibles après encaissement	(117 335)	(111 159)	(6 176)	(5,6%)
Total	18 374	18 083	291	2%

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2022	Dotation 2023	Reprises 2023	Reclassement	Provision 2023
Comptes actifs figés*	(13 205)	(6 436)	-		(19 641)
Stock divers	(28)	-	-		(28)
Comptes de régularisation actif*	(2 216)	(32)	-		(2 249)
Débiteurs divers*	(4 921)	-	-		(4 921)
Autres comptes d'actif*	(12 229)	-	-		(12 229)
Siège, succursales et agences_Actif*	(7 974)	(27)	56	(2 468)	(10 413)
Valeurs à l'encaissement*	(22)	-	-		(22)
Total	(40 595)	(6 495)	56	(2 468)	(49 502)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2023 ce poste totalise 1.077.234mDT contre 1.517.934mDT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Appel d'offre	954 000	1 131 000	(177 000)	(15,6%)
Facilité de prêt	10 000	420 000	(410 000)	(97,6%)
Utilisations auprès de la BCT	112 163	(34 744)	146 907	422,8%
Dettes rattachées	1 071	1 678	(607)	(36,2%)
TOTAL	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2023 ce poste totalise 581.591 mDT contre 535.323 mDT au 31/12/2022. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	66 214	75 972	(9 758)	(12,8%)
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non résidentes	66 213	75 971	(9 758)	(12,8%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	491 154	420 110	71 044	16,9%
- Emprunts en dinars	303 001	168 500	134 501	79,8%
- Emprunts en devises	188 153	251 610	(63 457)	(25,2%)
Avoir en compte des établissements financiers	22 540	37 637	(15 097)	(40,1%)
Dettes rattachées	1 683	1 604	79	4,9%
Total	581 591	535 323	46 268	8,6%

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires.

Description	2023	2022	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	581 591	535 323	46 268	8,6%
Total	581 591	535 323	46 268	8,6%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	66 214	-	-	-	66 214
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	66 213	-	-	-	66 213
Emprunts auprès des établissements bancaires	456 381	34 773	-	-	491 154
- Emprunts en dinars	303 001	-	-	-	303 001
- Emprunts en devises	153 380	34 773	-	-	188 153
Avoir en compte des établissements financiers	22 540	-	-	-	22 540
Dettes rattachées	1 377	306	-	-	1 683
Total	546 818	34 773	-	-	581 591

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 10.177.463 mDT au 31/12/2023 contre 9.881.433 mDT au 31/12/2022. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dépôts à vue	2 665 643	2 652 164	13 479	0,5%
Dépôts épargne	4 245 908	3 870 738	375 170	9,7%
Compte à terme	849 395	776 985	72 410	9,3%
Comptes en dinars convertibles	117 079	124 272	(7 193)	(5,8%)
Dépôts en devises	761 335	781 666	(20 331)	(2,6%)
Placements en devises	305 325	264 322	41 003	15,5%
Bons de caisse	681 646	686 193	(4 547)	(0,7%)
Autres sommes dues à la clientèle*	221 301	294 614	(73 313)	(24,9%)
Dettes rattachées	(5 669)	(8 521)	2 852	33,5%
Certificats de dépôts	335 500	439 000	(103 500)	(23,6%)
Total	10 177 463	9 881 433	296 030	3,0%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	3 661 292	187 784	306	-	3 849 382
Dépôts à vue dinars	2 665 643	-	-	-	2 665 643
Comptes en dinars convertibles	117 079	-	-	-	117 079
Comptes en devises	761 335	-	-	-	761 335
Placement en devises	117 235	187 784	306	-	305 325
Dépôts épargne	4 245 908	-	-	-	4 245 908
Comptes spéciaux d'épargne	4 203 762	-	-	-	4 203 762
Autres comptes d'épargne	42 146	-	-	-	42 146
Dépôts à terme	827 001	840 883	198 658	-	1 866 542
Compte à terme	372 162	401 135	76 099	-	849 396
Bons de caisse	210 339	348 748	122 559	-	681 646
Certificats de dépôts	244 500	91 000	-	-	335 500
Autres sommes dues à la clientèle	221 300	-	-	-	221 300
Total	8 955 501	1 028 667	198 964	-	10 183 132

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	15 374	18 311	-	2 749 037	2 782 722
Comptes en devises	-	390	-	760 945	761 335
Placement en devises	-	-	-	305 325	305 325
Dépôts épargne	-	-	-	4 245 908	4 245 908
Compte à terme	44 250	31 400	-	773 745	849 395
Bons de caisse	-	-	-	681 646	681 646
Certificats de dépôts	4 000	42 500	-	289 000	335 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	221 301	221 301
Total	63 624	92 601	-	10 026 907	10 183 132

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 670.851 mDT au 31/12/2023 contre 631.433 mDT au 31/12/2022 et se réparti comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	281 216	319 617	(38 401)	(12,0%)
Ressources spéciales	339 364	275 289	64 075	23,3%
Ressources budgétaires	86 414	88 629	(2 215)	(2,5%)
Ressources extérieures	252 950	186 660	66 290	35,5%
Intérêts sur emprunts obligataires	54 741	42 295	12 446	29,4%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	3 069	2 390	679	28,4%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt*	(7 927)	(8 546)	619	7,2%
Total	670 851	631 433	39 418	6,2%

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fonds national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	[3 mois 1 an]	[1 an 5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	61 098	34 283	185 680	155	281 216

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Description	Solde 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2023
Emprunt long terme	286 152	-	-	(100 317)	185 835
Emprunt court terme	33 465	-	(38 401)	100 317	95 381
Total	319 617	-	(38 401)	-	281 216

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	≤3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 111	21 186	118 971	109 682	252 950
Ressources budgétaires	390	7 451	32 573	46 000	86 414

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	Solde 2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2022
Ressources long terme	254 540	82 712	(12 696)	(17 329)		307 226
Ressources court terme	20 749	-	(5 322)	16 710		32 138
Total ressources avant couverture	275 289	82 712	(18 018)	(619)	-	339 364
Couverture sur Ressources en devises	(8 546)	-	-	619		(7 927)
Total ressources	266 743	82 712	(18 018)	-	-	331 437

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 868.869 mDT au 31/12/2023 contre 708.329 mDT au 31/12/2022 :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)*	259 014	244 440	14 574	6,0%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) (*)	48 343	48 134	209	0,4%
Effets financiers non échus (3) (*)	68 272	41 240	27 032	65,5%
Charges à payer*	88 217	79 409	8 808	11,1%
Créditeurs divers*	73 788	213	73 575	34542,3%
Siège, succursales et agences*	-	1 020	(1 020)	(100,0%)
Comptes de régularisation-Passif*	87 698	54 955	32 743	59,6%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement*	92 326	123 646	92 326	123 646
Écart de conversion	58 927	21 733	58 927	21 733
Crédits à régulariser*	874	868	874	868
Comptes passifs figés *	88 420	88 960	(540)	(0,6%)
Comptes de régularisation REPORT/DEPORT *	2 990	3 711	(721)	(19,4%)
Total en mDT	868 869	708 329	160 540	22,7%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2023 s'élèvent à 259.014 mDT contre 244.440 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2022	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2023
Prov sur E/S	58 710	(3 157)	19 160	(3 168)	71 545
Prov pour départ à la retraite	67 902	(2 094)	14 841	-	80 649
Prov pour risques divers*	117 828	(12 789)	4 249	(2 469)	106 820
Total	244 440	(18 040)	38 250	(5 637)	259 014

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer (*)	6	3 406	(3 400)	(99,8%)
TVA(*)	3 565	3 778	(213)	(5,6%)
Retenues à la source	28 709	24 410	4 299	17,6%
Fonds de péréquation de change	11 060	10 857	203	1,9%
Contribution sociale de solidarité	1	117	(116)	(99,1%)
Autres	5 002	5 566	(564)	(10,1%)
Total	48 343	48 134	209	0,4%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

[3] Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 738	1 583	155	9,8%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 535	4 466	4 535	4 467
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	13 967	79	13 967	79
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	48 032	35 111	48 032	35 111
Total	68 272	41 240	27 032	65,5%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Dotation de l'Etat	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31-12-2021	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 779	45 028	(5 509)	22 314	(285 792)	112 681	1 203 828
Affectation résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	112 681	(112 681)	-
Souscription														
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvement	-	-	-	-	-	-	-	(547)	-	-	(461)	461	-	(547)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93 083	93 083
Capitaux propres au 31-12-2022	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 232	45 028	(5 509)	21 853	(172 650)	93 083	1 296 364
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 353)	(1 105)	(8 458)
Capitaux propres retraités au 31-12-2022	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 232	45 028	(5 509)	21 853	(180 003)	91 978	1 287 906
Affectation résultat	-	-	-	4 654	-	-	-	-	-	-	-	87 324	(91 978)	-
Souscription														
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	(117 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(117 000)
Autres Mouvement	-	-	(56 049)	-	-	(116 601)	-	(871)	-	(27)	(461)	173 111	-	(898)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 601	50 601
Capitaux propres au 31-12-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 361	45 028	(5 536)	21 392	80 432	50 601	1 220 609

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	686 985
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.	0,44%

5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Suite au remboursement à l'État de 40.000 mDT durant le premier semestre 2023, le reliquat à savoir 77.000 mDT a été reclassé vers la rubrique «Autres passifs».

5.13.2– Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8.361 mDT contre 9.232 mDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel	6 801	8 557
Trésorerie	1 560	675
Total	8 361	9 232

5.13.3– Bénéfice par action

Libellé	2023	2022	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	50 600 755	93 082 695	(42 481 940)	-45,6%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	686 985	679 987	6 998	1,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 688 015	154 695 013	(6 998)	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	223 729	407 369	(183 640)	-45,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,327	0,602	(0)	(83,9%)

6 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques «Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires» se détaille au 31 décembre 2023 des éléments suivants :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 064 191	1 095 262	(31 071)	(2,8%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	416 475	398 665	17 810	4,5%
Total cautions, avals et autres garanties données	1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
Crédits documentaires et acceptations import	568 387	497 345	71 042	14,3%
Crédits documentaires et acceptations export	31 306	116 372	(85 066)	(73,1%)
Total crédits documentaires	599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
Total passifs éventuels	2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 599.693 mDT au 31/12/2023 contre 613.717 mDT au 31/12/2022. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accréditifs export devises	-	-	-	31 306	31 306
Débiteurs par accréditifs import devises	-	-	-	568 387	568 387
Total	-	-	-	599 693	599 693

6.2 - Engagements donnés

Le poste «Engagements donnés» s'élève au 31 décembre 2023 à 115.225 mDT contre 157.349 mDT au 31 décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Engagements de financement	115 199	157 323	(42 124)	(26,8%)
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	115 225	157 349	(42 124)	(26,8%)

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste «Garanties reçues» s'élève au 31 décembre 2023 à 2.856.800 mDT contre 2.980.012 mDT au 31 décembre 2022 :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	416 475	398 665	17 810	4,5%
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie (*)	-	-	-	-
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance (*)	1 886 347	1 903 036	(16 689)	(0,9%)
Garanties reçues de la clientèle (*)	553 978	678 311	(124 333)	(18,3%)
Total	2 856 800	2 980 012	(123 212)	(4,1%)

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

7 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 1060.179 mDT contre à 957.442 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	33 032	11 925	21 107	177,0%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	6 754	5 047	1 707	33,8%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	26 278	6 878	19 400	282,1%
Intérêts sur créances sur la clientèle	997 749	912 753	84 996	9,3%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs*	109 616	98 225	11 391	11,6%
Intérêts sur crédit à la clientèle*	888 133	814 528	73 605	9,0%
Revenus assimilés	29 398	32 764	(3 366)	(10,3%)
Total	1 060 179	957 442	102 737	10,7%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2023 à 139.416 mDT contre 137.778 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte*	60 779	62 649	(1 870)	(3,0%)
Opérations sur titres*	3 272	837 611	(834 339)	(99,6%)
Opérations de change	10 067	9 109	958	10,5%
Opérations de commerce extérieur	12 247	7 771	4 476	57,6%
Coffre-fort	41	57	(16)	(28,1%)
Études	17 828	20 856	(3 028)	(14,5%)
Autres*	35 182	(800 275)	835 457	104,4%
Total	139 416	137 778	1 638	1,2%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 90.450 mDT contre 113.937 mDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	19 358	6 144	13 214	215,1%
Intérêts nets sur bons de trésor	19 358	6 144	13 214	215,1%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	20 391	51 547	(31 156)	(60,4%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	17 126	45 101	(27 975)	(62,0%)
Pertes sur titres de placement	3 265	6 446	(3 181)	(49,3%)
Gains nets sur opérations de change	50 701	56 246	(5 545)	(9,9%)
Résultat sur opérations de change	48 270	53 612	(5 342)	(10,0%)
Commissions sur change manuel	2 431	2 634	(203)	(7,7%)
Total	90 450	113 937	(23 487)	(20,6%)

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 157.930 mDT contre 81.176 mDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	40 935	13 819	27 116	196,2%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	100 649	55 941	44 708	79,9%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	16 345	11 415	4 930	43,2%
Total en mDT	157 930	81 176	76 754	94,6%

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2023 à -750.829 mDT contre -583.336 mDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(159 284)	(113 158)	(46 126)	(40,8%)
Opérations avec la clientèle	(546 448)	(428 592)	(117 856)	(27,5%)
Emprunts et ressources spéciales*	(45 030)	(41 582)	(3 448)	(8,3%)
Autres intérêts et charges	(67)	(4)	(63)	(1575,0%)
Total	(750 829)	(583 336)	(167 493)	(28,7%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une baisse de -1,6% entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés*	1 060 179	958 916	101 263	10,6%
Intérêt courus et charges assimilées*	(750 829)	(583 336)	(167 493)	(28,7%)
Marge nette d'intérêts	309 350	375 580	(66 230)	(17,6%)
Commissions reçues	139 416	136 304	3 112	2,3%
Commissions payées*	(12 067)	(10 518)	(1 549)	(14,7%)
Commissions nettes	127 349	125 786	1 563	1,2%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	90 450	113 937	(23 487)	(20,6%)
Revenus du portefeuille titres d'investissement	157 930	81 176	76 754	94,6%
Produit net bancaire	685 079	696 479	(11 400)	(1,6%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(221 112)	(200 622)	(20 490)	(10,2%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(206 185)	(170 525)	(35 660)	(20,9%)
Dotations aux provisions additionnelles	(40 973)	(50 695)	9 722	19,2%
Dotations aux provisions collectives	(31 838)	(38 225)	6 387	16,7%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	98 947	128 808	(29 861)	(23,2%)
Reprises sur provisions additionnelles	149 327	128 128	21 199	16,5%
Créances cédées à STRC ou radiées	(234 887)	(262 935)	28 048	10,7%
Créances passées par pertes	(3 439)	(12 480)	9 041	72,4%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	47 936	77 302	(29 366)	(38,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(13 130)	(15 852)	2 722	17,2%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 585)	(23 094)	(2 491)	(10,8%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(2 484)	(4 600)	2 116	46,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	12 845	7 777	5 068	65,2%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	2 094	4 065	(1 971)	(48,5%)
TOTAL	(234 242)	(216 474)	(17 768)	(8,2%)

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2023, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(13 710)	(9 026)	(4 684)	(51,9%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(1 159)	(817)	(342)	(41,9%)
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	156	2 323	(2 167)	(93,3%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 541	6 284	(4 743)	(75,5%)
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 410	777	633	81,5%
Total	(11 762)	(459)	(11 303)	(2462,5%)

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2023 un total de 1.579 mDT contre 1.194 mDT au 31/12/2022, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Revenus des immeubles	1 536	1 115	421	37,8%
Autres produits accessoires	43	79	(36)	(45,6%)
Total (*)	1 579	1 194	385	32,2%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 217.875 mDT contre 196.073 mDT au 31 Décembre 2022, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Rémunération du personnel *	(164 984)	(146 479)	(18 505)	(12,6%)
Charges sociales*	(49 352)	(46 042)	(3 310)	(7,2%)
Autres charges liées au personnel	(3 539)	(3 552)	13	0,4%
Total	(217 875)	(196 073)	(21 802)	(11,1%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 102.814 mDT contre 98.907 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Charges générales d'exploitation (*)	(102 815)	(98 908)	(3 907)	(4,0%)
Frais d'exploitation non bancaires	(67 484)	(63 123)	(4 361)	(6,9%)
Autres charges d'exploitation	(35 331)	(35 785)	454	1,3%

(*) Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Loyer	(5 366)	(4 591)	(775)	(16,9%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(6 509)	(5 248)	(1 261)	(24,0%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(24 634)	(21 469)	(3 165)	(14,7%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(26 540)	(24 813)	(1 727)	(7,0%)
Primes d'assurance	(1 809)	(1 855)	46	2,5%
Autres	(2 626)	(5 145)	2 519	49,0%
Impôts et taxes	(9 722)	(4 963)	(4 759)	(95,9%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 226)	(2 959)	733	24,8%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(4 425)	(2 180)	(2 245)	(103,0%)
Transport et déplacement	(309)	(307)	(2)	(0,7%)
Frais divers de gestion	(18 648)	(25 377)	6 729	26,5%
Total	(102 814)	(98 907)	(3 907)	(4,0%)

7.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 7.347 mDT au 31/12/2023 contre 19.959 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	19 480	36 300	(16 820)	(46,3%)
- Plus-value de cession	226	84	142	169,0%
- Subvention TFP	1 746	1 580	166	10,5%
- Autres gains (1)	17 508	34 636	(17 128)	(49,5%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(12 133)	(16 341)	4 208	25,8%
Total	7 347	19 959	(12 612)	(63,2%)

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 8.700 mDT
- Des dividendes encaissés relatives à des exercices antérieurs pour un montant de 3.228 mDT.

(2) Ce solde englobe principalement :

- Des ajustements des primes décaissées d'un montant de 6.651mDT.
- Régularisation de la TFP des exercices 2019, 2020 et 2021 d'un montant de 2.629mDT.

7.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2023 à 51.963 mdt contre 92.531 mdt au 31 Décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Résultat fiscal	148 466	264 375	(115 909)	(43,8%)
Impôts sur les sociétés	(51 963)	(92 531)	40 568	43,8%

7.14– Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2023 à 10.453 mdt et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
contribution conjoncturelle	(10 393)	(7 931)	(2 462)	(31,0%)
Don aide sociale	(60)	-	(60)	-
Total	(10 453)	(7 931)	(2 522)	(31,8%)

8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 533 558 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 462 300 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 363 466 mDT.
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 311 409 mDT.
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de -203 357 mDT.

- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont engendré un flux négatif de -96 503 mDT.

- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont soldés par un décaissement net de 151 393 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux net négatif de -32 919 mDT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 26 265 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2023, un solde de -698.025 contre -1224.929 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	85 587	77 366	8 221	10,6%
BCT	(979 032)	(1 419 766)	440 734	31,0%
Banques et organismes spécialisés	(15 413)	(850)	(14 563)	(1713,3%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(67 391)	(121 077)	53 686	44,3%
Titres de transactions	278 224	239 398	38 826	16,2%
Total	(698 025)	(1 224 929)	526 904	43,0%

9 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

- * Les états financiers individuels au titre de l'exercice 2023 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10-05-2024.
- * Par conséquent ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A noter que la STB fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la STB. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Banque - STB Bank (la «Banque»), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 220 609 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 50 601 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1) La comptabilité multidevises tenue par la Banque n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires, et NC 23, Opérations en devises dans les établissements bancaires. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023 (rubrique PA5 : Autres passifs) d'un compte

«Écarts de conversion», avec un solde créditeur de 58 927 KDT, et d'un compte «Contre-valeur position de change», avec un solde créditeur de 1 732 KDT, qui devraient être annulés en impactant le résultat net de l'exercice et les capitaux propres au 31 décembre 2023 (à l'exception des «Comptes d'ajustement devises» qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'applicatif métier), arrêtés au 31 décembre 2023, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 60 073 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle sont convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie le sont sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte «Écarts de conversion» au bilan pour un montant de 56 752 KDT.

Le passage de la Banque à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par la Banque ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous

prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (TND et devises) et des comptes

des correspondants (NOSTRO), arrêtés au 31 décembre 2023, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2023 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
BCT (TND et devises)	192 928	(157 358)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	149 478	(103 479)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	43 450	(53 879)
Correspondants (NOSTRO)	648 554	(706 654)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	471 546	(414 641)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	177 008	(292 013)
Total en KDT	841 482	(864 012)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023. Une provision de 27 533 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs», figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 109 305 KDT pour les autres actifs et 135 267 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2023.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs» se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 5.7 et 5.12 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces

comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par la Banque au 31 décembre 2023 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière de la Banque.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 49 502 KDT a été constituée par la Banque afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques «PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle» et «PA4 : Emprunts et ressources spéciales», figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 33 407 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour la Banque et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

4) La Banque n'a pas procédé, en 2023, à un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations incorporelles et corporelles afin de s'assurer de leur existence et de leur valeur, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Signalons que les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 décembre 2023, une valeur comptable brute de 377 415 KDT, des amortissements cumulés de 223 296 KDT et une valeur comptable nette de 154 119 KDT.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Question clé d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 199 595 KDT (environ 83% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.3 des états financiers «Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;

- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant net de 10 514 697 KDT et représentent environ 72% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 12 193 784 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 1 165 538 KDT et 513 549 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers «Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents», la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement de la Banque figure au bilan arrêté au 31 décembre 2023 pour un montant net de 2 339 511 KDT (dont BTA : 1 419 072 KDT et emprunts nationaux : 551 500 KDT) et représente environ 16% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers «Portefeuille d'investissement et revenus y afférents», les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique «AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers», figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, renferme une créance sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement, pour un montant de 71 828 KDT (dont des intérêts courus pour un montant de 1 828 KDT totalement provisionné). La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance.
- 2) La rubrique «AC3 : Créances sur la clientèle», figurant parmi les actifs du bilan arrêté, au 31 décembre 2023, inclut les créances sur les entreprises publiques dont le total des engagements a passé de 1 914 204 KDT (dont Office des Céréales : 562 675 KDT) au 31 décembre 2022 à 1 886 824 KDT (dont Office des Céréales : 565 330 KDT) au 31 décembre 2023, soit une variation à la baisse de 27 380 KDT. Les engagements des entreprises publiques, représentant environ 13% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2023, sont couverts à hauteur de 1 596 754 KDT par les garanties de l'État, 203 886 KDT par les autres garanties et 13 530 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par la Banque, soit une couverture totale de 1 814 170 KDT au 31 décembre 2023.

Cette rubrique inclut également, à la même date, les engagements de trois groupes de sociétés, totalisant 408 729 KDT (dont des impayés en principal et intérêts de 124 900 KDT), classés dans la catégorie des actifs financiers nécessitant un suivi particulier (classe 1) et pour lesquels la Banque n'a pas comptabilisé de provisions à base individuelle et n'a pas réservé d'agios ou d'intérêts malgré le

fait que l'ancienneté des impayés leur confère les classes de risque 2 et plus.

En effet, d'autres critères atténuants ont été retenus lors de l'appréciation du risque de crédit lié à ces contreparties ; ces critères ont été examinés et acceptés par le Comité Permanent d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration qui a arrêté les états financiers de l'exercice 2023, sur cette base, dans sa réunion en date 10 mai 2024. Le classement de ces contreparties impacterait non seulement les indicateurs de risque et de rentabilité de la Banque, mais engendrerait également des répercussions conséquentes sur la continuité des activités de ces relations qui jouent un rôle économique et social important en Tunisie.

3) La rubrique «CP2 : Dotation de l'État», figurant parmi les capitaux propres du bilan arrêté au 31 décembre 2023, affiche un solde nul au 31 décembre 2023, contre 117 000 KDT au 31 décembre 2022, soit une variation de 117 000 KDT s'expliquant par le remboursement à l'État d'un montant de 40 000 KDT, étant donné que la Banque a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré en 2022, et par le reclassement du reliquat de 77 000 KDT à la rubrique «PA5 : Autres passifs». Signalons qu'un avenant à la convention du 9 octobre 2012 a été signé le 3 octobre 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe

une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies

peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de

notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la Banque et au contrôle comptable.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales «Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.»

Cependant, quatre filiales financières de la Banque détiennent, au 31 décembre 2023, dans leur portefeuille-titres, des lots d'actions STB leur conférant des pourcentages de participation non importants, variant de 0,001% à 0,028%. Ces sociétés, tenues d'aliéner ces lots d'actions STB, sont privées des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de la situation.

Tunis, le 13 mai 2024

Les Co-commissaires aux comptes

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé




**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**
Abderrazak SOUEI, expert-comptable




RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais

de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023

1. En 2023, la STB Bank a cédé à sa filiale STRC - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances - une enveloppe de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Montant des créances brutes cédées	Montant des agios et intérêts réservés	Montant des provisions	Montant des créances nettes cédées
Lot 1	30 305	3 556	25 565	1 184
Total en KDT	30 305	3 556	25 565	1 184

Le prix de cession de cette enveloppe de créances compromises est de 2 750 KDT.

2. Courant l'exercice 2023, la STB Bank a souscrit à

l'emprunt national 2023 émis par l'État Tunisien (principal actionnaire), sur quatre tranches, pour un montant total de 273 500 KDT réparti comme suit :

Tranche	Durée de remboursement	taux d'intérêt	Montant
2023-1	10 ans	9,95%	80 000
2023-2	10 ans	9,95%	54 000
2023-3	10 ans	9,95%	39 500
2023-4	10 ans	9,95%	100 000
Total en KDT			273 500

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits de placement pour un montant total de 12 057 KDT au titre des différentes tranches de cet emprunt national.

3. La STB Bank a conclu avec sa filiale STB Finance quatre conventions de rétrocession des commissions de placement relatives aux quatre tranches de l'emprunt national 2023. Aux termes de ces conventions, la STB Finance doit rétrocéder à la STB Bank les commissions de 1% sur les montants

qu'elle a placés et les commissions de 0,15% sur les montants placés par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires, et ce, dès leur perception de l'émetteur. Elle doit, aussi, verser les montants récupérés au titre des frais engagés lors des souscriptions par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires et des frais facturés par Tunisie Clearing.

Les commissions de placement perçues par la STB Bank au titre de ces conventions totalisent 2 735 KDT (hors TVA).

4. Courant l'exercice 2023 et en vertu de plusieurs décisions émanant du Ministère des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe globale de 855 KDT au titre de la garantie de l'État, accordée pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques.

5. Courant l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien. Le détail de ces conventions se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	Euribor 6 mois + 1,7%	30 millions EUR	30 millions EUR	101 905	2 465
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	1 an	Euribor 6 mois + 0,4%	10 millions EUR	10 millions EUR	50 952	420
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	1 an	Euribor 6 mois + 0,2%	5 millions USD	5 millions USD	15 366	171
Total						168 223	3 056

6. En 2023, la STB Bank a souscrit, pour l'équivalent de 6 290 KDT, à l'augmentation du capital de la société «Tunisian Foreign Bank - TFB», approuvée par l'assemblée générale de ses actionnaires, tenue le 29 décembre 2023.

7. Courant l'exercice 2023, la STB Bank a accordé à sa filiale «L'Immobilière de l'Avenue» un crédit de préfinancement immobilier pour un montant de 11 867 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Préfinancement immobilier	11 867	1 an	TMM+1%	11 867	426
Total en KDT	11 867			11 867	426

8. L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, courant l'exercice 2023, par les filiales et

entreprises associées de la STB Bank s'élève à 121 150 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut (filiale ou entreprise associée)	Période en nombre de jours	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023
Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie	Placement à terme	Filiale	365	TMM+1%	6 300
STB INVEST	Placement à terme	Filiale	120	TMM+1%	2 500
STRC	Placement à terme	Filiale	90	TMM+1%	26 200
Société Touristique - ED-DKHILA	Certificat de dépôt	Filiale	30	8,99%	500
La Générale de Vente	Placement à terme	Filiale	180	TMM+2%	2 500
STB SICAR	Placement à terme	Filiale	1 095	TMM+2%	1 000
L'Immobilière de l'Avenue	Placement à terme	Filiale	90	TMM+1%	4 750
STB Manager	Certificat de dépôt	Filiale	20	8,99%	1 000
SICAV L'Investisseur	Placement à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
ACTIVHÔTELS	Certificat de dépôt	Filiale	90	9%	1 500
ACTIVHÔTELS	Certificat de dépôt	Filiale	90	8,99%	1 000
SICAV L'Avenir	Placement à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
SICAV L'Épargnant	Certificat de dépôt	Filiale	10	9,79%	19 500
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	90	TMM+1,8%	12 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	2 000

Relation	Nature du dépôt	Statut (filiale ou entreprise associée)	Période en nombre de jours	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	92	TMM+1,8%	5 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	93	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	94	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	95	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	97	TMM+1,8%	4 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	98	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Certificat de dépôt	Filiale	10	9,79%	23 000
Total en KDT					121 150

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 10 062 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

1. En vertu de la loi n° 2012-17 du 21 septembre 2012, la STB Bank a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque.

En 2023, la STB Bank a procédé au remboursement de la première tranche de cette dotation de l'État, d'un montant de 40 000 KDT, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 9 octobre 2012 a été signé en date du 3 octobre 2023 pour échelonner le remboursement du reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

Ainsi, le montant de la dotation de l'État non encore remboursé par la STB Bank, au 31 décembre 2023, s'élève à 77 000 KDT et figure parmi les passifs financiers du bilan arrêté à cette date.

2. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) moyennant la perception de commissions de gestion.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 86 414 KDT au 31 décembre 2023. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2023, totalisent 69 KDT (hors TVA).

3. Antérieurement à l'exercice 2023 et en vertu de décisions émanant du Ministre des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État Tunisien (principal actionnaire), pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2023, ces garanties de l'État totalisent 698 000 KDT.

4. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien (principal actionnaire). Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,8%	25 000	25 000	1 103
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,8%	15 000	15 000	459
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,8%	35 000	35 000	371
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 035
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	1 420
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	2 095
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	930
Total en KDT				278 000	278 000	8 413

5. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien (principal actionnaire).

Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	5 ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 968	934
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5 ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	67 937	1 868
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	2,9%	15 millions EUR	15 millions EUR	50 952	1 477
Total						152 857	4 279

6. L'encours des concours (hors prêts syndiqués) accordés par la STB Bank à l'État Tunisien (principal actionnaire), via ses ministères, s'élève à 250 902 KDT au 31 décembre 2023.

7. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT - Banque Franco-Tunisienne - un prêt interbancaire d'un montant de 70 000 KDT pour une période de 7 jours renouvelable, avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'Etat accordée à la STB Bank en couverture de ce prêt, suite à la décision du Conseil Ministériel du 2 juin 2011, a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. Toutefois, selon une correspondance reçue du Ministère des Finances en date du 10 mars 2022, ladite garantie est prolongée jusqu'à l'achèvement de la liquidation de la BFT.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 99 KDT au titre de ce prêt.

8. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT un prêt interbancaire d'un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1 721 KDT, échu le 1er mars 2022 et demeurant en impayé jusqu'au au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 8 KDT au titre de ce prêt.

9. La STB Bank a souscrit, le 18 octobre 2016, à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la société apparentée TFB - Tunisian Foreign Bank - pour un montant global de 16 millions d'euros, soit l'équivalent de 39 560 KDT, garanti par l'État Tunisien en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

Courant l'exercice 2022, il a procédé, en outre, à la conversion d'une partie de cet emprunt en actions TFB (dans le cadre d'une augmentation du capital de cette société apparentée) pour un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'encours brut de cet emprunt, s'élevant à 1,601 millions d'euros, soit l'équivalent de 5 438 KDT.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 28 KDT au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

10. Antérieurement à l'exercice 2023, certaines personnes morales administrateurs, filiales et entreprises associées de la STB Bank ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par cette dernière. Les encours des montants souscrits, au 31 décembre 2023, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts au cours de l'exercice clos à cette date, se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie	100	20	2
STB Finance	1 500	1 625	138
STB Invest	14 200	15 060	1 556
STB SICAR	1 500	1 600	53
SICAV L'Épargnant	24 546	4 396	442
SICAV L'Épargne Obligataire	16 682	6 110	564
SICAV L'Investisseur	233	38	6
SICAV L'Avenir	120	34	3
FCP Capital Plus	736	700	67
FCP STB Évolutif	45	15	1
Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	59 662	29 599	2 832
STAR	52 000	15 008	4 000
MAE	7 200	7 200	426
Total des obligations souscrites par les personnes morales administrateurs	59 200	22 208	4 426
Total en KDT	118 862	51 807	7 258

11. L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, antérieurement à l'exercice 2023, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 1 000 KDT, au 31 décembre 2023, et concerne exclusivement la filiale STRC - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 1 149 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

12. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a conclu une convention de compte courant associé, non rémunéré, avec la société apparentée « L'Immobilière de l'Avenue », dont l'encours, au 31 décembre 2023, s'élève à 1 162 KDT.

13. En vertu des conventions conclues avec les SICAVs : L'Épargnant, L'Investisseur, L'Avenir et L'Épargne Obligataire, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargnant calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 130 KDT (hors TVA) ;
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV L'Investisseur calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 1 022 DT (hors TVA) ;

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargne Obligataire calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 120 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par la SICAV L'Avenir.

14. En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP DELTA et le FCP HIKMA, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2023, totalisent 615 DT (hors TVA).

15. En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP INNOVATION et le FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2023, totalisent 12 KDT (hors TVA).

16. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a conclu des conventions avec sa filiale STB Finance conférant à cette dernière :

- La gestion de toutes les lignes du portefeuille titres, actions et droits rattachés et obligations en dépôts sur les comptes de la STB Bank (qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients). La STB Finance rétrocédera à la STB Bank une commission de courtage égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance et se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB Bank. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé de commun accord entre les deux parties ;
- La gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées générales et les opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 40 KDT (hors TVA) au titre de ces conventions conclues avec la STB Finance.

17. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec la filiale «STB Sécurité et Gardiennage» une convention de prestation de services portant notamment sur le gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2016, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la société «STB Sécurité et Gardiennage» avec une marge bénéficiaire de 5%.

En outre, la STB Bank a conclu avec la filiale «STB Sécurité et Gardiennage», antérieurement à l'exercice 2023, trois conventions portant sur la

prise en charge par cette dernière des salaires et autres avantages de trois gardiens de deux hôtels acquis par la Banque dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2023, au titre de ces différentes conventions totalisent 8 863 KDT (hors TVA).

18. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec la filiale «STB Moyens Généraux» une convention de prestation de services portant sur le nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1er février 2015, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que des frais du siège de la société «STB Moyens Généraux».

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2023, au titre de cette convention totalisent 5 665 KDT (hors TVA).

19. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec la filiale «STB Moyens Généraux» une convention de mise à disposition des ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles cette société s'engage à mettre à la disposition de la Banque des ressources humaines pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 2020, renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts et autres avantages des agents mis à disposition, majorés de toutes les charges patronales y afférentes, avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2023, au titre de cette convention totalisent 1 042 KDT (hors TVA).

20. La STB Bank loue à certaines de ses filiales divers locaux à usage professionnel. Les conditions des contrats de location ainsi que les loyers relatifs à l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2023 (hors TVA)
STRC 1 ^{er} étage	10 000 (TTC)	01/07/2004	5%	Deuxième année de la location	21 415
STRC 2 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01/09/2001	5%	Deuxième année de la location	24 790
STRC 3 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01/04/2005	5%	Deuxième année de la location	20 395
STB Manager	19 549 (HTVA)	01/12/2011	5%	Deuxième année de la location	35 107
STB Finance	44 983 (HTVA)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	60 282
STB Sécurité et Gardiennage	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	5 557
STB Moyens Généraux	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	6 251
ACTIVHÔTELS	4 927 (HTVA)	01/04/2023	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	5 216
L'Immobilière de l'Avenue	53 932 (HTVA)	01/01/2022	2%	Deuxième année de la location	55 011
STB Invest	35 765 (HTVA)	01/01/2023	5% (tous les deux ans)	01/01/2025	35 765
TOTAL EN DINARS					269 790

21. La STB Bank avait signé avec sa filiale STB SICAR des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 1999-2021, pour un montant cumulé de

108 958 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2023, un solde cumulé (net de provisions) de 37 929 KDT se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023
Fonds géré STB 1	1999	8 000	4 715
Fonds géré STB 2	2000	8 000	5 056
Fonds géré STB 3	2001	5 000	3 821
Fonds géré STB 4	2002	6 500	5 709
Fonds géré STB 5	2003	6 824	5 410
Fonds géré STB 6	2005	2 707	652
Fonds géré STB 7	2006	800	727
Fonds géré STB 8	2007	6 752	5 810
Fonds géré STB 9	2008	4 800	4 301
Fonds géré STB 10	2008	8 748	8 665
Fonds géré STB 11	2009	6 000	5 828
Fonds géré STB 12	2009	9 898	10 842
Fonds géré STB 14	2020	10 000	10 087
Fonds géré STB 15	2021	10 000	10 580
Fonds géré ID STB 1	2002	2 000	1 233
Fonds géré ID STB 2	2002	2 000	1 262
Fonds géré ID STB 3	2003	5 436	3 753
Fonds géré ID STB 4	2005	360	365
Fonds géré ID STB 5	2006	1 133	1 244
Fonds géré ID STB 6	2007	4 000	3 421
Montant Brut		108 958	93 483
Moins : Provisions			(55 554)
Montant Net en KDT			37 929

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds à capital-risque constitués au cours de la période 1999-2009, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré, payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions, avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion des fonds à capital-risque confiés en 2020 et 2021, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 1 096 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions de gestion.

22. Les soldes des concours bancaires accordés par la STB Bank à ses filiales, entreprises associées et personnes morales administrateurs totalisent 41 811,200 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

Groupe	Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total
GROUPE STB	STRC	-	4 286	4 286
	L'Immobilière de l'Avenue	-	31 786	31 786
	STB Invest	1	-	1
	Sté Touristique ED-DKHILA	-	2 765	2 765
	STB Moyens Généraux	292	-	292
	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	-	202	202
	STB Sécurité et Gardiennage	299	-	299
	SICAV L'Épargnant	0,2	-	0,2
Administrateurs	STAR	-	2 180	2 180
	Autres	-	-	-
Total en KDT		592,2	41 219	41 811,2

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé un produit total de 2 401 KDT (hors TVA) au titre de ces différents concours.

23. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a

accordé à sa filiale «L'Immobilière de l'Avenue» un crédit de préfinancement immobilier d'un montant de 28 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Préfinancement immobilier	28 000	4 ans	TMM+2%	19 372	987
Total en KDT	28 000			19 372	987

24. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a accordé à sa filiale «Société Touristique ED-DKHILA» un crédit de consolidation,

d'assainissement et de restructuration d'un montant de 2 765 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Crédit de consolidation	2 765	7 ans (avec 2 ans de franchise)	TMM+2,5%	2 765	101
Total en KDT	2 765			2 765	101

25. Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a accordé à sa filiale STRC un crédit à moyen terme d'investissement d'un montant de 10 000 KDT. Le

détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Crédit d'investissement	10 000	7 ans	TMM+1,5%	4 286	563
Total en KDT	10 000			4 286	563

26. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la STB Bank

ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2023, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes courants au 31/12/2023		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2023	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
L'Immobilière de l'Avenue	-	1 857	-	-45
STRC	-	3 294	-	-23
Sté Touristique ED-DKHILA	-	101	-	-1
La Générale de Vente - GEVE	-	123	-	-
SICAV L'Épargnant	-	10 737	-	-69
SICAV L'Épargne Obligataire	-	7 494	-	-57
SICAV L'Investisseur	-	49	-	-
SICAV L'Avenir	-	31	-	-
STB Manager	-	55	-	-1
STB Finance	-	4 528	-	-54
STB Invest	-	77	-	-3
ACTIVHÔTELS	-	125	-	-
STB SICAR	-	6 514	-	-521
Sté Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	-	186	-	-
Sté Tunisienne de Contrôle VERITAS	-	2 984	-	-1
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	-	357	-	-4
Sté Civile Immobilière «La Maison du Banquier»	-	2	-	-
SONIBANK	-	15 721	-	-
Tunisian Foreign Bank - TFB	-	469	-	-3
Total en KDT	-	54 704		-782

Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

Le Directeur Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 7 octobre 2022.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Banque a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 2 juin 2020.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel égal à 4 767 DT, soit un salaire net de 2 670 DT. Dans ce cadre, il est à signaler que le Secrétaire Général garde les avantages des primes de bilan, d'intéressement, de rendement et de gratification ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration par la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2023, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT (en net) par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT (en net) par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et des autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 463 750 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	365 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	98 750
Total en DT	463 750

4) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Au vu de ce qui précède, les obligations et

engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	434 104	213 663	159 181	77 732
Avantages postérieurs à l'emploi	56 388	22 814	10 192	20 347
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	1 797	117 712	-637	108 515
Total en DT	492 289	353 689	168 736	206 594

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 mai 2024
Les Co-commissaires aux comptes



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

DU 07 JUIN 2024 (EXERCICE 2023)

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve

les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

SIXIEME RÉSOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023, comme détaillé ci-dessous :

	En Dinars
- Résultat de l'exercice 2023 :	50.600.754,836
- Report à nouveau :	80.432.359,057
- 1 ^{er} Reliquat :	131.033.113,893
- Réserve légale :	6 551 655,695
- 2 ^{ème} Reliquat :	124.481.458,198
- Réserves pour réinvestissements exonérés :	20.000.000,000
- 3 ^{ème} Reliquat :	104.481.458,198
- Report à nouveau créditeur :	104.481.458,198

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration ainsi que les jetons relatifs aux

comités émanant du Conseil d'Administration, comme suit :

- Un montant de quatre mille Dinars brut (4.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars bruts (2.000 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance et pour chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances.
- Un montant de deux mille Dinars net (2.000 dinars) pour chaque Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant net annuel n'excède pas 12.000 Dinars, pour chaque présence.
- Un montant de mille Dinars net (1.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance, pour chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit, et pour chaque président ou membre de l'un des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'une commission ne reçoivent qu'une seule allocation calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, dans la limite de 6 réunions annuelles. Cette procédure entre en vigueur à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 juin 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration du 29 septembre 2023 portant nomination de Madame Raoudha BEJAOUI (en remplacement de Madame Amel MDINI) et Monsieur Ezzeddine CHERIF (en remplacement de Monsieur Tarek BEN LARBI) en tant qu'administrateurs représentant l'Etat et ce, pour la période restante et qui prendra fin avec la tenue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions du Décret n° 2013-4953 du 5 décembre 2013, portant application des dispositions de l'article 22 ter de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations, entreprises et établissements publics aux banques publiques), l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement et la nomination des membres du Conseil d'Administration représentant les participants publics, ci-après, pour un mandat de trois ans ::

Membres représentant les participants publics	Mandat
Monsieur Atef MAJDOUB	2024-2026
Madame Raoudha BEJAOUI	2024-2026
Monsieur Ezzeddine CHERIF	2024-2026
Monsieur Salah BEN HAMAD	2024-2026
Monsieur Nasser KADRI	2024-2026

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed Salah HMAIDI, membre du Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires (en remplacement de Monsieur Moez BEN ZID), pour une période de trois années qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mohamed Lassaad MZAH membre du Conseil d'Administration représentant les privés (en remplacement de Monsieur Taïeb BELAID), pour une période de trois années qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

DOUZIEME RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et de l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à acheter et revendre en bourse les actions de la STB en vue de réguler leurs cours pendant une année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE STB

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE

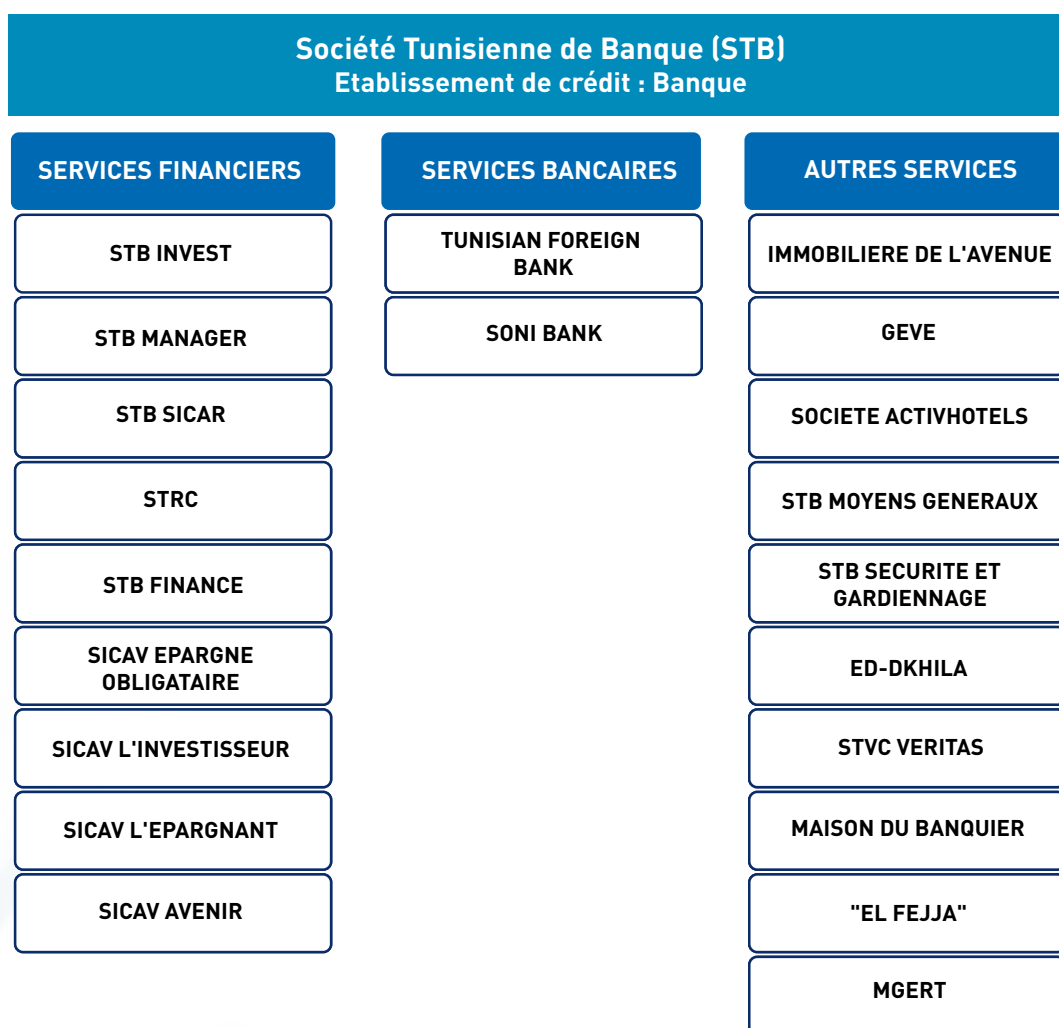
APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

PERSPECTIVES DU GROUPE

PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE DU GROUPE STB

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Ainsi, le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services.



SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques

financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

En Milliers de Dinars

SOCIETES CONSOLIDEES	POLE D'ACTIVITE	PAYS	CAPITAL
STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE	776 875
STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	39 352
STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	2 500
STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	6 500
STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	19 495
IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE	9 400
STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	39 662
GEVE	SERVICE	TUNISIE	4 000
EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE	7 500
ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE	28 784
SICAV L'INVESTISSEUR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	1 168
SICAV L'AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	1 098
SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	171 581
SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE	173 770
STBMG	SERVICE	TUNISIE	500
MGERT	SERVICE	TUNISIE	20
STBSG	SERVICE	TUNISIE	200

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat. Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

En Milliers de Dinars

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	PÔLE D'ACTIVITÉ	PAYS	CAPITAL
TUNISIAN FOREIGN BANK	ETABL. DE CREDIT	FRANCE	73 839
S.T.C VERITAS	SERVICE	TUNISIE	649
SONI BANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER	25 810
S.C.I «LA MAISON DU BANQUIER»	SERVICE	TUNISIE	1 773
S.P.C.M «ELFEJJA»	SERVICE	TUNISIE	8 000

POURCENTAGES DE CONTROLE

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le pourcentage de contrôle traduit le lien de dépendance direct et/ou indirect entre la STB et les sociétés consolidées. Il permet de déterminer les entreprises qui doivent être retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes de déconsolidations à appliquer. Le pourcentage de contrôle exprime le nombre de droits de vote dont dispose la STB dans l'entreprise consolidée. Il se calcule en faisant la somme de tous les droits de vote détenus directement ou indirectement par les sociétés placées sous le contrôle exclusif de la STB.

Le tableau suivant, présente les pourcentages de contrôle arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2022 :

SOCIETES CONSOLIDEES		% de Contrôle du Groupe		
		2023	2022	Var %
1.	STB BANK (société Mère)	100,00%	100,00%	0,00%
2.	STB INVEST	96,85%	95,05%	1,81%
3.	STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%
4.	STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%
5.	STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%
6.	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%
7.	STE TUN. RECOUV. DES CREANCES "STRC"	100,00%	100,00%	0,00%
8.	SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%
9.	SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%
10.	SOCIETE ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%
11.	SICAV L'INVESTISSEUR	77,83%	78,05%	-0,21%
12.	SICAV L'AVENIR	98,27%	98,32%	-0,05%
13.	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	1,02%	2,53%	-1,51%
14.	SICAV EPARGNANT	7,84%	7,61%	0,22%
15.	TUNISIAN FOREIGN BANK	49,99%	49,99%	0,00%
16.	STE MOYENS GENERAUX	99,97%	99,98%	-0,01%
17.	MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOSITS REELS DE TUNIS	49,95%	49,95%	0,00%
18.	S.T.C VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%
19.	SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%
20.	S.C.I "LA MAISON DU BANQUIER"	19,96%	19,96%	0,00%
21.	S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%
22.	STB SECURITE ET GARDIENNAGE	99,90%	99,90%	0,00%

POURCENTAGES D'INTERET OU DEPENDANCE FINANCIERE AU GROUPE

Le pourcentage d'intérêt exprime la part de capital détenue par la STB directement et/ou indirectement dans chaque société consolidée.

Contrairement au pourcentage de contrôle qui détermine la méthode de consolidation, le pourcentage d'intérêt permet la mise en œuvre de la consolidation. En effet, il permet d'évaluer les droits de la STB dans l'actif net des sociétés consolidées ainsi que la part revenant aux actionnaires minoritaires.

Il est également utilisé comme un outil principal dans la mise en œuvre des écritures de consolidation au moment de l'élimination des opérations réciproques et de la répartition des capitaux propres. Le pourcentage d'intérêt se calcule en faisant la somme des pourcentages de capital détenus directement par la société mère dans le capital de la filiale et le produit des pourcentages de capital détenus directement et indirectement dans les sous-filiales.

L'état suivant, présente les pourcentages d'intérêt arrêtés au 31 décembre 2023, ainsi que ceux arrêtés au 31 décembre 2022 :

SOCIETES CONSOLIDEES		% d'intérêt du Groupe		
		2023	2022	Var %
1.	STB BANK (société Mère)	99,99%	99,99%	0,00%
2.	STB INVEST	96,53%	94,73%	1,81%
3.	STB MANAGER	99,53%	99,40%	0,13%
4.	STB FINANCE	95,95%	95,55%	0,39%
5.	STB SICAR	98,88%	98,58%	0,30%
6.	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,31%	99,16%	0,15%
7.	STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,81%	99,72%	0,09%
8.	SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	49,99%	49,99%	0,00%
9.	SOCIETE ED DKHILA	67,63%	67,51%	0,12%
10.	SOCIETE ACTIVHOTELS	99,95%	99,94%	0,02%
11.	SICAV L'INVESTISSEUR	76,31%	75,74%	0,58%
12.	SICAV L'AVENIR	97,67%	97,52%	0,15%
13.	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	0,99%	2,43%	-1,44%
14.	SICAV EPARGNANT	7,77%	7,49%	0,28%
15.	TUNISIAN FOREIGN BANK EX «U.T.B»	49,99%	49,99%	0,00%
16.	STE MOYENS GENERAUX	97,94%	97,15%	0,78%
17.	MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOSITS REELS DE TUNIS	49,94%	49,94%	0,00%
18.	S.T.C VERITAS	27,05%	27,05%	0,00%
19.	SONI BANK	25,00%	25,00%	0,00%
20.	S.C.I "LA MAISON DU BANQUIER"	19,96%	19,96%	0,00%
21.	S.P.C.M "ELFEJJA"	20,00%	20,00%	0,00%
22.	STB SECURITE ET GARDIENNAGE	97,84%	97,06%	0,78%

APERÇU SUR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU GROUPE STB

	En millions de dinars	déc 2019	déc 2020	déc 2021	déc 2022	déc 2023	CGAR
Activité	Total du bilan	11 406,8	12 348,4	13 583,5	14 903,4	14 909,4	6,9%
	Dépôts clientèle	7 331,9	8 413,7	8 982,9	9 737,1	10 005,0	8,1%
	Encours des crédits nets à la clientèle	7 974,2	9 081,7	9 718,1	11 002,9	10 493,1	7,1%
Résultats	Marge d'intermédiation	359,4	361,9	363,4	379,6	325,2	-2,5%
	Volume des commissions nettes	103,0	115,9	132,1	132,9	131,8	6,3%
	Chiffres d'affaires	1 043,3	1 083,0	1 119,9	1 317,1	1 459,2	8,7%
	Produit net bancaire	596,6	621,3	650,4	728,7	714,7	4,6%
	Charges opératoires	255,7	273,5	314,8	339,4	368,9	9,6%
	Résultat net consolidés de l'exercice	178,8	69,5	125,7	99,7	51,2	-26,8%
	Résultat après modification comptable	178,7	68,4	117,0	115,2	78,5	-18,6%
Capitaux propres	Capital	776,9	776,9	776,9	776,9	776,9	0,0%
	Réserves consolidés	132,7	300,8	370,2	512,4	493,0	38,8%
	Actions propres	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	0,1%
	Résultats de la période	178,7	68,4	125,7	99,7	51,2	-26,8%
	Capitaux propres	1 082,7	1 140,6	1 267,3	1 383,5	1 315,6	5,0%
Rentabilité	Rentabilité des fonds propres (ROE)	19,8%	6,4%	11,0%	7,8%	4,1%	-32,7%
	Rentabilité des actifs (ROA)	1,6%	0,6%	1,0%	0,7%	0,3%	-32,2%
	Résultats Net / PNB	30,0%	11,0%	19,3%	13,7%	7,2%	-30,1%
	Commissions nettes /P.N.B	17,3%	18,7%	20,3%	18,2%	18,4%	1,7%
	Marges d'intermédiations / PNB	60,2%	58,2%	55,9%	52,1%	45,5%	-6,8%
	Commissions nettes /masse salariale	60,9%	65,1%	64,6%	59,7%	53,5%	-3,2%
	Coefficient d'exploitation	42,9%	44,0%	48,4%	46,6%	51,6%	4,8%

Évolutions du Bilan Consolidé

Au niveau des postes de l'actif :

A fin 2023, le total actif du groupe STB s'est situé à 14.909,4 MD (même niveau que l'année dernière). Ce constat est expliqué par les variations différenciées suivantes :

- Baisse de l'encours des créances sur la clientèle de 509,9 MD ou 4,6% pour atteindre 10.493,1 MD au terme de l'exercice 2023. Cette baisse est constatée quasi exclusivement au niveau de la société mère qui a vu son encours régresser de 506,3 MD ou 5% ;
- Baisse du portefeuille titres commercial de 378,7 MD ou 34,1%, observée essentiellement au niveau de la société mère (- 470,8 MD ou - 52%) ;
- Progression du portefeuille titres d'investissement de +776,8 MD ou +55,4%, quasiment concentrée au niveau du portefeuille de la société mère à la suite de l'opération du reclassement des souches de bon de trésor du portefeuille négociation (BTA placement) au portefeuille bancaire (BTA investissement) ;

Au niveau des postes du passif :

Le total du passif du Groupe a enregistré une faible progression de +0,6% à 13.232,4 MD qui s'explique principalement par les variations différenciées suivantes :

- Hausse des dépôts et avoirs de la clientèle +267,9 MD ou +2,8% portant ainsi leur encours au terme de l'exercice 2023 à 10.005,0 MD contre 9.737,1 MD à fin 2022. A ce titre, la Société mère a enregistré une hausse de +296,0 MD ou +3%
- Progression de l'encours des emprunts et ressources spéciales : +44,3 MD ou +7,4% l'encours de cette catégorie de ressources de la société mère a connu une progression de +39,4 MD ou +6,2%
- Nette régression du recours au refinancement sur le marché monétaire : -440,7 MD ou -29,0%

Au niveau des postes des capitaux propres :

Le total des capitaux propres du groupe STB s'est établi à 1.315,6 MD à fin 2023 contre 1.383,5 MD au terme de l'exercice 2022 enregistrant ainsi une baisse de 68,0 MD ou 4,9%.

Cette variation est attribuée à la mise en œuvre du programme de règlement de la dotation de l'Etat de 117 MD.

Évolution du Résultat du Groupe et de ses Principales Composantes

A fin décembre 2023, le résultat net consolidé du groupe STB a connu une régression de 48,5 MD ou 48,7% pour se situer à 51,2 MD contre 99,7 MD à fin 2022. Ce résultat provient essentiellement de la contribution positive de la société mère (44,2 MD).

L'analyse des composantes du résultat net du groupe permet de relever les remarques suivantes :

- ✓ Le produit net bancaire s'est situé à 714,7 MD, enregistrant une baisse de 1,9% se détaillant comme suit :
 - Hausse des produits d'exploitation bancaire : + 142,1 MD ou 10,8%
 - Hausse des charges d'exploitation bancaire : + 156,1 MD ou 26,5%.
- ✓ Les charges opératoires ont augmenté de 29,5 millions de dinars pour totaliser 368,9 Millions de dinars à fin décembre 2023. Cette situation est expliquée par l'accroissement de :
 - La masse salariale : + 23,6 MD pour totaliser 246,4 MD à fin 2023
 - Les charges générales d'exploitation : + 4,8 MD pour totaliser 106,3 MD
- ✓ Le coefficient d'exploitation s'est situé à 51,6% à fin 2023. Quant à celui de la société mère, il a atteint 48,9% en 2023 contre 44,3% au terme de 2022.
- ✓ Le résultat d'exploitation du groupe a connu une baisse de 67,8 MD ou 32,9% pour totaliser 138,2 millions de dinars à fin décembre 2023 contre 206,0 millions de dinars à fin 2022.

L'exercice 2023 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 51,2 MD contre un résultat de même nature de 99,7 MD au 31 décembre 2022. L'évolution de la contribution au résultat consolidé de la société mère et de ses filiales se détaille dans le tableau suivant :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	44 214	89 306	(45 092)	(50,5%)
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(9 121)	(1 326)	(7 795)	(587,9%)
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	12 760	9 203	3 557	38,7%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	3 355	2 549	806	31,6%
Total	51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)

Répartition du résultat net et des réserves du groupe selon la norme de consolidation :

La ventilation des réserves et des résultats consolidés est détaillée comme suit :

En Milliers de Dinars

Sociétés Consolidées		Réserves Consolidées		Résultats Consolidés	
		2023	2022	2023	2022
SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT		495 133	510 951	58 427	99 319
1	STB BANK (société Mère)	502 962	514 986	44 214	89 306
2	STB INVEST	16 659	17 524	4 275	1 043
3	STB MANAGER	-461	-5	-638	-463
4	STB FINANCE	4 663	2 738	1 808	1 842
5	STB SICAR	5 615	5 927	158	95
6	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-6 240	-6 367	87	140
7	STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	-33 091	-36 475	6 141	5 397
8	SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	2 133	2 361	208	271
9	SOCIETE ED DKHILA	-1 151	-1 204	458	59
10	SOCIETE ACTIVHOTELS	-7 044	-446	-172	-322
11	STE MOYENS GENERAUX	-46	-40	32	30
12	MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	-20	-13	46	39
13	STB SECURITE ET GARDIENNAGE	-111	-83	105	260
14	SICAV L'INVESTISSEUR	9 121	10 203	833	960
15	SICAV L'AVENIR	243	-147	-178	275
16	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	2 016	2 017	959	476
17	SICAV EPARGNANT	-116	-24	90	-90
SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE		-2 101	1 498	-7 219	413
18	TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B »	-48 767	-41 526	-8 242	-6 240
19	S.T.C VERITAS	874	950	758	516
20	SONI BANK	41 417	37 697	-879	4 913
21	S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER "	-368	-420	90	78
22	S.P.C.M "ELFEJJA"	4 743	4 797	1 054	1 146
TOTAL		493 032	512 449	51 208	99 732

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS APPARTENANT AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

STB FINANCE

La STB Finance est une société d'intermédiation en bourse régie par la loi 94/117 portant réorganisation du Marché Financier, et par le Décret 99-2478 du 1er novembre 1999 portant sur les statuts des Intermédiaires en Bourse.

Elle a pour objet la négociation et l'enregistrement des valeurs mobilières en Bourse, la gestion individuelle et collective de portefeuilles, la tenue de registres des comptes en valeurs mobilières, le conseil et les montages financiers.

La STB FINANCE est également agréée en 'Listing Sponsor' pour accompagner les entreprises à s'introduire sur le marché alternatif.

Dans le cadre de la réorganisation des filiales du groupe STB par métier, la STB Finance assure depuis juillet 2020, la gestion des OPCVM du groupe (4 SICAV et 4 FCP).

Grâce à la performance des SICAV obligataires gérées par la STB Finance, le groupe STB a décroché le prix MENA Markets Group Awards 2023 dans la catégorie Obligataire (Best Group over 3 Years Bond)

La STB Finance a participé activement comme co-chef de file au syndicat de placement de l'emprunt national 2023 pour un montant de 386 Millions de Dinars

Aussi, pour se rapprocher de ses clients, et leur permettre de mieux bénéficier de ses produits, la STB FINANCE ne cesse d'améliorer ses canaux digitaux, son site WEB et son application mobile.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance du groupe, la STB Finance a élaboré un code de gouvernance et une politique d'appétence au risque.

En appui à la culture de responsabilité sociétale au sein du groupe, la STB FINANCE a entamé les démarches nécessaires pour obtenir le label RSE.

SICAV L'EPARGNANT

Créée en 1996, SICAV L'EPARGNANT est une SICAV Obligataire de type distribution, destinée à des investisseurs prudents. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité.

SICAV L'Épargnant, a remporté le prix du prestigieux Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 10 ans (Best Fund over 10 Years Bond TND).

La sélection des lauréats par Lipper se base sur le rendement total, qui reflète la performance historique des fonds par rapport à leurs pairs.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

Créée en 2017, SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une SICAV Obligataire de type capitalisation, destinée à des investisseurs prudents, notamment les personnes physiques qui cherchent en plus des avantages de la gestion collective, la capitalisation de leurs placements. Elle vise en priorité à assurer à ses actionnaires, les meilleures conditions de liquidité, de rentabilité et de sécurité. SICAV L'Épargne obligataire gère 183 millions de dinars à la fin de l'année 2023.

SICAV L'Épargne Obligataire a remporté le prix du Lipper Fund Awards 2023 sur une période de 5ans (Best Fund over 5 Years Bond TND).

SICAV L'INVESTISSEUR

Créée en 1994, SICAV L'INVESTISSEUR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est en permanence investi dans une proportion minimale de 30% en actions cotées en bourse. Elle est destinée aux investisseurs désirant placer en bourse

en bénéficiant des avantages de la gestion collective et acceptant un risque boursier. SICAV L'Investisseur gère 1,2 millions de dinars à la fin de l'année 2023.

SICAV AVENIR

Créée par l'ex BDET en 1994, SICAV AVENIR est une SICAV mixte de type distribution. Son actif est investi dans une proportion maximale de 10% en actions cotées en bourse. Elle est destinée essentiellement aux actionnaires désirant investir en bourse en tolérant un faible risque boursier. SICAV AVENIR gère 1,1 millions de dinars à la fin de l'année 2023.

Offrant un rendement régulier et stable depuis leur création, les SICAV obligataires gèrent à la fin de l'exercice 2023 un actif global de 367 MD.

Les SICAV mixtes maintiennent leur taille qui pourrait se développer en fonction de la conjoncture boursière.

STB MANAGER

La STB MANAGER est la première société de gestion sur le marché Tunisien, créée en 2002 pour assurer la gestion des OPCVM du groupe STB.

Opérant dans un paysage financier en pleine mutation et consciente de l'importance du capital investissement comme outil incontournable de financement des entreprises, la STB Manager a obtenu en 2015 un deuxième agrément du CMF pour l'extension de son champ d'activité à la gestion des FCPR, des Fonds d'Amorçage ainsi qu'à la gestion individuelle sous mandat des portefeuilles des SICAF et des SICAR.

Suite à la nouvelle organisation des filiales de la Banque par métier, la STB Manager s'est spécialisée dans la gestion des FCPR à partir de juillet 2020.

Affirmant davantage son soutien aux start-up, La STB a créé conjointement avec la STB Manager un nouveau FIS (fonds d'investissement spécialisé) dénommé INNOV INVEST.

La STB manager a contribué au financement de nouveaux projets à travers « FCRP Growth », clôturé en 2023.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance groupe, la STB Manager a élaboré un code de gouvernance, une politique d'appétence au risque et un manuel de procédure en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LAB/FT).

La STB INVEST SICAF

La STB INVEST SICAF est une Société d'Investissement à Capital Fixe régie par la loi n°88-92 du 02 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992 et les lois n°95-87 et n°95-88 du 30 Octobre 1995.

Créée en 1991, la SICAF a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations connexes dont notamment la prise de participations.

La STB INVEST participe au financement des entreprises à travers plusieurs moyens : participations directes dans le capital, portages et sorties libres, acquisitions en bourse, achats des titres de créances privés et publics.

En 2019 la STB INVEST a réalisé une fusion par absorption avec la deuxième SICAF du groupe « SOFI-ELAN » portant ainsi son capital de 36.000. 000. dinars à 39.351. 980.dinars

Cette opération s'est traduite par une maîtrise des charges et un renforcement de l'activité « Private Equity » au sein du pôle financier.

Courant 2023, la STB INVEST a renforcé son image en tant que partenaire clé des jeunes entreprises en phase de démarrage grâce à sa collaboration avec TEMALINK pour soutenir financièrement des start-ups.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance groupe, la STB INVEST a élaboré une politique d'appétence au risque et a entamé les travaux d'élaboration du code de gouvernance.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES (STRC)

La STRC, créée en 1999, est la première société de recouvrement des créances bancaires agréée dans

le cadre de la Loi 98-4 du 02 février 1998 ayant pour objet social le recouvrement des créances pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

Pour répondre aux objectifs d'efficacité et d'efficience, la STRC a procédé à la modernisation de son système d'information et de son organisation conformément aux exigences du métier, ce qui lui a permis d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de recouvrement et de résultats.

Conformément aux exigences de la circulaire BCT «2022-01» relative à la prévention et résolution des créances non performantes, la STRC a mis en place un programme d'apurement des créances anciennes et irrécouvrables.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance groupe, la STRC a élaboré une politique d'appétence au risque.

La STB SICAR

La STB SICAR, créée en 1998, est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la prise de participations pour son propre compte ou pour le compte de tiers dans le capital social des sociétés en vue d'une rétrocession.

La STB SICAR vise le financement et l'accompagnement des PME au stade de création ou de développement par des solutions financières adaptées.

En 2023, la STB SICAR gère un portefeuille de 58 fonds investis dans 300 participations de divers secteurs économiques et implantées dans 24 régions du pays.

Dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance du groupe, la STB SICAR a élaboré une politique d'appétence au risque.

ACTIVHOTELS

Créée en 2006, ACTIVHÔTELS a pour objet principal la gestion touristique ainsi que la participation directe ou indirecte dans toute entreprise se rapportant à toute activité touristique notamment la création, l'acquisition, la construction, l'aménagement, la vente, la location et l'exploitation de toutes unités ou ensemble hôteliers touristiques ou balnéaires.

ACTIVHÔTELS se charge de la régularisation des situations juridiques et foncières, de l'évaluation et des procédures de cession des unités hôtelières de son portefeuille.

En 2023, deux unités hôtelières ont été cédées aux soumissionnaires les plus disant.

ED-DKHILA

Créée en 1966, la Société Touristique ED-DKHILA a pour objet la création et la gestion d'unités hôtelières et touristiques. Elle exploite depuis 1968 le village de vacances « Résidence Club Skanès » sis à la zone touristique de Monastir qui est en location depuis plusieurs années.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur (Loi 2016-48), la CAREPP a donné son accord en date du 06/12/2018 pour la cession de la part du groupe STB (67,87%) dans le capital de la société.

Cette opération est en cours de concrétisation, conformément à la réglementation en vigueur, par le choix d'un cabinet spécialisé qui a pour mission l'évaluation et la cession de ce bloc d'actions.

L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE

Créée en 1931, l'Immobilier de l'Avenue est l'une des sociétés de promotion immobilière les plus anciennes du secteur qui a amplement participé au développement du secteur immobilier et à l'urbanisation du pays.

L'année 2023 a marqué une relance de l'activité de la société, caractérisée par la cession de la majorité des stocks anciens et le lancement de nouveaux projets.

Le dossier de la privatisation de la société n'est pas encore clôturé, et il est en cours de traitement par la DGPV avant de le soumettre à la CAREPP.

SECURITE ET GARDIENNAGE

La STB Sécurité et Gardiennage est une société anonyme créée en 2015 ayant pour objet d'assurer la sécurité et le gardiennage des biens et établissements et généralement toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

STB MOYENS GENERAUX

La STB Moyens Généraux est une société anonyme créée en 2014 ayant pour objet d'assurer le service de nettoyage des locaux et des établissements et généralement toute opération de service se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a procédé à l'extension de son objet social par l'ajout d'une activité secondaire « mise à disposition de ressources humaines ».

Ainsi, la société est désormais en mesure de satisfaire les besoins de la Banque et de ses différentes filiales en ressources humaines pour assurer les activités de support et de soutien.

GENERALE DE VENTE «GEVE»

La Générale de Vente «GEVE» a été constituée en 2007 en vertu de la décision de la CAREPP pour la liquidation de la STIA.

Elle a pour objet la détention, l'achat et la revente de tout actif ou patrimoine immobilier ou mobilier d'entre les mains de la STIA.

La GEVE a réussi la concrétisation de la cession du Site STIA Sousse avec une forte plus-value.

LES MAGASINS GENERAUX & ENTREPOT REEL DE TUNISIE «MGERT»

Créée en 1889 par un décret beylical, la société « Les Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie » est un entrepôt Public qui opère sous contrôle douanier, dans les deux domaines suivants :

- La réception et l'Entreposage des marchandises en transit temporaire destinées au marché local ou à l'exportation,
- La Réception et le Gardiennage des véhicules des concessionnaires et des non-résidents.

En 2023, la MGERT a réussi à conclure la signature d'un nouveau contrat de concession avec l'Etat.

Vu la performance réalisée par la société et la forte demande sur le marché, la MGERT envisage diversifier et étendre ses activités pour les années à venir.

LA SOCIETE LA MAISON DU BANQUIER

La société civile Immobilière «La Maison du Banquier», créée en 1994 sous forme d'une société civile de droit tunisien, régie par les articles 1249 et suivants du code des obligations et des contrats et par les textes modificatifs et complémentaires, œuvre à l'acquisition, à la construction, et à la location d'immeubles en Tunisie, ainsi qu'à leur gestion et exploitation.

Pour anticiper sa croissance future, la société s'engage dans l'élaboration d'un plan stratégique détaillant une vision à long terme de son évolution, des objectifs stratégiques précis, ainsi qu'une analyse approfondie des ressources requises.

TUNISIAN FOREIGN BANK «TF BANK»

Créée en 1977, la Tunisian Foreign Bank «TF Bank» est une banque de droit français ayant pour objet l'exercice de toutes les opérations financières et bancaires.

Son capital social est de l'ordre de 55 212 279,72 Euros, soit l'équivalent de 3 622 853 actions d'une valeur nominale de 15,24 Euros l'action, dont la STB, la BH et l'Etat détiennent 49,997%, 25,787% et 17,056%, respectivement dans le capital de la TF Bank.

Le réseau de TFB se compose de cinq agences : Deux à Paris, une à Marseille, une à Lyon et une agence off-shore à Tunis. Son activité englobe la collecte des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement, ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et les opérations internationales.

La TF Bank se positionne aussi comme la banque des entreprises qui ont une activité entre la Tunisie et la France (la France étant le premier partenaire commercial de la Tunisie). Parmi les produits phares que la TF Bank offre à la diaspora Tunisienne est DARI Fi TOUNES, Pack STUDENT, TUNICASH, FLOUCI FI TOUNES...

SOCIETE NIGERIENNE DE BANQUE «SONIBANK»

Créé en 1990, la Société Nigérienne de Banque «SONIBANK» est une société anonyme opérant dans le secteur bancaire au Niger et ayant pour objet la collecte de dépôt, l'octroi de crédits, la réalisation

des opérations d'escompte et de recouvrement d'effets et la participation au capital des entreprises.

Son capital social est de l'ordre de 20 000 millions FCFA Euros, soit l'équivalent de 2 millions actions d'une valeur nominale de 10 000 FCFA l'action, dont la STB est le premier actionnaire avec une part de 25% dans le capital de la SONIBANK.

La SONIBANK dispose d'un réseau composé de 13 agences en plus de la Succursale de Niamey et de l'agence off-shore du Bénin.

SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE «MONASTIR EL FEJJA»

Société anonyme de droit tunisien, constituée le 26 octobre 2006 avec un capital initial de 1 MD divisé en 10 000 actions de 100 TND chacune.

La société a principalement pour objet l'étude, l'aménagement, la réalisation et l'exploitation des pôles technologiques.

Elle a conclu en date du 24 novembre 2006 une convention avec l'Etat tunisien représenté par le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME, ayant pour objet la fixation des obligations mises à la charge de la Société ainsi que des avantages accordés par l'Etat au titre du projet du pôle de compétitivité de Monastir-El Fejja. Au terme de cette convention le dit projet comprend :

- Le pôle technologique textile de Monastir sis à Karaat Oued Elmaleh au gouvernorat de Monastir ;
- Autres espaces industriels, notamment la zone industrielle sise à El Fejja au gouvernorat de la Manouba ;
- Les réseaux de partenaires industriels, de formation et de recherche.

La société du pôle de compétitivité de Monastir – El Fejja est soumise, aux termes de la convention conclue avec l'Etat tunisien, au suivi et à l'évaluation de ses activités par le ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME.

La société a été également agréée en tant que promoteur immobilier en date de 6 novembre 2009 (agrément n° 1706-2009).

SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS

La société tunisienne de contrôle VERITAS est créée en date de 1980. Elle a pour Objectif le contrôle technique des constructions immobilières de toute nature, des matériaux industriels ainsi que les études, recherches et expertises y afférentes ainsi que la classification et la certification sur les navires et engins assimilés et sur les structures pétrolières marines fixes ou mobiles

PERSPECTIVES DU GROUPE

Durant l'exercice 2023, la banque a œuvré à la bonne exécution des projets stratégiques mis en place permettant le renforcement de la gouvernance au sein du groupe et la consolidation du rôle de la banque dans le soutien du tissu économique du pays.

• Consolidation du rôle du groupe dans le financement de l'économie

- Le renforcement de la filière de capital investissement par l'adoption d'une nouvelle stratégie commerciale permettant une meilleure assistance des clients ;
- La création de nouveaux Fonds commun de placements à risque (FCPR) et fonds d'investissement spécialisés pour assurer un financement adapté aux besoins des clients ;
- La participation active au financement du marché financier à travers le développement des véhicules de placement.

• Renforcement de la Gouvernance au sein du groupe

- La poursuite des travaux d'implémentation des normes IFRS au sein du groupe ;

- La mise en place d'un cadre d'appétence aux risques au niveau de toutes les filiales financières, de la STRC et au niveau des SICAV ;
- L'enchaînement des travaux de mise en place d'un cadre de gouvernance approprié au niveau de chaque filiale ;
- Le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un système d'information intra-Groupe visant à améliorer le suivi et le contrôle des filiales.

• L'avancement du programme stratégique more Business

- La mise en place de projets stratégiques portant sur l'intégration de nouveaux secteurs dans le groupe ;
- Le lancement d'un appel d'offres pour la désignation d'un cabinet qui assistera la banque dans le développement du métier d'assurance ;
- La mise en place d'un projet stratégique portant sur l'audit et la restructuration des filiales du groupe pour optimiser la rentabilité de chaque activité et créer des synergies entre les différentes entités du groupe.



Site archéologique Uthina - Oudhna



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE DE L'EXERCICE 2023

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE DE L'EXERCICE 2022

INDICATEURS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2023

INDICATEURS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022

BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Actifs					
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT*	6.1	180 439	181 013	(574)	(0,3%)
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	547 142	446 328	100 814	22,6%
AC3 Créances sur la clientèle*	6.3	10 493 060	11 002 934	(509 874)	(4,6%)
AC4 Portefeuille-titres commercial*	6.4	730 474	1 109 195	(378 721)	(34,1%)
AC5 Portefeuille d'investissement*	6.5	2 178 295	1 401 494	776 801	55,4%
AC5b Titres mis en équivalence	6.6	107 773	112 719	(4 946)	(4,4%)
AC6 Valeurs immobilisées	6.7	168 975	153 201	15 774	10,3%
Actif d'impôt différé*		-	-	-	-
AC7 Autres actifs*	6.8	503 218	496 557	6 661	1,3%
Total des actifs		14 909 376	14 903 441	5 935	0,0%
Passifs					
PA1 Banque Centrale et CCP	6.9	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.10	582 379	535 650	46 729	8,7%
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	6.11	10 004 984	9 737 053	267 931	2,8%
PA4 Emprunts et ressources spéciales	6.12	640 645	596 332	44 313	7,4%
Passif d'impôt différé*		-	-	-	-
PA5 Autres passifs*	6.13	927 179	767 049	160 130	20,9%
Total des passifs		13 232 421	13 154 018	78 403	0,6%
Intérêts Minoritaires	6.14	361 376	365 875	(4 499)	(1,2%)
Capitaux propres					
CP1 Capital	6.15	776 875	776 875	-	-
CP3 Réserves consolidés*	6.15	493 032	512 449	(19 417)	(3,8%)
CP4 Actions propres		(5 536)	(5 508)	(28)	(0,5%)
CP7 Résultat consolidé*	6.15	51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)
Total des Capitaux propres	6.15	1 315 579	1 383 548	(67 969)	(4,9%)
Total des capitaux propres et passifs		14 909 376	14 903 441	5 935	0,0%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 Cautions, avals et autres garanties données		1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
HB2 Crédits documentaires		599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
Total des passifs éventuels	7.1	2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)
Engagements donnés					
HB4 Engagements de financements donnés		101 651	157 302	(55 651)	(35,4%)
HB5 Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés	7.2	101 677	157 328	(55 651)	(35,4%)
Engagements reçus					
HB7 Garanties reçues		2 818 597	2 980 012	(161 415)	(5,4%)
Total des engagements reçus*	7.3	2 818 597	2 980 012	(161 415)	(5,4%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité



Village de Kebili

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2023

(Unité : Mille Dinars)

		Notes	2023	2022	Écart	%
Produits d'exploitation bancaire						
PR1	Intérêts et revenus assimilés*	8.1	1 058 704	959 197	99 507	10,4%
PR2	Commissions (en produits)*	8.2	142 764	141 638	1 126	0,8%
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	95 204	119 953	(24 749)	(20,6%)
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	162 494	96 266	66 228	68,8%
Total produits d'exploitation bancaire*			1 459 166	1 317 054	142 112	10,8%
Charges d'exploitation bancaire						
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées*	8.5	(733 493)	(579 620)	(153 873)	(26,5%)
CH2	Commissions encourues*		(10 995)	(8 734)	(2 261)	(25,9%)
Total charges d'exploitation bancaire			(744 488)	(588 354)	(156 134)	(26,5%)
Produit Net Bancaire*			714 678	728 700	(14 022)	(1,9%)
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	(222 972)	(204 430)	(18 542)	(9,1%)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	(5 887)	561	(6 448)	(1149,4%)
PR7	Autres produits d'exploitation*	8.8	21 301	20 536	765	3,7%
CH6	Frais de personnel*	8.9	(246 357)	(222 786)	(23 571)	(10,6%)
CH7	Charges générales d'exploitation	8.10	(106 271)	(101 477)	(4 794)	(4,7%)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(16 281)	(15 140)	(1 141)	(7,5%)
Résultat d'exploitation *			138 211	205 964	(67 753)	(32,9%)
PR11	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(7 221)	414	(7 635)	(1844,2%)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	8 158	20 186	(12 028)	(59,6%)
CH11	Impôt sur les bénéfices	8.12	(55 444)	(95 604)	40 160	42,0%
Résultat des activités ordinaires			83 704	130 960	(47 256)	(36,1%)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(10 456)	(7 932)	(2 524)	(31,8%)
Résultat net de l'exercice			73 248	123 028	(49 780)	(40,5%)
PR9-CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat		22 040	23 296	(1 256)	(5,4%)
Résultat Net consolidé de l'exercice			51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)
Effet des modifications comptables			27 314	15 460	11 854	76,7%
Résultat après modification comptable			78 522	115 192	(36 670)	(31,8%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2023

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2023	2022	Écart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 233 430	1 193 353	40 077	3,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(747 260)	(550 079)	(197 181)	(35,8%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(649)	32 803	(33 452)	(102,0%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		378 168	(1 295 614)	1 673 782	129,2%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		283 310	780 967	(497 657)	(63,7%)
Acquisitions / cessions des titres de placement		(295 002)	(34 745)	(260 257)	(749,0%)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(131 019)	(193 725)	62 706	32,4%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(120 974)	(41 343)	(79 631)	(192,6%)
Impôt sur les bénéfices		(154 057)	(113 319)	(40 738)	(35,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	9.1	445 947	(221 702)	667 649	301,1%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		162 316	87 067	75 249	86,4%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(68 066)	(187 248)	119 182	63,6%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(29 950)	(24 426)	(5 524)	(22,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	64 300	(124 607)	188 907	151,6%
Activités de financement					
Emissions / Remboursement d'emprunts		(42 148)	43 398	(85 546)	(197,1%)
Emissions / Remboursement des ressources spéciales		70 016	66 134	3 882	5,9%
Dividendes versés et autres distributions		(11 869)	(9 663)	(2 206)	(22,8%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	9.3	15 999	99 869	(83 898)	(84,0%)
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(128)	(155)	27	17,4%
Incidence des reclassements et corrections sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	139	(139)	(100,0%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	9.3	526 118	(246 456)	772 574	313,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 223 499)	(977 043)	(246 456)	(25,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	(697 381)	(1 223 499)	526 118	43,0%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services. Le Groupe est présenté au 31/12/2023 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	STB INVEST IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'INVESTISSEUR IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, Rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'EPARGNANT STB, Rue Hédi NOUIRA - 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, Rue des Pyramides 75001 Paris	SONI BANK AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	SOCIETE ACTIVHOTELS C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	STB SECURITE ET GARDIENNAGE 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	STVC VERITAS BP 728, Les Berges du Lac. 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	MAISON DU BANQUIER 13 Av.khereddine Pacha. 1002 Tunis
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel «EL FEJJA» 1153 Mornaguia La Mannouba	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie MGERT l32 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouria 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 195 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 886 925	769 435	99,0%
L'État Tunisien	111 189 317	555 947	71,6%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,8%
Personnes Morales Privées	11 580 883	57 904	7,5%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 435	0,4%
Personnes Physiques	12 021 279	60 106	7,7%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	1 488 075	7 440	1,0%
Personnes Morales	1 382 570	6 913	0,9%
Personnes Physiques	105 505	528	0,1%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,0%

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés, du groupe STB, sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 Mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le

groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38,

relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement.

- Les soldes intra- groupe et transactions intra-groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

• Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

• Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique «Autres produits d'exploitation».

• Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste «Créances sur la clientèle».

• Retraitement des fonds gérés

Les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions et les résultats sur fonds gérés sont reclassés en provisions et résultats sur les dits emplois.

• Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

• Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

• Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

• Traitement des pertes revenant aux minoritaires

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

• Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux

propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2021 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; Leur montant s'élève au 31/12/2023 à 8 689 mD.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous

forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique «Autres postes des passifs».

ii. Provisions additionnelles [Circulaire BCT n° 2013-21]

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites «Provisions Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;

- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôtelières,

- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur du marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- **Les titres de transactions** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- **Les titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les

moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances «Tunis – Ré».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte «Résultats reportés».

3.7 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
	10%
Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
Matériel informatique	33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%
- Le droit au bail	5%
- Mob-bureau hors exploitation	10%
- Immeubles hors exploitation	2%
- Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1^{er} Janvier 2008.

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.9 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.10.1 - Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats..

3.10.2 - Impôts différés

Seules les éliminations des opérations réciproques ayant une incidence sur les résultats et les réserves ont donné lieu à la constatation de l'impôt différé.

Les différences temporelles issues des états financiers individuels des sociétés du groupe, n'ont pas donné lieu à la constatation éventuelle d'impôts différés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat.

Pour l'exercice 2023 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	43%	43%
Secteur financier		
STB INVEST	43%	43%
STRC	43%	43%
STB FINANCE	43%	43%
STB SICAR	43%	43%
STB MANAGER	43%	43%
SOFI ELAN	0%	0%
Secteur du bâtiment		
L'IMMOB.DE L'AVENUE «IA»	18%	18%
Secteur des services		
GEVE	18%	18%
SOCIETE ACTIVHOTELS	18%	18%
STB MOYENS GENERAUX	18%	18%
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	18%	18%
SOCIETE EDDKHILA	18%	18%
SOCIETE MGERT	18%	18%

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

4.1 Présentation du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

SOCIETES CONSOLIDEES	DESIGNATION	POLE D'ACTIVITE	PAYS
1. STB BANK (société Mère)	STB	ETABL. DE CREDIT	TUNISIE
2. STB INVEST	STB INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
3. STB MANAGER	STB MANAGER	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
4. STB FINANCE	STB FINANCE	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
5. STB SICAR	STB SICAR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
6. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	IMM. AVENUE	SERVICE	TUNISIE
7. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	STRC	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
8. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	GEVE	SERVICE	TUNISIE
9. SOCIETE ED DKHILA	EDDKHILA	SERVICE	TUNISIE
10. SOCIETE ACTIVHOTELS	ACTIVHOTELS	SERVICE	TUNISIE
11. SICAV L'INVESTISSEUR	SICAV INVEST	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
12. SICAV L'AVENIR	SICAV AVENIR	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
13. SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	SICAV OBLIG	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
14. SICAV EPARGNANT	SICAV EPARGNANT	ETABL. FINANCIERS	TUNISIE
15. TUNISIAN FOREIGN BANK EX- « U.T.B »	TFB	ETABL. DE CREDIT	FRANCE
16. STE MOYENS GENERAUX	STBMG	SERVICE	TUNISIE
17. MAGASINS GENERAUX ET ENTREPORTS REELS DE TUNIS	MGERT	SERVICE	TUNISIE
18. S.T.C VERITAS	STCV	SERVICE	TUNISIE
19. SONI BANK	SONIBANK	ETABL. DE CREDIT	NIGER
20. S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER "	SCIMB	SERVICE	TUNISIE
21. S.P.C.M "ELFEJJA"	ELFEJJA	SERVICE	TUNISIE
22. STB SECURITE ET GARDIENNAGE	STBSG	SERVICE	TUNISIE

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2023 :

- 16 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :



Ancienne ville carthagène d'Utique

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2023	2022	Var %	2023	2022	2023	2022	Var %
STB	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,99%	99,99%	0,00%
STB INVEST	96,85%	95,05%	1,81%	IG	IG	96,53%	94,73%	1,81%
STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%	IG	IG	99,53%	99,40%	0,13%
STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%	IG	IG	95,95%	95,55%	0,39%
STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	IG	IG	98,88%	98,58%	0,30%
IMM. AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	99,31%	99,16%	0,15%
STRC	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,81%	99,72%	0,09%
GEVE	50,00%	50,00%	0,00%	IG	IG	49,99%	49,99%	0,00%
EDDKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	IG	IG	67,63%	67,51%	0,12%
ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,95%	99,94%	0,02%
SICAV INVEST	77,83%	78,05%	-0,21%	IG	IG	76,31%	75,74%	0,58%
SICAV AVENIR	98,27%	98,32%	-0,05%	IG	IG	97,67%	97,52%	0,15%
SICAV OBLIG	1,02%	2,53%	-1,51%	IG	IG	0,99%	2,43%	-1,44%
SICAV EPARGNANT	7,84%	7,61%	0,22%	IG	IG	7,77%	7,49%	0,28%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	MEE	MEE	49,99%	49,99%	0,00%
STBMG	99,97%	99,98%	-0,01%	IG	IG	97,94%	97,15%	0,78%
MGERT	49,95%	49,95%	0,00%	IG	IG	49,94%	49,94%	0,00%
STCV	27,06%	27,06%	0,00%	MEE	MEE	27,05%	27,05%	0,00%
SONIBANK	25,00%	25,00%	0,00%	MEE	MEE	25,00%	25,00%	0,00%
SCIMB	19,96%	19,96%	0,00%	MEE	MEE	19,96%	19,96%	0,00%
ELFEJJA	20,00%	20,00%	0,00%	MEE	MEE	20,00%	20,00%	0,00%
STBSG	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	97,84%	97,06%	0,78%

IG : intégration globale
MEE : Mise en équivalence
NI : Non intégrée

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de **la TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB-** : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2023 à 49,99%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

4.1.2- Variation du périmètre de consolidation du groupe STB

Le périmètre de consolidation 2023 n'a pas varié par rapport au périmètre de consolidation 2022.

4.2 - Sociétés exclus du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 42 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM «HOTEL NOUR EL AIN»
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD «SEDHS»
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE «SEDAT»
8	STE DES IND. METALLURGIQUES «SIMET»
9	CIE MED. DE TOURISME «HOTEL DALIA»
10	IMACO
11	STIA
12	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT.
13	KURIAT PALACE

- Les sociétés en veilleuses :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT «ZOUARAA»
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI «SOCIK»
5	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"
6	OPTIMA SICAR
7	S.H.T. LES BERGES 2000 «Hôtel l'Atrium»
8	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
9	DUNES DE NEFZAOUA
10	STE HOTELIERE «BEL AIR» (EN VEILLEUSE)
11	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
12	Sté d'Etudes et de Prom.Tque « Hôtel Mariqueen» JERBA MARITIM

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE «CTA» (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE TANIT INTERNATIONAL
5	MARINA HAMMAMET
6	SOPINO
7	SOPIC
8	SED SOUSSE NORD

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	STE RAMLA TOZEUR
2	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
3	STE D'ACTIVITE TQUE «HOTEL ZODIAC»
4	STE HOTEL YOUNES
5	STE TOURISME & ANIMATION «RAIS CLUB»
6	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS
7	STE INTLE DE GEST. HOT. «H. BYBLOS»
8	STE HOTEL BYZANCE
9	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA» TROPICANA CLUB

NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 - Retraitements impactant l'exercice clos 2022

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des retraitements ont été effectués au niveau de la société mère pour l'exercice clos 2022. Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

En millier de dinars

Rubrique		Solde publié au 31/12/2022	Impact d'intégration des SICAVs au 31/12/2022 (5.1.1)	Impact modification comptable STB (5.1.2)	Impact reclassement STB (5.1.3)	Impact redressement Impôts différés (5.1.4)	Solde après retraitement
Bilan							
AC01-	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	176 168	-	-	4 845	-	181 013
AC03-	Créance su la clientèle	10 842 311	-	-	160 623	-	11 002 934
AC4-	Portefeuille-titres commercial	932 034	174 237	2 925	-	-	1 109 195
AC5-	Portefeuille d'investissement	1 286 757	113 333	1 405	-	-	1 401 494
AC5b-	Titres mis en équivalence	134 902	-22 183	-	-	-	112 719
AC7-	Autres actifs	792 103	-559	-	-294 987	-	496 557
AC9-	Impôt différé Actif	1 208	-	-	-	-1 208	-
PA3-	Dépôts et avoirs de la clientèle	9 794 435	-75 614	-	18 231	-	9 737 053
PA4-	Emprunts et ressources spéciales	610 055	-13 723	-	-	-	596 332
PA5-	Autres passifs	901 895	118	12 787	-147 751	-	767 049
PA6-	Impôt différé Passif	36 980	-	-	-	-36 980	-
CP3-	Réserves consolidés	485 482	-	-7 352	-	34 319	512 449
CP7-	Résultat consolidé	99 384	-	-1 104	-	1 452	99 732
	Intérêts minoritaires	11 831	354 045	-	-	-1	365 876
Etat de résultat							
PR1-	Intérêts et revenus assimilés	950 975	2 645	-	5 577	-	959 197
PR2-	Commissions (en produits)	142 623	-2 460	-	1 474	-	141 638
PR3-	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	116 291	3 662	-	-	-	119 953
PR4-	Revenus du portefeuille d'investissement	76 319	19 947	-	-	-	96 266
CH1-	Intérêts encourus et charges assimilées	-580 943	363	-	961	-	-579 620
CH02-	Commissions encourues	-7 773	-	-	-961	-	-8 734
PR7 -	Autres produits d'exploitation	27 535	52	-	-7 051	-	20 536
CH06-	Frais de personnel	-221 682	-	-1 104	-	-	-222 786
CH7 -	Charges générales d'exploitation	-100 899	-578	-	-	-	-101 477
PR11-	Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	1 733	-1 319	-	-	-	414
PR12-	Part de résultat revenant aux minoritaires	-1 045	-22 313	-	-	62	-23 296

5.1.1- Changement de la méthode de consolidation des SICAV

L'exercice 2023 a subi une revue de la méthode de consolidation des SICAVs, suite à l'appréciation de la notion de contrôle. En effet, la société gestionnaire des SICAVs est une filiale du groupe STB «STB FINANCE», elle dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des SICAVs, d'où le contrôle exclusif est démontré.

Pour l'exercice 2023, les SICAVs sont consolidés par intégration globale. Dans ce cadre, les états financiers au 31-12-2022 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

5.1.2- Modification comptable

La STB a procédé à des redressements comptables, constatés par le biais du compte modifications comptables affectant les réserves consolidées du groupe s'élèvent à 8 457 mDT.

Ces redressements concernent les charges sur primes variables, les produits d'étalement sur les titres de placements et les titres d'investissements (BTA) et la reprise de provision sur Fonds Gérés.

Suite à ces modifications, les chiffres des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.1.3- Reclassement entre les rubriques des états financiers

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des reclassements au niveau de la société mère ont été effectués entre les rubriques, et qui concernent principalement des comptes de crédits au personnel (de AC07 à AC03), des comptes figés (de AC03 à AC07 et de PA05 à AC07) ainsi que le rattachement de certains encours de provisions initialement

constatées en provisions pour risques et charges (PA05) aux rubriques correspondantes (AC01 et AC07).

Suite à ces reclassements, les chiffres des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.1.4- Redressement Impôts différés

La STB a procédé au cours de l'exercice 2023 aux redressements de certaines opérations impactant le traitement de l'impôt différé.

Pour les besoins de la comparabilité, les chiffres des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ont été retraités.

5.2 - Reclassement BTA

A l'occasion de l'élaboration d'un nouveau business modèle, la banque a procédé à un reclassement des souches de bon de trésor du portefeuille négociation (BTA placement) au portefeuille bancaire (BTA investissement).

Le montant du reclassement est de 736,924 millions de dinars.

L'encours des BTA investissement au 31/12/2023 après reclassement est de 1 419,072 millions de dinars.

5.3- Retraitement des garanties reçues au niveau de l'état des engagements hors bilan

Les travaux de migration vers le nouveau module SI ont engendré un retraitement au niveau de la rubrique «garanties reçues» de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31/12/2022 ; Ce retraitement se présente comme suit :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après retraitement au 31/12/2022	Montant retraitement au 31/12/2022 en DT
Etats des engagements hors bilan			
HB7-Garanties reçues	3 059 631	2 980 012	79 619

5.4- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut

à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler

7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La première audience est fixée par devant la cour de renvoi pour le 10/07/2023.

L'affaire est maintenue en état de plaidoirie et renvoyée à l'audience pour le 14/05/2024.

5.5 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2023.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 308 798 millions de dinars dont 71 161 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.6- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2023 est de 26 540 mdt.

NOTE 6 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 180 439 mDT au 31/12/2023 contre 181 013 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de 574 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
CAISSE	80 552	81 160	(608)	(0,7%)
Caisse en Dinars*	72 509	75 609	(3 100)	(4,1%)
Caisse en devise	12 028	9 536	2 492	26,1%
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT *	(3 985)	(3 985)	0	0,0%
BCT	98 201	98 167	34	1
BCT en Dinars	(662)	(4 654)	3 992	85,8%
BCT en devise	98 863	102 821	(3 958)	(3,8%)
CCP	1 057	1 057	-	-
TGT	629	629	-	-
Total	180 439	181 013	(574)	(0,3%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 547 142 mDT au 31/12/2023 contre 446 328 mDT au 31/12/2022.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	51 091	75 947	(24 856)	(32,7%)
Comptes courants des banques résidentes	292	827	(535)	(64,7%)
Comptes courants des banques non résidentes	50 753	75 119	(24 366)	(32,4%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	1	45	4500,0%
Prêts aux établissements financiers	423 762	299 032	124 730	41,7%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	71 828	71 849	(21)	(0,0%)
Prêts sur le marché monétaire en Devises	351 934	227 183	124 751	54,9%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	(1 849)	21	1,1%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	74 033	73 175	858	1,2%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	45 260	44 402	858	1,9%
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	28 773	28 773	-	-
Créances rattachées	84	23	61	265,2%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	84	23	61	265,2%
Total	547 142	446 328	100 814	22,6%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non éligibles aux refinancements de la BCT	547 142	446 328	100 814	22,6%
Total	547 142	446 328	100 814	22,6%

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	547 142	446 328	100 814	22,6%
Total	547 142	446 328	100 814	22,6%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	51 091	-	-	-	51 091
comptes courants des banques résidentes	292	-	-	-	292
comptes courants des banques non résidentes	50 753	-	-	-	50 753
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	-	-	-	46
Prêts aux établissements bancaires	423 762	-	-	-	423 762
Prêts sur le marché monétaire en dinars	71 828	-	-	-	71 828
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	351 934	-	-	-	351 934
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	-	-	-	(1 828)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	681	12 201	30 378	2 000	45 260
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	-	-	-	28 773
Créances rattachés	84	-	-	-	84
Total	502 563	12 201	30 378	2 000	547 142

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2022 et 2023 se présente comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes courants débiteurs*	1 045 940	1 036 874	9 066	0,9%
Crédits sur ressources spéciales*	163 495	146 816	16 679	11,4%
Les créances prises en charge par l'État	9 440	9 440	-	-
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	88 608	88 608	-	-
Autres concours à la clientèle*	10 738 439	11 267 356	(528 917)	(4,7%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées*	90 613	110 238	(19 625)	(17,8%)
Créances bancaires détenues par la STRC	1 113 150	1 083 852	29 298	2,7%
Autres crédits sur ressources spéciales	49 333	39 516	9 817	24,8%
Total brut	13 307 546	13 791 228	(483 682)	(3,5%)
Provisions	(2 259 419)	(2 209 483)	(49 936)	(2,3%)
Provisions sur comptes courants	(149 429)	(144 889)	(4 540)	(3,1%)
Provisions sur ressources spéciales	(42 128)	(36 576)	(5 552)	(15,2%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(719 189)	(744 745)	25 556	3,4%
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(208 786)	(176 948)	(31 838)	(18,0%)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(1 093 880)	(1 060 318)	(33 562)	(3,2%)
Agios réservés	(513 297)	(526 290)	12 993	2,5%
Agios réservés sur comptes courants	(42 844)	(39 828)	(3 016)	(7,6%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(413 091)	(434 664)	21 573	5,0%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(18 940)	(13 376)	(5 564)	(41,6%)
Produits perçus d'avance	(41 770)	(52 521)	10 751	20,5%
Total Net en Mdt	10 493 060	11 002 934	(509 874)	(4,6%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2023 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 045 940	(120 336)	(29 092)	(42 844)		853 668
C/ Ressources spéciales	212 828	(38 973)	(3 155)	-		170 700
Comptes courants associés	88 608	(32 152)	(13 400)	(34 579)		8 477
Autres conc. à la clientèle	10 752 108	(548 963)	(170 226)	(413 091)	(41 770)	9 578 058
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)		-
Créances détenues par la STRC	1 113 150	(1 093 880)				19 270
Créances rattachées	90 613			(18 940)		71 673
Total	13 307 545	(1 834 759)	(215 873)	(513 297)	(41 770)	10 701 846
Provisions collectives		(208 786)				(208 786)
Encours net	13 307 545	(2 043 545)	(215 873)	(513 297)	(41 770)	10 493 060

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	1 045 940	-	-	-	1 045 940
Crédits sur ressources spéciales	8 213	17 225	91 172	46 885	163 495
Les créances prises en charge par l'État	9 440	-	-	-	9 440
Bonification prise en charge par l'État	4 230	-	-	-	4 230
Comptes courants associés	88 608	-	-	-	88 608
Autres concours à la clientèle	10 738 439	-	-	-	10 738 439
Créances bancaires détenues par la STRC	1 113 150	-	-	-	1 113 150
Total au 31 décembre 2023	13 008 020	17 225	91 172	46 885	13 163 302

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille ainsi :

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass	2023
Provisions sur comptes courants	(144 889)	(38 866)	38 019	(3 693)	(149 429)
Provisions sur ressources spéciales	(36 576)	(19 261)	8 376	5 333	(42 128)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(744 744)	(183 390)	212 916	(3 971)	(719 189)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(176 948)	(31 838)	-	-	(208 786)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(1 060 318)	(5 248)	807	(29 121)	(1 093 880)
Total	(2 209 482)	(278 603)	260 118	(31 452)	(2 259 419)

6.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

6.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise sur provisions additionnelles de l'ordre de 76 486 mille dinars au titre de l'exercice 2023, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2023 à 215 873 mille dinars.

6.3.3 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites «Provisions Collectives» en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été estimée fin 2023 à 213 424 millions de dinars.

6.3.4 - Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 9 440 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 730 474 mDT au 31/12/2023 contre 1 109 195 mDT au 31/12/2022. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2023
I- Titres de placement	869 797	364 167	(137 172)	(644 542)	452 251
Actions (Placement)	20 066	8 927	(8 854)	23	20 162
BTA (Placement)*	712 164	299 196	(95 839)	(695 762)	219 759
Obligations (Placement)	131 485	26	(84)	51 768	183 196
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	5 152	10 127	(698)	(5 329)	9 252
Parts dans les OPCVM (Placement)	29 969	20 790	(28 705)	(719)	21 335
Autres titres de placement	(5 270)	-	738	-	(4 532)
Créances rattachées aux BTA (Placement)*	21 912	17 395	-	(28 711)	10 596
Créances rattachées aux obligations (Placement)	3 878	6 888	(6 889)	(711)	3 166
Créances rattachées aux autres titres de (placement)	(21)	818	(749)	318	366
Primes / décotes sur BTA (Placement)*	(42 801)	-	3 908	32 003	(6 890)
Provisions sur titres de placement	(6 737)	-	-	2 578	(4 159)
II- Titres de transactions	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
Bons de trésor à court terme (Transaction)	244 814	285 855	(244 814)	-	285 855
Créances et dettes rattachées	(5 416)	(2 216)	-	-	(7 632)
Total net	1 109 195	647 806	(381 986)	(644 542)	730 474

* Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité.

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 2 178 295 mDT au 31/12/2023 contre 1 401 494 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
BTA d'investissement	1 419 072	841 367	577 705	68,7%
Décote/primes sur BTA d'investissement*	(58 252)	(12 828)	(45 424)	(354,1%)
Créances rattachées	54 655	25 527	29 128	114,1%
Total BTA d'investissement	1 415 475	854 066	561 409	65,7%
Emprunts obligataires	18 307	20 227	(1 920)	(9,5%)
Emprunt national	554 650	348 801	205 849	59,0%
Provisions Emprunts obligataires	(9 088)	(3 650)	(5 438)	(149,0%)
Créances rattachées	30 458	13 772	16 686	121,2%
Créances rattachées / Emprunt national	-	16	(16)	(100,0%)
Total autres titres d'investissement	594 327	379 166	215 161	56,7%
Provisions Fonds gérés*	-	1 635	(1 635)	(100,0%)
Total Fonds gérés	-	1 635	(1 635)	(100,0%)
Parts dans les FCP	49 148	49 146	2	0,0%
Provisions sur parts dans les FCP	(3 720)	-	(3 720)	-
Total FCP	45 428	49 146	(3 718)	(7,6%)
Titres de participations	199 408	198 913	495	0,2%
Participations en rétrocession	123 250	120 938	2 312	1,9%
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(130 314)	(131 860)	1 546	1,2%
Provisions sur participations en rétrocession	(69 813)	(70 931)	1 118	1,6%
Créances et dettes rattachées	(219)	(332)	113	34,0%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Total Titres de participation	123 065	117 481	5 584	4,8%
Total général	2 178 295	1 401 494	776 801	55,4%

* Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2022	Souscription	Cession / remboursement / restitution	Reclassement	2023
BTA d'investissement	841 367	89 973	(205 925)	693 657	1 419 072
Emprunts obligataires	20 227	2 048	(4 780)	812	18 307
Emprunt national	348 801	276 600	-	(70 751)	554 650
Parts dans les FCP	49 146	2	-	-	49 148
Titres de participations	198 913	1 625	(549)	(581)	199 408
Participations en rétrocession	120 938	1 324	(1 371)	2 359	123 250
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	1 579 422	371 572	(212 625)	625 496	2 363 865

6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2023	Participation du Groupe 2022	Var %	Valeur d'équivalence 2023	Valeur d'équivalence 2022	Variation	%
TFB	50,0%	50,0%	0,0%	32 702	35 660	(2 958)	(8,3%)
STCV	27,1%	27,1%	0,0%	1 747	1 581	166	10,5%
SONIBANK	25,0%	25,0%	0,0%	58 134	60 207	(2 073)	(3,4%)
SCIMB	20,0%	20,0%	0,0%	1 392	1 327	65	4,9%
ELFEJJA	20,0%	20,0%	0,0%	13 798	13 944	(146)	(1,0%)
SICAV EPARGNANT	7,8%	7,5%	0,3%	-	-	-	-
SICAV OBLIG	1,0%	2,4%	(1,4%)	-	-	-	-
Total				107 773	112 719	(4 946)	(4,4%)

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 168 975 mDT au 31/12/2023. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisition/ Cession 2023	Valeur Brute 2023	Amort. 2022	Dotations / Prov. 2023	Transf.	Amort 2023	Valeur Nette 2023
Immobilisations Incorporelles	39 855	2 529	42 384	(33 418)	(3 772)	(322)	(37 512)	4 872
Logiciel informatique	39 642	2 529	42 171	(33 300)	(3 732)	(346)	(37 378)	4 793
Frais étude et développement	136	-	136	(98)	(40)	24	(114)	22
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. Incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Immobilisations Corporelles	361 522	27 714	389 236	(214 757)	(12 946)	2 570	(225 133)	164 103
Terrains	39 768	11 358	51 126					51 126
Constructions	88 695	-	88 695	(51 973)	(2 020)	1 118	(52 875)	35 820
Mobilier de bureaux	10 500	512	11 012	(7 589)	(870)	147	(8 312)	2 700
Matériel de transport	4 823	600	5 423	(3 195)	(728)	394	(3 529)	1 894
Matériel informatique	54 623	4 116	58 739	(51 998)	(2 825)	2 366	(52 457)	6 282
Matériel de communication	2 074	10	2 084	(1 341)	(47)	(582)	(1 970)	114
Matériel de bureaux	19 150	1 609	20 759	(18 205)	(618)	442	(18 381)	2 378
Matériel de sécurité	7 527	2 960	10 487	(4 072)	(632)	(76)	(4 780)	5 707
Matériel de climatisation	6 095	-	6 095	(5 641)	(106)	(92)	(5 839)	256
Agencem. amén. et instal.	75 173	8 511	83 684	(50 031)	(4 771)	(1 597)	(56 399)	27 285
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	(2)	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(371)	(10)	8	(373)	30
Matériel et outil. Touristiques	14 141	83	14 224	(13 306)	(317)	-	(13 623)	601
Immeubles hors exploit	28 044	-	28 044	(6 993)	-	444	(6 549)	21 495
Constructions en cours	-	445	445			-		445
Imm. En attente affectation	1 057	(1 057)	-	-	-	-	-	-
Autres immob. corporelles	9 416	(1 433)	7 983	(11)	(2)	-	(13)	7 970
TOTAL	401 376	30 243	431 620	(248 175)	(16 718)	2 248	(262 645)	168 975

6.8 - Autres actifs

Au 31/12/2023, les autres postes d'actif totalisent 503 218 mDT contre 496 557 mDT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Prêts et avances au personnel *	15 099	12 675	2 424	19,1%
État, impôt et taxes *	49 236	18 592	30 644	164,8%
Stocks divers *	53 639	53 980	(341)	(0,6%)
Différence de change à la charge de l'état	178	178	-	-
Siège, succursales et agences_Actif *	24 277	10 933	13 344	122,1%
Comptes de régularisation actif *	137 313	124 235	13 078	10,5%
Valeurs présentées à la compensation *	(9 758)	77 406	(87 164)	(112,6%)
Charges payées d'avance *	1 102	1 012	90	8,9%
Produits à recevoir *	3 328	2 171	1 157	53,3%
Différence PF encaissement exigible après encaissement	18 755	19 034	(279)	(1,5%)
Autres comptes d'actif *	170 702	127 594	43 108	33,8%
Clients et comptes rattachés	5 511	5 303	208	3,9%
Provisions sur autres actifs *	(52 762)	(44 101)	(8 661)	(19,6%)
Autres comptes figés *	86 598	87 545	(947)	(1,1%)
TOTAL	503 218	496 557	6 661	1,3%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

6.9 - Banque central et CCP

Au 31/12/2023 ce poste totalise 1 077 234 mDT contre 1 517 934 mDT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Appel d'offre	954 000	1 131 000	(177 000)	(15,6%)
Facilité de prêt	10 000	420 000	(410 000)	(97,6%)
Utilisations auprès de la BCT	112 163	(34 744)	146 907	422,8%
Dettes rattachées	1 071	1 678	(607)	(36,2%)
TOTAL	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)

6.10 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2023 ce poste totalise 582 379 mDT contre 535 650 mDT au 31/12/2022. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	89 034	113 637	(24 603)	(21,7%)
Banques de dépôts	281	29	252	869,0%
Banques non résidentes	88 753	113 608	(24 855)	(21,9%)
Emprunts auprès des établissements financiers	491 662	420 409	71 253	16,9%
Emprunts en dinars	303 509	168 800	134 709	79,8%
Emprunts en devises	188 153	251 609	(63 456)	(25,2%)
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	1 683	1 604	79	4,9%
Total	582 379	535 650	46 729	8,7%

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	582 379	535 650	46 729	8,7%
Total	582 379	535 650	46 729	8,7%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	entre 3 mois et 1 an	entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	89 034	-	-	-	89 034
Banques de dépôts	281	-	-	-	281
Banques non résidentes	88 753	-	-	-	88 753
Emprunts auprès des établissements financiers	456 890	34 772	-	-	491 662
Emprunts en dinars	303 509	-	-	-	303 509
Emprunts en devises	153 381	34 772	-	-	188 153
Avoir en compte des établissements financiers	1 377	306	-	-	1 683
Total	547 301	35 078	-	-	582 379

6.11 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 10 004 984 mDT au 31/12/2023 contre 9 737 053 mDT au 31/12/2022. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dépôts à vue	2 615 314	2 579 825	35 489	1,4%
Dépôts épargne	4 245 908	3 870 738	375 170	9,7%
Compte à terme	773 745	731 945	41 800	5,7%
Comptes en dinars convertibles	117 079	124 272	(7 193)	(5,8%)
Dépôts en devises	761 335	781 666	(20 331)	(2,6%)
Placements en devises	305 325	264 322	41 003	15,5%
Bons de caisse	681 646	686 193	(4 547)	(0,7%)
Autres sommes dues à la clientèle *	221 301	294 613	(73 312)	(24,9%)
Dettes rattachées	(5 669)	(8 521)	2 852	33,5%
Certificats de dépôts	289 000	412 000	(123 000)	(29,9%)
Total	10 004 984	9 737 053	267 931	2,8%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	3 610 963	187 784	306	-	3 799 053
Dépôts à vue dinars	2 615 314	-	-	-	2 615 314
Comptes en dinars convertibles	117 079	-	-	-	117 079
Comptes en devises	761 335	-	-	-	761 335
Placement en devises	117 235	187 784	306	-	305 325
Dépôts épargne	4 245 908	-	-	-	4 245 908
Comptes spéciaux d'épargne	4 203 762	-	-	-	4 203 762
Autres comptes d'épargne	42 146	-	-	-	42 146
Dépôts à terme	704 851	840 882	198 658	-	1 744 391
Compte à terme	296 512	401 134	76 099	-	773 745
Bons de caisse	210 339	348 748	122 559	-	681 646
Certificats de dépôts	198 000	91 000	-	-	289 000
Autres sommes dues à la clientèle	221 301	-	-	-	221 301
Total	8 783 023	1 028 666	198 964	-	10 010 653

6.12 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 640 645 mDT au 31/12/2023 contre 596 332 mDT au 31/12/2022 et se répartit comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	252 333	286 015	(33 682)	(11,8%)
Ressources spéciales	339 362	275 288	64 074	23,3%
Ressources budgétaires	86 414	88 629	(2 215)	(2,5%)
Ressources extérieures	252 948	186 659	66 289	35,5%
Intérêts sur emprunts obligataires	53 420	40 797	12 623	30,9%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	3 069	2 390	679	28,4%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(7 927)	(8 546)	619	7,2%
Total	640 645	596 332	44 313	7,4%

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	32 215	34 283	185 680	155	252 333

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	Solde 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2023
Emprunt long terme	252 550	-	1 574	(97 172)	156 952
Emprunt court terme	33 465	-	(38 401)	100 317	95 381
Total	286 015	-	(36 827)	3 145	252 333

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	≤ 3 mois	[3 mois-1 an]	[1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 501	28 637	151 544	155 681	339 363

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	Solde 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2023
Ressources long terme	254 539	82 712	(12 696)	(17 329)		307 226
Ressources court terme	20 749	-	(5 323)	16 710		32 136
Total ressources avant couverture	275 288	82 712	(18 019)	(619)	-	339 362
Couverture sur Ressources en devises	(8 546)	-	-	619	-	(7 927)
Total ressources	266 742	82 712	(18 019)	-	-	331 435

6.13 - Autres Passifs

Ce poste totalise 927 179 mDT au 31/12/2023 contre 767 049 mDT au 31/12/2022 :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1) *	268 556	253 968	14 589	5,7%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) *	53 094	55 864	(2 770)	(5,0%)
Effets financiers non échus (3) *	68 272	41 240	27 032	65,5%
Charges à payer *	83 829	75 689	8 140	10,8%
Créditeurs divers *	94 521	22 538	71 983	319,4%
Siège, succursales et agences *	-	1 020	(1 020)	(100,0%)
Comptes de régularisation-Passif *	93 843	55 228	38 615	69,9%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement *	92 326	123 646	(31 320)	(25,3%)
Écart de conversion	58 927	21 733	37 194	171,1%
Crédits à régulariser *	963	2 243	(1 280)	(57,1%)
Fournisseurs d'immobilisations	1	1	-	-
Produits constatés d'avance	16 423	16 507	(84)	(0,5%)
Fournisseurs divers	5 014	4 702	312	6,6%
Comptes passifs figés *	88 420	88 960	(540)	(0,6%)
Comptes de régularisation REPORT/DEPORT *	2 990	3 711	(721)	(19,4%)
Total en mDT	927 179	767 049	160 130	20,9%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

(1) Le Les provisions pour passifs et charges constituées par le Groupe au terme de l'exercice 2023 s'élèvent à 268 556 mDT contre 253 968 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2022	Dotation	Reprise	Réaffectation et correction	Provisions 2023
Prov sur E/S	58 709	19 161	(3 157)	(3 168)	71 545
Prov pour départ à la retraite	69 934	14 993	(2 094)	-	82 833
Prov pour risques divers*	125 325	48 821	(12 803)	(47 164)	114 178
Total	253 968	82 975	(18 054)	(50 332)	268 556

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer *	(9)	5 641	(5 650)	(100,2%)
TVA *	3 882	4 018	(136)	(3,4%)
Retenues à la source	29 509	26 479	3 030	11,4%
Fonds de péréquation de change	11 060	10 857	203	1,9%
Contribution sociale de solidarité	1	117	(116)	(99,1%)
Autres	8 651	8 752	(101)	(1,2%)
Total	53 094	55 864	(2 770)	(5,0%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 738	1 583	155	9,8%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 535	4 467	68	1,5%
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	13 967	79	13 888	17579,7%
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	48 032	35 111	12 921	36,8%
Total	68 272	41 240	27 032	65,5%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.14 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires			
Entités	2023	2022	2023	2022	2023	2022	Variation	%
STB	(3)	(32)	6	13	3	(19)	22	115,8%
STB INVEST	1 868	2 961	154	59	2 022	3 020	(998)	(33,0%)
STB MANAGER	(4)	(2)	(3)	(3)	(7)	(5)	(2)	(40,0%)
STB FINANCE	445	375	76	86	521	461	60	13,0%
STB SICAR	(467)	194	2	1	(465)	195	(660)	(338,5%)
IMM. AVENUE	(63)	(76)	1	1	(62)	(75)	13	17,3%
STRC	20	24	12	15	32	39	(7)	(17,9%)
GEVE	4 132	4 362	209	272	4 341	4 634	(293)	(6,3%)
EDDKHILA	1 218	1 184	219	28	1 437	1 212	225	18,6%
ACTIVHOTELS	(3)	-	-	-	(3)	-	(3)	-
SICAV INVEST	259	258	10	10	269	268	1	0,4%
SICAV AVENIR	19	18	1	1	20	19	1	5,3%
SICAV OBLIG	170 290	149 339	10 505	10 472	180 795	159 811	20 984	13,1%
SICAV EPARGNANT	159 598	181 957	9 890	11 859	169 488	193 816	(24 328)	(12,6%)
TFB	(7)	(6)	(1)	(1)	(8)	(7)	(1)	(14,3%)
STBMG	6	(4)	(4)	8	2	4	(2)	(50,0%)
MGERT	2 021	2 022	962	478	2 983	2 500	483	19,3%
SONIBANK	5	5	-	1	5	6	(1)	(16,7%)
ELFEJJA	1	1	-	-	1	1	-	-
STBSG	(2)	-	2	(3)	-	(3)	3	100,0%
Total	339 333	342 580	22 041	23 297	361 374	365 877	(4 503)	(1,2%)

6.15 - Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidées retraitées	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2023
Solde au 31/12/2022	776 875	504 766	7 683	(5 508)	99 732	1 383 548
Affectation résultat		99 732	-	-	(99 732)	-
Augmentation du capital		-	-	-	-	-
Distribution de dividendes		-	-	-	-	-
Ecart de conversion		-	1 928	-	-	1 928
Résultat consolidé		-	-	-	51 208	51 208
Reclassements		(116 102)	-	-	-	(116 102)
Changement de méthodes et correction d'erreurs*		(11 158)	-	-	-	(11 158)
Autres variations (Fonds social, subventions, actions propres...)	-	6 184	-	(28)	-	6 156
Solde au 31/12/2023	776 875	483 422	9 611	(5 536)	51 208	1 315 579

(*) le changement de méthodes et correction d'erreur est issue du changement des capitaux propres d'ouverture de quelques sociétés et cette suite à la prise en charge de la version définitive des états financiers au 31/12/2022, reçus après l'arrêté des états financiers du groupe au 31/12/2022.

6.15.1 - Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Suite au remboursement à l'Etat de 40.000 mDT durant le premier semestre 2023, le reliquat à savoir 77.000 mDT a été reclassé vers la rubrique «Autres passifs».

6.15.2 - Bénéfice par action

Libellé	2023	2022	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	51 208	100 836	(49 628)	(49,2%)
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	1 052 294	992 773	59 521	6,0%
% par rapport aux actions émises	0,68%	0,64%	0	6,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	154 322 706	154 382 227	(59 521)	(0,0%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 322 706	154 382 227	(59 521)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	154 322 706	154 382 227	(59 521)	(0,0%)
Bénéfices revenant aux actions propres	347	644	(297)	(46,2%)
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,332	0,653	(0,321)	(49,2%)

6.15.3 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contribution de la mère consolidante *	502 962	514 987	(12 025)	(2,3%)
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	59 819	115 860	(56 040)	(48,4%)
+ Part du groupe, dans la dotation de l'Etat	-	116 983	(116 983)	(100,0%)
+ Part du groupe, dans les autres réserves *	443 143	282 144	160 999	57,1%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire *	(7 350)	(3 830)	(3 520)	(91,9%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	2 331	(225)	2 556	1136,0%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services	(4 911)	1 516	(6 427)	(423,8%)
Total	493 032	512 449	(19 417)	(3,8%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidées	Réserves de conversion	2023	Réserves consolidées	Réserves de conversion	2022	Variation	%
STB	503 034	(72)	502 962	514 930	56	514 986	(12 024)	(2,3%)
STB INVEST	16 659	-	16 659	17 524	-	17 524	(865)	(4,9%)
STB MANAGER	(461)	-	(461)	(5)	-	(5)	(456)	(9120,0%)
STB FINANCE	4 663	-	4 663	2 738	-	2 738	1 926	70,4%
STB SICAR	5 614	1	5 615	5 926	1	5 927	(311)	(5,2%)
IMM. AVENUE	(6 240)	-	(6 240)	(6 367)	-	(6 367)	127	2,0%
STRC	(33 091)	-	(33 091)	(36 475)	-	(36 475)	3 384	9,3%
GEVE	2 133	-	2 133	2 361	-	2 361	(228)	(9,7%)
EDDKHILA	(1 151)	-	(1 151)	(1 204)	-	(1 204)	53	4,4%
ACTIVHOTELS	(7 044)	-	(7 044)	(446)	-	(446)	(6 598)	(1479,4%)
SICAV INVEST	(46)	-	(46)	(40)	-	(40)	(6)	(15,0%)
SICAV AVENIR	(20)	-	(20)	(13)	-	(13)	(7)	(53,8%)
SICAV OBLIG	(111)	-	(111)	(83)	-	(83)	(28)	(33,7%)
SICAV EPARGNANT	9 121	-	9 121	10 203	-	10 203	(1 082)	(10,6%)
TFB	(52 718)	3 951	(48 767)	(44 705)	3 179	(41 526)	(7 241)	(17,4%)
STBMG	243	-	243	(147)	-	(147)	390	265,3%
MGERT	2 016	-	2 016	2 017	-	2 017	(1)	(0,0%)
STCV	874	-	874	950	-	950	(76)	(8,0%)
SONIBANK	35 685	5 732	41 417	33 250	4 447	37 697	3 720	9,9%
SCIMB	(368)	-	(368)	(420)	-	(420)	52	12,4%
ELFEJJA	4 743	-	4 743	4 797	-	4 797	(54)	(1,1%)
STBSG	(116)	-	(116)	(24)	-	(24)	(92)	(383,3%)
Total	483 422	9 611	493 032	504 766	7 683	512 449	(19 417)	(3,8%)

6.15.4 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 51 208 mDT contre un résultat de même nature de 99 732 mDT au 31 décembre 2022. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contribution de la mère consolidante	44 214	89 306	(45 092)	(50,5%)
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(9 121)	(1 326)	(7 795)	(587,9%)
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers	12 760	9 203	3 557	38,7%
Contribution des entités relevant du secteur des autres services	3 355	2 549	806	31,6%
Total	51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
STB (*)	44 214	89 306	(45 092)	(50,5%)
STB INVEST	4 275	1 043	3 232	309,7%
STB MANAGER	(638)	(463)	(175)	(37,8%)
STB FINANCE	1 808	1 842	(34)	(1,8%)
STB SICAR	158	95	63	66,3%
IMM. AVENUE	87	140	(53)	(37,9%)
STRC	6 141	5 397	744	13,8%
GEVE	208	271	(63)	(23,2%)
EDDKHILA	458	59	399	676,3%
ACTIVHOTELS	(172)	(322)	150	46,6%
SICAV INVEST	32	30	2	6,7%
SICAV AVENIR	46	39	7	17,9%
SICAV OBLIG	105	260	(155)	(59,6%)
SICAV EPARGNANT	833	960	(127)	(13,2%)
TFB	(8 242)	(6 240)	(2 002)	(32,1%)
STBMG	(178)	275	(453)	(164,7%)
MGERT	959	476	483	101,5%
STCV	758	516	242	46,9%
SONIBANK	(879)	4 913	(5 792)	(117,9%)
SCIMB	90	78	12	15,4%
ELFEJJA	1 054	1 146	(92)	(8,0%)
STBSG	90	(90)	180	200,0%
Total	51 208	99 732	(48 524)	(48,7%)

NOTE 7 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques «autions, avals et autres garanties données» et «crédits documentaires» se détaille au 31 décembre 2023 des éléments suivants :

Libellé	2023	20212	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 064 191	1 095 262	(31 071)	(2,8%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	416 475	398 665	17 810	4,5%
Total cautions, avals et autres garanties données	1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
Crédits documentaires et acceptations import	568 387	497 345	71 042	14,3%
Crédits documentaires et acceptations export	31 306	116 372	(85 066)	(73,1%)
Total crédits documentaires	599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
Total passifs éventuels	2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)

7.2 - Engagements donnés

Le poste «Engagements donnés» s'élève au 31 décembre 2023 à 101 677 mDT contre 157 328 mDT au 31 décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Engagements de financement	101 651	157 302	(55 651)	(35,4%)
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	101 677	157 328	(55 651)	(35,4%)

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste «Garanties reçues» s'élève au 31 décembre 2023 à 2 818 597 mDT contre 2 980 012 mDT au 31 décembre 2022 :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	416 475	398 665	17 810	4,5%
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance *	1 886 346	1 903 036	(16 690)	(0,9%)
Garanties reçues de la clientèle *	515 776	678 311	(162 535)	(24,0%)
Total	2 818 597	2 980 012	(161 415)	(5,4%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

- Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.
- Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.
- Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

NOTE 8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 1 058 704 mDT contre à 959 197 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	33 030	11 811	21 219	179,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	6 752	5 047	1 705	33,8%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	26 278	6 878	19 400	282,1%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	-	(114)	114	100,0%
Intérêts sur créances sur la clientèle	995 306	910 908	84 398	9,3%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs *	109 575	98 181	11 394	11,6%
Intérêts sur crédit à la clientèle *	885 731	812 727	73 004	9,0%
Revenus assimilés	30 368	36 478	(6 110)	(16,7%)
Total	1 058 704	959 197	99 507	10,4%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2023 à 142 764 mDT contre 141 638 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte *	60 671	63 427	(2 756)	(4,3%)
Opérations sur titres	6 295	7 241	(946)	(13,1%)
Opérations de change	10 067	9 109	958	10,5%
Opérations de commerce extérieur	12 247	7 771	4 476	57,6%
Coffre-fort	41	57	(16)	(28,1%)
Études	17 828	20 856	(3 028)	(14,5%)
Autres *	35 615	33 177	2 438	7,3%
Total	142 764	141 638	1 126	0,8%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	19 501	6 229	13 272	213,1%
Intérêts nets sur bons de trésor	19 358	6 144	13 214	215,1%
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	121	76	45	59,2%
Plus-values sur cession de titres de transaction	22	9	13	144,4%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	25 002	57 478	(32 476)	(56,5%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	21 816	49 075	(27 259)	(55,5%)
Pertes sur titres de placement	3 548	7 114	(3 566)	(50,1%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(745)	(288)	(457)	(158,7%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	383	1 577	(1 194)	(75,7%)
Gains nets sur opérations de change	50 701	56 246	(5 545)	(9,9%)
Résultat sur opérations de change	48 270	53 612	(5 342)	(10,0%)
Commissions sur change manuel	2 431	2 634	(203)	(7,7%)
Total	95 204	119 953	(24 749)	(20,6%)

(*) Données au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de comparabilité.

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 162 494 mDT contre 96 266 mDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	387	157	230	146,5%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	108 877	64 511	44 366	68,8%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	7 102	4 446	2 656	59,7%
Revenus des titres de participation en rétrocession	1 135	1 281	(146)	(11,4%)
Intérêts et revenus assimilés des obligations	44 993	25 871	19 122	73,9%
Total en mDT	162 494	96 266	66 228	68,8%

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2023 à 733 493 mDT contre 579 620 mDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(159 319)	(113 401)	(45 918)	(40,5%)
Opérations avec la clientèle	(535 893)	(426 081)	(109 812)	(25,8%)
Emprunts et ressources spéciales *	(38 213)	(40 083)	1 870	4,7%
Autres intérêts et charges	(68)	(55)	(13)	(23,6%)
Total	(733 493)	(579 620)	(153 873)	(26,5%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(209 486)	(187 785)	(21 701)	(11,6%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(211 480)	(172 779)	(38 701)	(22,4%)
Dotations aux provisions sur comptes courants associés	-	48	(48)	(100,0%)
Dotations aux provisions additionnelles	(40 973)	(50 695)	9 722	19,2%
Dotations aux provisions collectives	(31 838)	(38 225)	6 387	16,7%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-	(50)	50	100,0%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	99 754	131 256	(31 502)	(24,0%)
Reprises sur provisions additionnelles	149 327	128 128	21 199	16,5%
Créances cédées à STRC ou radiées	(236 454)	(266 073)	29 619	11,1%
Créances passées par pertes	(3 439)	(9 127)	5 688	62,3%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	64 898	90 208	(25 310)	(28,1%)
Autres dotations	(51)	(609)	558	91,6%
Autres reprises	770	133	637	478,9%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(13 486)	(16 645)	3 159	19,0%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 956)	(23 852)	(2 104)	(8,8%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(186)	(237)	51	21,5%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(2 484)	(4 600)	2 116	46,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	13 047	7 979	5 068	63,5%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	2 093	4 065	(1 972)	(48,5%)
TOTAL	(222 972)	(204 430)	(18 542)	(9,1%)

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2023, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 118)	(2 850)	(268)	(9,4%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	(3 720)	-	(3 720)	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(2 071)	(817)	(1 254)	(153,5%)
Plus-values ou moins-values de cession des autres titres d'investissement	-	(730)	730	100,0%
Plus-values ou moins-values de cession des titres de participation	407	5 207	(4 800)	(92,2%)
Pertes sur fonds SICAR	(12)	(10)	(2)	(20,0%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 143	565	578	102,3%
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 484	840	644	76,7%
Gains/Pertes sur titres de participations	-	(1 644)	1 644	100,0%
Total	(5 887)	561	(6 448)	(1149,4%)

8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2023 un total de 21 301 mDT contre 20 536 mDT au 31/12/2022, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Revenus des immeubles	11 069	11 971	(902)	(7,5%)
Variation des stocks d'encours et de travaux terminés	1 472	730	742	101,6%
Autres produits accessoires	158	412	(254)	(61,7%)
Autres produits : Prestations de services	8 602	7 423	1 179	15,9%
Total *	21 301	20 536	765	3,7%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 246 357 mDT contre 222 786mDT au 31 Décembre 2022 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022 Publié	Variation	%
Rémunération du personnel *	(186 344)	(166 164)	(20 180)	(12,1%)
Charges sociales *	(54 883)	(51 113)	(3 770)	(7,4%)
Variation des congés à payer	128	(376)	504	134,0%
Autres charges liées au personnel	(5 258)	(5 133)	(125)	(2,4%)
Total	(246 357)	(222 786)	(23 571)	(10,6%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 106 271 mDT contre 101 477 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Loyer	(6 306)	(5 515)	(791)	(14,3%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(6 843)	(5 663)	(1 180)	(20,8%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(9 064)	(7 288)	(1 776)	(24,4%)
Cotisation d'adhésion Fonds de garantie de dépôts	(26 540)	(24 813)	(1 727)	(7,0%)
Primes d'assurance	(1 979)	(2 060)	81	3,9%
Autres	(12 051)	(14 666)	2 615	17,8%
Impôts et taxes	(10 680)	(5 731)	(4 949)	(86,4%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 352)	(3 061)	709	23,2%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(6 087)	(3 455)	(2 632)	(76,2%)
Transport et déplacement	(393)	(373)	(20)	(5,4%)
Jetons de présence	(269)	(320)	51	15,9%
Contribution sociale de solidarité	(406)	(338)	(68)	(20,1%)
Var. autres stocks	(1 006)	(1 141)	135	11,8%
Frais divers de gestion	(20 824)	(26 290)	5 466	20,8%
Autres comptes d'ajustement	(1 471)	(763)	(708)	(92,8%)
Total	(106 271)	(101 477)	(4 794)	(4,7%)

8.11–Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 8 158 mDT au 31/12/2023 à contre 20 186 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	20 304	36 632	(16 328)	(44,6%)
Plus/ Moins-value de cession	768	192	576	300,0%
Subvention TFP	1 753	1 587	166	10,5%
Autres gains (1)	17 783	34 853	(17 070)	(49,0%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(12 146)	(16 446)	4 300	26,1%
Total	8 158	20 186	(12 028)	(59,6%)

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 8.700 mDT
- Des dividendes encaissés relatives à des exercices antérieurs pour un montant de 3.228 mDT.

(2) Ce solde englobe principalement :

- Des ajustements des primes décaissées d'un montant de 6.651mDT.
- Régularisation de la TFP des exercices 2019, 2020 et 2021 d'un montant de 2.629mDT.

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2023 à 55 444 mdt contre 95 604 mdt au 31 Décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(55 444)	(95 604)	40 160	42,0%
Impôts différés	-	-	-	-
Total	(55 444)	(95 604)	40 160	42,0%

NOTE 9 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 445 947 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 486 170 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 378 168 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 283 310 mDT.
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 295 002 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 131 019 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 120 974 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux net positif de 64 300 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 15 999mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2023, un solde de 697 381 mDT contre 1 223 499 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	86 223	78 001	8 222	10,5%
BCT	(979 033)	(1 419 767)	440 734	31,0%
Banques et organismes spécialisés	(15 403)	(54)	(15 349)	(28424,1%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(67 391)	(121 077)	53 686	44,3%
Titres de transactions	278 223	239 398	38 825	16,2%
Total	(697 381)	(1 223 499)	526 118	43,0%

NOTE 10 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

La STB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la STB. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

NOTE 11 - NOTES RELATIVES AUX OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

I- Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2023

1) Courant l'exercice 2023, la STB a souscrit à l'emprunt national 2023 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, sur quatre tranches pour 273,5 millions de dinars répartie par tranche comme suit :

Tranche	Période	Taux d'intérêt	Montant
2023-1	10 ans avec 2 grâce	9,95%	80 000
2023-2	10 ans avec 2 grâce	9,95%	54 000
2023-3	10 ans avec 2 grâce	9,95%	39 500
2023-4	10 ans avec 2 grâce	9,95%	100 000
Total en mille dinars			273 500

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits de placement pour un montant de 12,057 millions de dinars au titre des différentes tranches de cet emprunt national.

2) Courant l'exercice 2023, et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 855 millions de dinars.

3) Courant l'exercice 2023, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, une convention de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Période	Taux d'intérêt %	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 en mille dinars	Intérêts 2023 en mille dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	4 ans	EuriBor 6mois +1.7%	30 millions EUR	30 millions EUR	101 905	2 465
Prêt syndiqué	Ministère des finances	1 ans	EuriBor 6mois +0.4%	10 millions EUR	10 millions EUR	50 952	420
Prêt syndiqué	Ministère des finances	1 ans	EuriBor 6mois +0.2%	5 millions USD	5 millions USD	15 366	171
Total en mille dinars						168 223	3 056

4) Courant l'exercice 2023, La STB a souscrit pour un montant de 6,290 millions de dinars à l'augmentation du capital de la société «TUNISIAN FOREIGN BANK», approuvée à l'unanimité par son Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 29 décembre 2023.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1) En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Courant l'exercice 2023, la STB a procédé au remboursement de la première tranche de la dotation de l'Etat d'un montant de 40 millions, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier à la suite du résultat bénéficiaire enregistré en 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé au cours de l'exercice 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat.

Au 31 décembre 2023, le montant de la dotation de l'État non encore remboursée totalise un montant de 77 millions de dinars.

2) Antérieurement à l'exercice 2023, La STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 86,414 millions de dinars au 31 décembre 2023. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2023, totalisent un montant de 0,690 millions de dinars (hors TVA).

3) Antérieurement à l'exercice 2023, et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2023, ces garanties totalisent un montant de 698 millions de dinars.

4) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Désignation	Année de souscription	Période	Taux d'intérêt	Montant souscrit en mille dinars	Encours au 31/12/2023 en mille dinars	Intérêts 2023 en mille dinars
EMP NAT 2021-1	2021	5ans	8,80%	25 000	25 000	1 103
EMP NAT 2021-2	2021	5ans	8,80%	15 000	15 000	459
EMP NAT 2021-3	2021	5ans	8,80%	35 000	35 000	371
EMP NAT 2022-1	2022	7ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 035
EMP NAT 2022-2	2022	7ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	1 420
EMP NAT 2022-3	2022	7ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	2 095
EMP NAT 2022-4	2022	7ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	930
Total en mille dinars				278 000	278 000	8 413

5) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, des conventions de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques

tunisiennes à l'État. Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Période	Taux d'intérêt %	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 en mille dinars	Intérêts 2023 en milles dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 968	934
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	67 937	1 868
Prêt syndiqué	Ministère des finances	4ans	2,90%	15 millions EUR	15 millions EUR	50 952	1 477
Total						152 858	4 280

6) L'encours des concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via ses ministères, s'élève à 250,902 millions de dinars au 31 décembre 2023 (hors prêts syndiqués).

7) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne «BFT» un prêt interbancaire pour un montant de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'Etat accordée à la STB au titre de ce prêt, soit 70 millions de dinars, à la suite de la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021, en vertu des correspondances parvenus en 2020.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 98 680,556 DT au titre de ce prêt.

8) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne «BFT» un prêt interbancaire pour un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1,721 millions de dinars échu le 01 mars 2022 et demeurent en impayés au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 8 356,505 DT au titre de ce prêt.

9) La STB a souscrit en date du 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par

la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions euros, soit l'équivalent de 39,560 millions de dinars, garanti par l'État en vertu de la décision du ministère des Finances en date du 17 octobre 2016.

Elle a procédé, ensuite, en date du 26 mai 2017, 05 Juillets 2018, 01 décembre 2020, 28 octobre 2022 et 28 Octobre 2023 à des remboursements respectivement pour 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.

Courant l'exercice 2022, elle a procédé également à la conversion d'une partie de cet emprunt en capital de ladite société d'un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'encours de cet emprunt, s'élevant à 1,601 millions d'euros soit l'équivalent de 5,438 millions de dinars a été provisionné en totalité.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 28 409,724 DT au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

10) Antérieurement à l'exercice 2023, les administrateurs et les entreprises associées de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par la STB.

Les encours des montants souscrits, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31 décembre 2023 au comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
FCP Capital Plus	736	700	67
FCP STB Evolutif	45	15	1
Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	781	715	68
STAR	52 000	15 008	4 000
MAE	7 200	7 200	426
Total des obligations souscrites par les administrateurs	59 200	22 208	4 426
Total en mille dinars	59 981	22 923	4 494

11) Les soldes des concours bancaires accordés par la STB Bank à ses administrateurs et dirigeants totalisent 2,325 millions de dinars, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total engagements
MOHAMED TAHAR BEL LASSOUED	827	0	827
STAR	0	2 180 190	2 180 190
TOTAL ADMINISTRATEUR	827	2 180 190	2 181 017
LASSAD ZANATI JOUINI	0	4 646	4 646
NABIL FRINI	0	139 176	139 176
TOTAL DIRIGEANTS	0	143 822	143 822
TOTAL	827	2 324 012	2 324 839

12) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2023, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2023 en mille dinars		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2023 en mille dinars	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
STE TNNE DE CONTROLE VERITAS	-	2 984		-2
POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA	-	357		-5
S. CIVILE IMMOBIL LA MAISON DUBANQUIER	-	2		0
SONIBANK		15 721		0
TUNISIAN FOREIGN BANK	-	469		-3
Total en mille dinars	-	19 533		-10

III – Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

Le Directeur Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 07 octobre 2022 après l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

La rémunération et les avantages du Directeur Général de la Banque ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 06 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 dinars par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 29 mai 2020 et 02 juin 2020.

La rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque dans sa réunion du 14 octobre 2016, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 novembre 2016 et 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4 767 DT, soit un salaire net de 2 670 DT. Dans ce cadre, il est à signaler que le secrétaire général garde les avantages relatifs aux primes de bilan, d'intéressement, de rendement et de gratification ;
- Une indemnité de fonction de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers. Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2023, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT, en net, par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT, en net, par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT, en net, par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 463 750 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	365 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	98 750
Total en DT	463 750

4) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	434 104	213 663	159 181	77 732
Avantages postérieurs à l'emploi	56 388	22 814	10 192	20 347
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	1 797	117 712	-637	108 515
Total en DT	492 289	354 189	168 736	206 594

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.



Parc écologique Temple des eaux Zaghouan

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE DE L'EXERCICE 2023

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2023

(Unité : en Mille DT)

	2023	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 Intérêts et revenus assimilés *	1 058 704	1 057 737	952	15
PR2 Commissions (en produits) *	142 764	136 320	6 444	-
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	95 204	90 450	4 414	340
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	162 494	149 008	13 448	38
Total produits d'exploitation bancaire	1 459 166	1 433 515	25 258	393
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées *	(733 493)	(733 457)	(28)	(8)
CH2 Commissions encourues *	(10 995)	(10 930)	(63)	(2)
CH3 Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(744 488)	(744 387)	(91)	(10)
Produit Net Bancaire	714 678	689 128	25 167	383
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(222 972)	(235 808)	12 859	(23)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5 887)	(8 080)	2 003	190
PR7 Autres produits d'exploitation	21 301	1 315	386	19 600
CH6 Frais de personnel	(246 357)	(217 875)	(9 770)	(18 712)
CH7 Charges générales d'exploitation	(106 271)	(115 058)	5 428	3 359
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(16 281)	(14 295)	(320)	(1 666)
Résultat d'exploitation	138 211	99 327	35 753	3 131
PR11 Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(7 221)	(9 123)	-	1 902
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8 158	7 310	611	237
CH11 Impôt sur les bénéfices	(55 444)	(51 963)	(2 955)	(526)
Résultat des activités ordinaires	83 704	45 551	33 409	4 744
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(10 456)	(10 453)	(1)	(2)
Résultat net de l'exercice	73 248	35 098	33 408	4 742
PR9-CH10 Intérêts minoritaires dans le résultat	22 040	5	20 647	1 388
Résultat Net consolidé de l'exercice	51 208	35 093	12 761	3 354
Effet des modifications comptables	27 314	27 314	-	-
Résultat après modification comptable	78 522	62 407	12 761	3 354

ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE DE L'EXERCICE 2022

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2022

(Unité : en Mille DT)

		2022	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire					
PR1	Intérêts et revenus assimilés *	959 197	950 021	3 584	5 592
PR2	Commissions (en produits) *	141 638	133 601	6 563	1 474
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	119 953	113 937	5 352	664
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	96 266	74 449	21 815	2
Total produits d'exploitation bancaire *		1 317 054	1 272 008	37 314	7 732
Charges d'exploitation bancaire					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées *	(579 620)	(580 287)	(51)	718
CH2	Commissions encourues *	(8 734)	(7 712)	(60)	(962)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire		(588 354)	(587 999)	(111)	(244)
Produit Net Bancaire		728 700	684 009	37 203	7 488
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(204 430)	(216 259)	12 532	(703)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	561	3 811	(3 368)	118
PR7	Autres produits d'exploitation *	20 536	7 968	811	11 757
CH6	Frais de personnel *	(222 786)	(194 968)	(9 065)	(18 753)
CH7	Charges générales d'exploitation	(101 477)	(84 184)	(5 231)	(12 062)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(15 140)	(13 279)	(252)	(1 609)
Résultat d'exploitation		205 964	187 098	32 630	(13 764)
PR11	Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	414	(1 326)	-	1 740
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	20 186	19 959	102	125
CH11	Impôt sur les bénéfices	(95 604)	(92 531)	(2 600)	(473)
Résultat des activités ordinaires		130 960	113 200	30 132	(12 372)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 932)	(7 931)	(1)	-
Résultat net de l'exercice		123 028	105 269	30 131	(12 372)
PR9-CH10	Intérêts minoritaires dans le résultat	23 296	(13)	(22 499)	45 808
Résultat Net consolidé de l'exercice		99 732	105 282	52 630	(58 180)
Effet des modifications comptables		15 460	15 460		
Résultat après modification comptable *		115 192	120 742	52 630	(58 180)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

INDICATEURS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2023

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2023

[Unité : en Mille DT]

	2023	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 459 165	1 433 515	25 258	392
a- Intérêts	1 058 704	1 057 737	952	15
b- Commissions en produits	142 764	136 320	6 444	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	95 204	90 450	4 414	340
d- Revenus du portefeuille d'investissement	162 493	149 008	13 448	37
2- Charges d'exploitation bancaire	(744 488)	(744 387)	(91)	(10)
a- Intérêts encourus	(733 493)	(733 457)	(28)	(8)
b- Commissions encourues	(10 995)	(10 930)	(63)	(2)
3- Produit net bancaire	714 677	689 128	25 167	382
4- Autres produits d'exploitation	21 301	1 315	386	19 600
5- Charges opératoires, dont :	(368 910)	(347 228)	(4 662)	(17 020)
a- Frais du personnel	(246 357)	(217 875)	(9 770)	(18 712)
b- Charges Générales d'exploitation	(106 272)	(115 058)	5 428	3 358
c- Dotations aux amortissements	(16 281)	(14 295)	(320)	(1 666)
6- Structure du portefeuille	3 016 543	2 684 969	314 369	17 205
a- Portefeuille titres-commercial	730 474	451 647	279 021	(194)
b- Portefeuille d'investissement	2 286 069	2 233 322	35 348	17 399
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	10 493 060	10 473 790	19 270	-
8- Encours des dépôts, dont :	10 004 984	10 004 984	-	-
a- Dépôts à vue	3 799 053	3 799 053	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 245 908	4 245 908	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	640 645	640 645	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	1 264 372	1 266 951	2 331	(4 910)

INDICATEURS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2022

Période allant du 1^{ER} Janvier
au 31 Décembre 2022

(Unité : en Mille DT)

	2022	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 310 004	1 272 008	37 314	682
a- Intérêts	953 621	950 021	3 584	16
b- Commissions en produits	140 164	133 601	6 563	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial (*)	119 953	113 937	5 352	664
d- Revenus du portefeuille d'investissement (*)	96 266	74 449	21 815	2
2- Charges d'exploitation bancaire	(588 354)	(587 999)	(111)	(244)
a- Intérêts encourus	(580 581)	(580 287)	(51)	(243)
b- Commissions encourues	(7 773)	(7 712)	(60)	(1)
3- Produit net bancaire	721 650	684 009	37 203	438
4- Autres produits d'exploitation	27 587	7 968	811	18 808
5- Charges opératoires, dont :	(338 300)	(308 604)	(12 977)	(16 719)
a- Frais du personnel	(221 682)	(194 968)	(9 065)	(17 649)
b- Charges Générales d'exploitation	(101 478)	(100 357)	(3 660)	2 539
c- Dotations aux amortissements	(15 140)	(13 279)	(252)	(1 609)
6- Structure du portefeuille	2 622 004	2 255 879	326 982	39 143
a- Portefeuille titres-commercial (*)	1 109 195	901 645	186 578	20 972
b- Portefeuille d'investissement	1 512 809	1 354 234	140 404	18 171
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	10 842 311	10 818 777	23 534	-
8- Encours des dépôts, dont :	9 718 822	9 718 822	-	-
a- Dépôts à vue	3 750 085	3 750 085	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 870 738	3 870 738	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	596 332	596 332	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice) (*)	1 283 816	1 289 877	(225)	(5 836)

(*) Donées au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de comparabilité

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STB

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne de Banque et de ses filiales (le «Groupe»), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1 315 579 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 51 208 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) La comptabilité multidevises tenue par la STB Bank (société mère) n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires, et NC 23, Opérations en devises dans les établissements bancaires. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation parmi les passifs du bilan consolidé

arrêté au 31 décembre 2023 (rubrique PA5 : Autres passifs) d'un compte «Écarts de conversion», avec un solde créditeur de 58 927 KDT, et d'un compte «Contre-valeur position de change», avec un solde créditeur de 1 732 KDT, qui devraient être annulés en impactant le résultat net consolidé de l'exercice et les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023 (à l'exception des «Comptes d'ajustement devises» qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'appliquatif métier), arrêtés au 31 décembre 2023, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 60 073 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle sont convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie le sont sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte «Écarts de conversion» au bilan pour un montant de 56 752 KDT.

Le passage du Groupe à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par le Groupe ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (TND et devises) et des comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés au 31

décembre 2023, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2023 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
BCT (TND et devises)	192 928	(157 358)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	149 478	(103 479)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	43 450	(53 879)
Correspondants (NOSTRO)	648 554	(706 654)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	471 546	(414 641)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	177 008	(292 013)
Total en KDT	841 482	(864 012)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023. Une provision de 27 533 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres consolidés ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs», figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 109 305 KDT pour les autres actifs et 135 267 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2023.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques «AC7 : Autres actifs» et «PA5 : Autres passifs» se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 6.8 et 6.13 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par le Groupe au 31 décembre 2023 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière du Groupe.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties

au niveau des autres passifs, une provision de 49 502 KDT a été constituée par le Groupe afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques «PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle» et «PA4 : Emprunts et ressources spéciales», figurant parmi les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 33 407 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour le Groupe et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) La STB Bank (société mère) n'a pas procédé, en 2023, à un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations incorporelles et corporelles afin de s'assurer de leur existence et de leur valeur, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Signalons que les immobilisations incorporelles et corporelles de la STB Bank présentent, au 31 décembre 2023, une valeur comptable brute de 377 415 KDT, des amortissements cumulés de 223 296 KDT et une valeur comptable nette de 154 119 KDT.
- 5) Les actifs et les passifs du bilan consolidé du Groupe arrêté au 31 décembre 2023 ne font pas apparaître d'actifs et de passifs d'impôt différé, et ce, contrairement aux prescriptions de la norme comptable NC 35, États financiers consolidés. Un

inventaire exhaustif des différences temporaires (déductibles et imposables) entre les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé et leurs bases fiscales ainsi que des autres sources d'impôts différés (pertes fiscalement reportables, etc.) doit être effectué par le Groupe afin d'évaluer et de comptabiliser correctement les actifs et les passifs d'impôt différé conformément aux conditions prévues par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat. Notons que les actifs et les passifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé du Groupe arrêté au 31 décembre 2022 ont été annulés en impactant les réserves consolidées pour un montant net de 35 772 KDT.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 201 468 KDT (environ 82% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers «Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant net de 10 493 060 KDT et représentent environ 70% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 13 265 775 KDT alors que les provisions,

constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 2 259 418 KDT et 513 297 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés «Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents», le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;

- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement du Groupe figure au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023 pour un montant net de 2 178 295 KDT (dont BTA : 1 419 072 KDT et emprunts nationaux : 554 650 KDT) et représente environ 15% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers consolidés «Portefeuille d'investissement et revenus y afférents», les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphe d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique «AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers», figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, renferme une créance sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement, pour un montant de 71 828 KDT (dont des intérêts courus pour un montant de 1 828 KDT totalement provisionné).

La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance.

- 2) La rubrique «AC3 : Créances sur la clientèle», figurant parmi les actifs du bilan arrêté, au 31 décembre 2023, inclut les créances sur

les entreprises publiques dont le total des engagements a passé de 1 914 204 KDT (dont Office des Céréales : 562 675 KDT) au 31 décembre 2022 à 1 886 824 KDT (dont Office des Céréales : 565 330 KDT) au 31 décembre 2023, soit une variation à la baisse de 27 380 KDT. Les engagements des entreprises publiques, représentant environ 14% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2023, sont couverts à hauteur de 1 596 754 KDT par les garanties de l'État, 203 886 KDT par les autres garanties et 13 530 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par le Groupe, soit une couverture totale de 1 814 170 KDT au 31 décembre 2023.

Cette rubrique inclut également, à la même date, les engagements de trois groupes de sociétés, totalisant 408 729 KDT (dont des impayés en principal et intérêts de 124 900 KDT), classés dans la catégorie des actifs financiers nécessitant un suivi particulier (classe 1) et pour lesquels le Groupe n'a pas comptabilisé de provisions à base individuelle et n'a pas réservé d'agios ou d'intérêts malgré le fait que l'ancienneté des impayés leur confère les classes de risque 2 et plus.

En effet, d'autres critères atténuants ont été retenus lors de l'appréciation du risque de crédit lié à ces contreparties ; ces critères ont été examinés et acceptés par le Comité Permanent d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration qui a arrêté les états financiers de l'exercice 2023, sur cette base, dans sa réunion en date 10 mai 2024. Le classement de ces contreparties impacterait non seulement les indicateurs de risque et de rentabilité du Groupe, mais engendrerait également des répercussions conséquentes sur la continuité des activités de ces relations qui jouent un rôle économique et social important en Tunisie.

- 3) La rubrique «CP2 : Dotation de l'État», figurant parmi les capitaux propres du bilan arrêté au 31 décembre 2023, affiche un solde nul au 31 décembre 2023, contre 117 000 KDT au 31 décembre 2022, soit une variation de 117 000 KDT s'expliquant par le remboursement à l'État d'un montant de 40 000 KDT, étant donné que la STB Bank a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré en 2022, et par le reclassement du reliquat de 77 000 KDT à la rubrique «PA5 : Autres passifs». Signalons qu'un avenant à la convention du 9 octobre 2012 a été signé le 3 octobre 2023

pour échelonner le remboursement de ce reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

4) La Note 4 des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 indique que le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, 16 filiales (traitées par intégration globale) et 5 entreprises associées (traitées par mise en équivalence). Elle indique, également, que 42 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :

- 13 sociétés en liquidation ou en situation compromise ;
- 12 sociétés en veilleuse (en grande partie, des entreprises associées) ;
- 8 sociétés (des entreprises associées) dont les états financiers relatifs à l'exercice 2023 sont indisponibles ;
- 9 sociétés (en grande partie, des filiales) acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieures dans un avenir proche ou pour lesquelles une procédure de cession est engagée, en application du paragraphe 11 de la norme comptable NC 35, États financiers consolidés.

Les participations dans ces sociétés exclues du périmètre de consolidation ont été comptabilisées comme si elles constituaient des placements.

Ladite Note 4 précise, en outre, que la société «Tunisian Foreign Bank - TFB» a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence alors que le pourcentage d'intérêt détenu par la STB Bank dans son capital est de 49,99% au 31 décembre 2023 ; la Direction estime que la STB Bank ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société du Groupe.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5 Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7 Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas

communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la STB Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne des sociétés du Groupe, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la STB Bank et au contrôle comptable au sein de cette société mère.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction de la STB Bank.

Tunis, le 13 mai 2024
Les Co-commissaires aux comptes



